

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 25 mars 2015 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 25 maart 2015 te 19u00

Monsieur Léonard prend la présidence de la séance aux points 1 et 2.
Mijnheer Léonard neemt de voorzitterschap van de zitting voor punten 1 en 2.

M. le Président, Luc Léonard :

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

1. Remplacement de Madame Khadija TAMDITI, conseillère communale en congé de maternité - Prestation de serment de Monsieur Ahmed Barro.
Vervanging van Mevrouw Khadija Tamditi, gemeenteraadslid in bevallingsverlof - Eedaflegging van Mijnheer Ahmed Barro.

M. le Président, Luc Léonard :

Le premier point à l'ordre du jour est la prestation de serment de Monsieur Ahmed Barro comme conseiller communal en remplacement de Madame Tamditi pendant son congé de maternité.

Monsieur Barro, je vous invite donc à avancer pour prêter serment.

Monsieur Barro prête serment en ces termes :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Applaudissements - Applaus.

Le Conseil prend acte.
De Raad neemt akte.

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Il y a deux points de l'organisation de l'ordre du jour sur lesquels je vous demande de vous prononcer. C'est, tout d'abord, par rapport à un point prévu au début du Conseil et qui sera reporté à la séance à huis-clos. Il s'agit, ensuite, de ramener le point 30 relatif à la convention sur le stade Edmond Machtens au premier point de l'ordre du jour normal. Je propose donc qu'on vote sur ces deux points-là, puis je dirais un mot sur les questions d'actualité.

M. Ikazban :

Bonsoir, Monsieur le Président. Pour voter favorablement sur ces points, je dois être certain qu'on nous permet de développer les questions d'actualité.

M. le Président :

Oui, le fait est simplement de dire que, formellement, on fait tout ensemble...

M. Ikazban :

Donc, on nous permettra de développer les deux.

M. le Président :

D'accord ? Ça ne sera pas considéré formellement comme une question d'actualité mais comme des éléments de la discussion sur ce point.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, le *SP.A* salue votre proposition d'avancer le point 30 au début de la séance et nous espérons que ce principe, ce bon principe qui fait qu'on avance un point au début du conseil, surtout quand il y a beaucoup de gens dans la salle, soit appliqué pour d'autres discussions à venir, parce que ça n'a pas toujours été le cas dans le passé.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Comme j'allais également déposer une question d'actualité sur le projet de renaissance du *RWDM*, je suis tout à fait d'accord de coupler la discussion sur le point 30, même si j'estime qu'il y a aussi une bonne part de discussion distincte entre les deux points. En attendant, - et j'ai entendu votre engagement - j'espère avoir suffisamment de temps et la possibilité de m'exprimer sur les deux sujets.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Le *PTB* se réjouit évidemment que ce conseil apporte l'attention nécessaire quand il y a une mobilisation de citoyens. Je regrette qu'il n'ait pas accordé la même attention à d'autres occasions, lors d'autres mobilisations. J'espère donc que ce conseil sera conséquent avec le fait que quand il y a des citoyens qui font l'effort de se déplacer – ce que je salue vraiment – qu'il leur accorde cet honneur et qu'il débattre sur les points pour lesquels ils se sont mobilisés. Evidemment, je les soutiens.

Merci.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Avant de répondre sur ce point à Monsieur De Block, je dirais que nous avons aujourd'hui une salle qui est beaucoup plus fournie que d'habitude et j'imagine qu'il y a beaucoup de monde qui n'a pas l'habitude d'assister au conseil communal, aussi je me vois dans l'obligation de rappeler que l'assistance est tenue de ne pas manifester lors de la tenue du conseil communal.

En ce qui concerne les points évoqués par Messieurs Vossaert et Van Damme, je précise simplement que ce qu'on fait ici est quelque chose d'assez classique qui consiste à inverser des points prévus à l'ordre du jour et non de faire passer avant tout le reste des interpellations, ce qui est le cas généralement de l'objet de vos demandes.

Est-il nécessaire de voter ou pouvons-nous considérer que le changement est accepté ?

Le point relatif à "Instruction publique - Enseignement secondaire artistique à horaire réduit - Académie de Musique et des Arts de la parole - Personnel enseignant subventionné - Procédure disciplinaire - Prononcé d'une sanction disciplinaire" devient le dernier point de la séance à huis clos, par un vote à l'unanimité.

Het punt betreffende "Openbaar onderwijs - Secundair kunstonderwijs met beperkt leerplan - Franstalig gesubsidieerd onderwijzend personeel van de "Académie de Musique et des Arts de la Parole - Disciplinair maatregel" wordt het laatste punt van de zitting met gesloten deuren, bij eenparige stemming.

Le point relatif à "Affaires juridiques - Occupation du Stade Edmond Machtens sis rue Charles Malis 61 - Contrat d'occupation et de partenariat entre la Commune de Molenbeek-Saint- Jean et l'ASBL WHITE STAR BRUXELLES - Approbation" devient le second point de l'ordre du jour, par un vote à l'unanimité.

Het punt betreffende "Juridische Zaken - Bezetting van het Edmond Machtens Stadium gelegen Charles Malisstraat 61 - Contract van bezetting en partnerschap tussen de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek en VZW WHITE STAR BRUSSEL - Goedkeuring" wordt het tweede punt van de dagorde, bij eenparige stemming.

M. le Président :

Alors, nous allons donc commencer par le point relatif au Contrat d'occupation et de partenariat entre la Commune de Molenbeek-Saint- Jean et l'ASBL WHITE STAR BRUXELLES.

2. Affaires juridiques - Occupation du Stade Edmond Machtens sis rue Charles Malis 61 - Contrat d'occupation et de partenariat entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'ASBL WHITE STAR BRUXELLES - Approbation.

Juridische Zaken - Bezetting van het Edmond Machtens Stadium gelegen Charles Malisstraat 61 - Contract van bezetting en partnerschap tussen de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek en VZW WHITE STAR BRUSSEL - Goedkeuring.

M. le Président :

Monsieur Van Damme, vous voulez intervenir ? Je vous en prie.

M. Van Damme :

Je crois pouvoir parler au nom de tous les partis d'opposition, c'est-à-dire *SP.A*, *PS*, *PTB* et *FD*, pour dire que nous sommes contents du fait que le président habituel de ce conseil a décidé de ne pas participer aux débats pour des raisons logiques liées à son implication dans ce dossier ; c'est très bien de sa part et je l'en remercie. Mais je crois aussi pouvoir demander au nom des quatre partis de l'opposition précités que deux autres Conseillers qui sont aussi directement impliqués dans ce dossier s'abstiennent de tout commentaire et de tout vote. Ça serait peut-être même plus correct qu'ils ne participent pas vraiment au conseil communal parce qu'il s'agit d'un dossier dans lequel ils sont impliqués à double titre, c'est-à-dire Monsieur Lakhroufi en tant qu'administrateur délégué de l'Ecole de Jeunes ainsi que Monsieur El Khannouss en tant que président de la même école. Nous demandons donc que ces deux personnes s'abstiennent de tout commentaire, ne votent pas, voire ne participent pas au conseil communal tant que le point est en discussion, ce serait une bonne gestion des choses dans la transparence. Nous espérons donc que, dans le cadre de la bonne gouvernance, vous pourriez satisfaire cette demande.

M. le Président :

Je laisse Madame la Bourgmestre répondre aussi bien sur votre commentaire que sur la présentation du point.

Mme la Bourgmestre :

La question que vous avez posée, nous nous la sommes bien légitimement posée également et nous avons pris les contacts nécessaires avec la tutelle et avec le conseil juridique qui a suivi cette convention ainsi qu'avec le Secrétaire communal évidemment. Et je puis vous assurer par rapport à l'interprétation que vous en faites sur un éventuel conflit d'intérêt que ce dernier n'existe pas et que la Loi communale est fort précise à cet égard tant il est vrai qu'en son article 92 elle énumère une série d'interdictions de siéger quand il y a des sujets pour lesquels on pourrait avoir un intérêt. Mais le Conseil d'Etat a été très clair en disant que cette interdiction n'existe que quand il y a un intérêt d'ordre patrimonial qui implique un devoir de réserve. Dans le cas qui nous occupe, ce n'est absolument pas la situation que vous décrivez. Et, d'ailleurs, nous avons un parlementaire qui a posé la question de façon précise au Parlement bruxellois, à la tutelle en octobre 2009. Et la réponse est extrêmement claire : il n'y a pas lieu à un empêchement de siéger pour un conseiller, sauf en cas d'intérêt direct dudit conseiller communal. Qu'entend-on par intérêt direct ? Le Conseil d'Etat précise qu'il faut vérifier si l'objet de la délibération du conseil communal relative à l'asbl en cause peut procurer ou non un intérêt direct ou personnel au conseiller ; il doit s'agir d'un intérêt qui affecte exclusivement le patrimoine du conseiller ou de ses proches en leur procurant un avantage en argent ou appréciable en argent. Donc, l'explication qui en est donnée est fort claire et, je pense, que la réponse rencontre pleinement les inquiétudes éventuelles que vous pourriez avoir.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Juste par rapport à la compréhension de ce que vous dites. Première chose, vous dites, en fait, qu'aucune des personnes mentionnées, c'est-à-dire ni Monsieur Lakhroufi ni Monsieur El Khannouss ne bénéficient d'aucuns jetons de présence ni paiement par l'Ecole de foot ? Je demande une clarification par rapport à cette remarque. Deuxième

remarque, il y a évidemment l'aspect juridique, nous sommes d'accord, mais j'aimerais bien avoir des clarifications là-dessus, parce que j'ai des doutes. Il y a aussi l'aspect éthique. Oui, juridiquement, il peut y avoir quelque chose qui cloche, mais il y a aussi l'éthique. Au niveau éthique c'est très malsain, je crois, d'être juge et partie pour une même discussion. Et ici il y a deux personnes qui sont vraiment juge et partie pour le même sujet, et j'attends de vous qui vous êtes présentés sous le signe de la bonne gouvernance, de la transparence, de la bonne gestion, de joindre le geste à la parole pour demander à ces deux personnes de quitter la salle.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je peux vous répondre que, assurer l'équité, la transparence et la collégialité, c'est un changement important par rapport aux années précédentes. Mais, quoi qu'il en soit, si vous avez le moindre doute quant à l'interprétation qui est donnée à cet article de la Loi communale, je vous invite à faire un recours devant la tutelle et à contester devant le Conseil d'Etat la décision qui serait prise ce soir, parce qu'il y a deux conseillers communaux qui y participent. Je voudrais quand même vous faire remarquer de façon générale que si l'on appliquait stricto sensu ce que vous entendez par éthique, eh bien ! il y aurait une impossibilité sur de nombreux points qui sont présentés dans cette assemblée, impossibilité pour les conseillers communaux de pouvoir participer au vote. Je pense que l'explication est suffisante et qu'on peut considérer que l'incident est clos.

M. le Président :

... Monsieur Van Damme, le Collège a défendu son point de vue.... Je fais la police de la séance, vous n'avez pas à revenir sur le sujet. Il a répondu, il n'est pas tenu de répondre à toutes vos questions. Il a répondu sur le fait qu'il considère que légalement le point a été vérifié et que, donc, comme l'a dit Madame la Bourgmestre, si vous considérez qu'il y a matière à recours, vous avez toute la liberté de le faire. On ne doit pas s'éterniser sur ce débat.

Donc, je donne la parole à Madame la Bourgmestre pour présenter ce point.

Mme la Bourgmestre :

Même par rapport à l'aspect que vous soulignez dans le cadre de la convention qui est présentée ce soir il n'y a aucun intérêt d'autre pécuniaire, quel qu'il soit, dans ce projet pour le futur du stade Edmond Machtens.

M. le Président :

Il n'y a pas lieu de poursuivre le débat, il y a eu question, il y a eu réponse et réaction, Monsieur Achaoui. Le Collège donne les réponses qu'il veut. Je ne sais pas de quoi vous voulez parler, Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

De choses très intéressantes, je vous rassure.

M. le Président :

Mais si c'est une question de procédure, on en a fait le tour.

M. Achaoui :

Non, ce n'est pas une question de procédure. Justement, par rapport à cette question d'éthique qui a été soulevée, c'est un cas personnel en ce qui me concerne puisque, moi, je suis aussi comme juridique par rapport à l'école de formation. Et, en réfléchissant par rapport à cette vision-là, je pense qu'il est conseillé et utile pour moi de m'abstenir et de ne pas participer à ce point.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre pour introduire le point.

Mme la Bourgmestre :

Je vais d'ailleurs me lever parce que l'assemblée est nombreuse et qu'il y a des supporteurs qui sont présents en nombre ce soir et qui sont debout. Je pense qu'il est important également de m'adresser à vous chers supporteurs, à vous chers membres du conseil communal. Je dirais aux supporteurs, bienvenue au château du Karreveld, à ce conseil communal qui est pour partie placé sous le signe du foot.

Alors, vous êtes venus en nombre et je vous remercie d'assurer, comme vous le faites d'ailleurs jusqu'à présent, le bon déroulement de la séance qui doit nécessairement se faire dans le calme pour avoir justement un échange qui soit fructueux. Je sais que ce n'est pas évident de retenir son calme puisque le sujet de ce soir remue le ventre et le cœur. Il est vrai qu'il est question de passion lorsqu'on parle de foot et, plus encore, du RWDM, ce club mythique de notre Commune. Nous avons un passé footballistique glorieux avec le RWDM et même si les années sont passées et que nous avons pris quelques rides, l'attachement reste intact. Nous sommes fiers des quatre lettres magiques qui ont fait vibrer des milliers de Bruxellois. Alors, je ne reviendrai pas sur la saga des dernières années qui ont vu la mise en liquidation du RWDM. C'est vrai que nous y avons assisté, certains d'entre nous ont été même des acteurs par rapport aux dernières années de la vie du RWDM, d'autres ont été des spectateurs. En tout cas, le Collège et la majorité sont tournés vers l'avenir comme vous. Bien évidemment l'annonce dans les médias d'un projet de reprise du RWDM a suscité auprès de vous et de tous les supporteurs des espoirs de retour du club au stade Machtens. Bien sûr, nous voulons tous cette résurrection et nous souhaitons évidemment que le stade Machtens ouvre ses portes au RWDM. Je l'ai toujours dit et je ne reviens pas sur ces propos : le RWDM a toute sa place au stade; on ne peut pas imaginer l'inverse. Toutefois - et vous le savez aussi bien que moi - les espoirs, les déclarations d'intention, ne suffisent pas à ressusciter un club.

Par le passé, nous avons été trop longtemps bercés de promesses irréalistes, promesses qui n'ont pas été tenues et qui nous ont tenus en haleine par des tours de passe-passe. Et je pense que ni vous ni nous ne souhaitons revivre ces épisodes. Nous souhaitons donc pour le stade Edmond Machtens, pour le RWDM, pour le White Star, avoir des partenaires financiers identifiés qui ont les moyens de leurs ambitions. Donc, pour conclure une convention il faut forcément des interlocuteurs qui soient identifiés, des interlocuteurs qui soient réunis dans une structure juridique. On ne peut pas dire oui au RWDM sans savoir qui porte juridiquement et financièrement le projet. Vous savez, la Commune a une responsabilité importante sur le stade Edmond Machtens. C'est une propriété communale et, vous le savez aussi, aujourd'hui, aucune commune n'a la

possibilité budgétaire de pouvoir soutenir financièrement une propriété, un stade, de pouvoir l'entretenir, de pouvoir en assurer la sécurité. Aujourd'hui c'est impossible. Je ne connais pas de commune qui le peut le faire et Molenbeek, pas plus qu'une autre, ne peut se permettre de payer les factures du locataire et l'entretien du stade. Pour nous, c'est très clair, c'est à l'occupant de prendre en charge cela.

Il y a aussi une question importante qui n'est pas suffisamment revenue dans les discussions, dans les prises de position, ces derniers jours, c'est celle de l'école de jeunes. Elle est fondamentale car elle concerne, vous le savez, des centaines de joueurs qui évoluent au stade Edmond Machtens, que ce soit en élite ou en régionale et en provinciale. Leur avenir footballistique est finalement entre nos mains. Il est impensable de confier cette école qui existe depuis si longtemps, cette école qui nous tient tous à cœur, à un projet qui ne soit pas structuré. On ne peut pas aller à l'aventure par rapport à ces jeunes. Je l'ai donc dit, oui au RWDM au stade Edmond Machtens, mais le sort du stade et de nos enfants est prioritaire. Le Collège va donc assumer ses responsabilités par rapport à ces enjeux.

Pour en revenir au projet du RWDM, évidemment nous y adhérons, car on ne peut pas imaginer qu'on n'ait pas envie de soutenir un projet pour que le RWDM retrouve sa place, je regrette - je l'ai dit - que ce projet soit arrivé aussi tardivement alors qu'il y avait quand même une convention qui était négociée depuis plusieurs mois avec le White Star . Et que cela était connu, puisque comme nous l'avons dit l'année passée, si le White Star se comportait en bon père de famille, s'il remplissait ses obligations, nous prolongerions nécessairement nos discussions avec lui pour le futur. Et en ce qui concerne le RWDM qui est venu avec un projet positif, un projet sympathique, un projet auquel nous avons vraiment envie d'adhérer, nous n'avons quand même pas eu de réponse sur un certain nombre de questions qui sont essentielles. Et j'espère que le RWDM reviendra vers nous en répondant à ces questions relatives à l'identité, la garantie de viabilité des investisseurs pour un niveau de reprise des activités. On évoque tour à tour la promotion, la division 3, mais cela implique évidemment des exigences en terme de sécurité et d'infrastructures qui doivent venir de l'Union belge et du ministère de l'Intérieur; et là, nous n'avons pas d'informations. Il y a aussi la question juridique qui concerne la propriété du logo du RWDM, la participation aux frais d'entretien du stade, le montant des investissements. Ce sont autant de questions que j'ai posées et pour lesquelles je n'ai pas reçu de réponse à ce jour. Le projet suscite donc bien des questions et il est bien normal que des responsables les posent et attendent des réponses précises.

Nous avons encouragé le dialogue entre la Commune, le RWDM et le White Star. Je pense qu'il est essentiel que ce dialogue puisse se poursuivre et qu'il se fasse de manière constructive. Donc, quand nous aurons des réponses aux questions que nous avons posées par rapport aux incertitudes qui existent encore aujourd'hui sur la viabilité du projet du RWDM, évidemment que la Commune veut soutenir la collaboration et la participation du RWDM à la vie du stade Edmond Machtens, veut soutenir un projet de politique sportive, un projet footballistique qui nous tient toujours à cœur, et chacun doit le faire en y participant à son niveau et de façon équitable. Notre volonté est véritablement de réunir les personnes autour de ce projet. Je peux vous affirmer alors au nom du Collège, au nom de notre majorité, que nous prenons l'engagement que la Commune mette tout en œuvre pour assurer la présence de ces clubs au stade Edmond Machtens. Nous soutiendrons donc toute initiative qui va dans ce sens dans l'intérêt de la Commune, dans l'intérêt des hommes et des femmes qui aiment le football, dans celui des supporters et aussi des jeunes sportifs.

Voilà le message que je voulais vous adresser à l'entame de la discussion qui concerne le RWDM, le White Star, la Commune et, surtout, le développement et le maintien du football au stade Edmond Machtens.

M. le Président :

Avant de donner la parole à Monsieur Ikazban, je pense que Monsieur l'Echevin des sports voudrait aussi intervenir pour présenter le point.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je suis vraiment heureux aujourd'hui de pouvoir m'adresser directement aux supporters avec lesquels j'ai, en tout cas pour certains, communiqué en direct, et avec d'autres via les réseaux sociaux de manière même parfois pas très sympathique, parce que certaines informations erronées ont circulé, des informations qui ont été véhiculées malheureusement parfois par des responsables politiques de l'opposition qui ont oublié qu'à un moment donné ils avaient de grandes responsabilités dans la gestion de cette Commune. Une certaine politique a fait que malheureusement le Brussels a dû en partie rendre l'âme. Justement, chers amis, je voulais vous dire que cette convention que nous vous proposons aujourd'hui n'a pas pour but d'exclure le RWDM. Au contraire, elle a pour but d'abord de bien encadrer le club occupant avec lequel nous sommes en train de discuter depuis plus d'un an. Madame la Bourgmestre a rappelé que pendant un an ils ont occupé le stade sur base d'une convention précaire. Durant cette période nous étions en train de discuter sur différents thèmes dont le principal était évidemment de pouvoir mettre un cadre juridique à l'occupation, de ne plus réitérer les erreurs du passé. Je ne vais pas vous rappeler la saga que nous avons connue avec Monsieur Vermeersch avec les dégâts qu'il a occasionnés au niveau financier. Donc cette convention vise évidemment à mettre un cadre juridique strict, qui a encore été modifié récemment avec un article bien précis, en plus des différents articles qui seront probablement évoqués tout à l'heure et qui permettent justement, le cas échéant, s'il y a un projet solide qui remplit toutes les conditions pour le renouveau du RWDM, de pouvoir accueillir ce dernier dans nos infrastructures. Je vous le dis ici de vive voix, entre vous et moi et les membres du Collège, les membres du Collège sont prêts à étudier la possibilité d'une implantation du RWDM si le projet est viable et crédible. Notre objectif, en proposant cette convention, est évidemment d'assurer une occupation des infrastructures du Machtens. Je vous rappelle, primo, que si nous n'avions pas fait ce qu'il fallait pour maintenir le White Star, nous nous serions retrouvés aujourd'hui avec un stade vide. Secundo, il s'agit surtout de permettre à notre école de jeunes de continuer à fonctionner. Je vous rappelle que nous encadrons une centaine de jeunes, et ça, c'est notre priorité. Nous pouvons avoir tous les vœux que nous voulons pour le RWDM, mais nous, nous devons diriger cette Commune avec la raison et pas seulement avec la passion. Nous avons la passion pour le RWDM mais nous devons faire en sorte que l'intérêt des Molenbeekois soit assuré. Et cette convention, Mesdames et Messieurs, fait en sorte d'assurer l'intérêt des Molenbeekois avant tout.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'avais prévu, comme mon collègue Michaël Vossaert, une question d'actualité, parce qu'il me semblait qu'un point concernant le White Star et la convention d'occupation est inscrit à l'ordre du jour, mais pas le RWDM. Je trouvais donc important de parler du RWDM également, question d'actualité. Maintenant, on a accepté les deux; vous me permettrez d'être légèrement plus long, pas trop long, je vous rassure. Et comme j'ai pris des notes, ça me permet de me baliser. Je veux dire simplement, à vous entendre, Madame la Bourgmestre, dire qu'on parle d'un sujet délicat qui remue le cœur et les tripes, que je trouve que vous vous êtes exprimée avec beaucoup de calme. Je ne partage pas tout ce que vous avez dit, mais vous vous êtes exprimée avec calme; ça n'a pas été forcément le cas de votre collègue. Je voudrais donc clarifier certaines choses dans un premier temps. D'abord, je souhaite que ce soir nous quittions le bac à sable pour parler sérieusement de ce qui nous préoccupe. Deuxièmement, moi, je voudrais me désolidariser totalement des propos racistes, en tout cas des propos à teneur raciste qui ont été portés à l'encontre de l'Echevin des Sports ici présent et des menaces dont il a fait l'objet et qui ont été rapportées par la presse. Je voudrais m'inscrire en faux avec tout mon groupe d'ailleurs; on ne peut pas cautionner de tels agissements. Je rappelle d'ailleurs que c'est condamnable par la justice. Nous avons ce soir besoin de sérénité et de paix pour trouver tous ensemble des solutions qui contentent tout un chacun. Et je pense que ce soir nous sommes devant un rendez-vous important historiquement; il y a moyen de sauver les jeunes durablement, de sauver une activité footballistique de haut niveau à Molenbeek et, en même temps, de retrouver le patrimoine footballistique de cette Commune à travers le RWDM, l'appellation, mais pas uniquement l'appellation. Ceci étant dit, je ne voudrais pas non plus qu'on fasse l'amalgame et qu'on donne l'impression ou qu'on imagine que l'ensemble des supporters du RWDM sont racistes. Le sport est et doit rester un vecteur de dialogue et de rapprochement et je compte ce soir sur tout un chacun pour assumer ses responsabilités à ce niveau-là.

Alors, Madame la Bourgmestre, quand je vous entends j'ai presque envie dire que ce soir ça va aller très vite puisque tout le monde veut le RWDM, tout le monde veut sauver les jeunes et le foot, alors on est tous d'accord ! Il n'y a plus qu'à se mettre d'accord sur les formalités et ce soir on aura un conseil communal historiquement beaucoup plus court mais avec une décision importante. Néanmoins la réalité est parfois différente, on dit souvent que le diable se cache dans les détails. Et je vais essayer de vous démontrer pourquoi nous pensons qu'il y a quelques modifications à apporter à ce que vous proposez. Tout d'abord, cette semaine la presse a fait largement écho du dossier du RWDM et de la mobilisation de ses nombreux supporters et sympathisants; d'ailleurs ce soir la salle le prouve à ceux qui en pouvaient en douter. J'ai bien pris connaissance comme vous du dossier de renaissance du RWDM et je vous avoue que c'est bien la première fois depuis sa faillite et sa radiation en 2002 que je tombe sur un dossier qui a l'air aussi crédible et convaincant. La Bourgmestre a fait état d'un certain nombre de questions restées sans réponses, bizarrement, moi, j'ai reçu certaines de ces réponses. Je pense qu'on a un projet avec derrière des gens intéressants. Et, j'en ai vu défiler, des projets de renaissance du RWDM, des gens qui s'engageaient à faire des choses et qui n'ont rien fait, j'en ai vu beaucoup défiler ! Vous avez raison de dire attention de ne pas acheter un chat dans un sac, mais ici je pense qu'on est vraiment devant un projet qui est beaucoup plus important. Pour moi, ce dossier tient parfaitement la route. Il semble d'ailleurs que des investisseurs y travaillent sérieusement depuis des mois et auraient même rencontré les responsables communaux il y a quelque temps et leur auraient même donné certaines garanties, même s'il semble que j'entends le contraire aujourd'hui. Mais ce projet a besoin de votre aide et a besoin de notre soutien. Selon le réalisateur que je vais

citer, Stephan Streker, fervent supporter de notre fleuron molenbeekois, pour que les supporters reviennent, il faut réunir trois éléments, le nom du RWDM, le blason et le stade Edmond Machtens. Et c'est ce dernier élément qui manque au RWDM pour renaître de ses cendres. On ne va pas rentrer dans les détails ce soir, mais dans le dossier il est fait notamment mention déjà d'accord avec les gens qui travaillent sur ce dossier, avec l'Union belge notamment. A mon grand étonnement, ils ont réussi en tout cas à avoir cet accord-là. Avec l'ex-White Star qui occupe actuellement les installations communales et cette autre candidature, Molenbeek dispose aujourd'hui de plusieurs atouts et opportunités. Je plaide donc pour qu'on ne néglige aucun et je suggère à la Commune d'envisager également l'intégration du RWDM au stade Edmond Machtens. Et là j'ai entendu que vous étiez, semble-t-il, d'accord. Je peux comprendre qu'il y ait des hésitations, des réticences, le monde du foot nous réserve parfois quelques mauvaises surprises et est loin d'être un long fleuve tranquille. Mais la situation d'abondance ne peut pas nuire et c'est un atout non négligeable.

J'avais une question à vous poser, je vais la retirer. Par contre, je suis quand même assez surpris et j'aimerais qu'on réponde à la question suivante : depuis quand la Commune est au courant de l'existence du projet de renaissance du RWDM ? Quand j'entends Madame la Bourgmestre, j'ai l'impression que c'est tout récent. J'ai entendu l'Echevin des Sports dire lundi qu'il ne le sait que depuis quelques jours alors que j'entends le contraire du côté des porteurs du projet. Où est la vérité ? Comme dans ce dossier il y a deux éléments importants pour nous, comme le passé, l'histoire et le nom du RWDM mais également et surtout l'avenir de centaines de jeunes de notre école de formation. Je demande donc à Madame la Bourgmestre l'organisation d'une réunion du Conseil communal ou d'une Section réunie afin d'écouter les représentants du RWDM et de l'ex-White Star, parce que, finalement, qui sommes nous, nous, pour juger de la pertinence ou non d'un projet, de la solidité d'un projet financier ? Je pense qu'il faut donner l'occasion aux gens de pouvoir l'expliquer ici, pourquoi pas au Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean...

(Applaudissements - Applaus)

...Il me semble en tout cas qu'une présentation du projet et de son plan financier est un préalable à tout jugement. Je ne peux pas comprendre aujourd'hui qu'on puisse juger un projet alors qu'on ne connaît pas les réponses à certaines questions. Je trouve ça un peu paradoxal; alors pour couper court à ça, organisons cette réunion, permettons à ces gens de se présenter. Un tel échange ne pourra être que bénéfique pour la démocratie; cela permettra d'ailleurs aux Conseillers communaux de poser toutes les questions qui leur semblent importantes et de statuer en connaissance de cause. Et j'ai cru comprendre que beaucoup de Conseillers communaux, majorité et opposition, sont très sensibles et très intéressés par rapport à cette question, par rapport au devenir de ces jeunes et de ce club. Je pense sincèrement que nous devons offrir cette chance à notre fleuron molenbeekois de renaître de ses cendres. Mais je reste réaliste et je plaide pour une cohabitation équitable et durable au stade Edmond Machtens, et j'y reviendrai. Je ne souhaite pas politiser ce dossier, mais je pense qu'on attend du politique une décision franche et courageuse. Et pour ce faire, je veux, ce soir, que nous dépassions les clivages majorité-opposition. Dans ce dossier nous partageons apparemment les mêmes préoccupations, le foot de haut niveau, une école de jeunes de qualité et la préservation de notre patrimoine historique et sportif symbolisé par le WDM. Je plaide ce soir, chers collègues, pour que nous votions tous pour l'avenir du foot à Molenbeek-Saint-Jean car la Commune aujourd'hui n'a rien à perdre mais tout à gagner à donner la chance à chacun des opérateurs de pouvoir s'exprimer. Donc, je vous demande simplement de nous unir pour sauver durablement nos jeunes et retrouver notre patrimoine et notre histoire.

Pour revenir à la convention, point 30, elle a été présentée lundi et il y a eu, je trouve, une discussion intéressante. On avait été d'ailleurs plusieurs à se manifester et à exprimer un souhait par rapport à des garanties qu'on pouvait donner en tout cas à un projet qui est naissant mais qui a de bonnes bases. Puis on a découvert que vous aviez rajouté à la convention le point 9.5, point qui est intéressant mais qui n'est qu'une intention, c'est juste l'expression d'une bonne volonté sans rien de concret.

Je pense que si l'on veut le rendre beaucoup plus concret, beaucoup plus solide, il faut rajouter des amendements. Donc nous estimons - je parle au nom de mon groupe - qu'en l'état actuel des choses et par rapport à ce qu'on peut faire avec le RWDM, on ne peut pas s'exprimer tant qu'on n'a pas une présentation ici de ce qu'il y a derrière. Et, il me semble qu'on pourrait apporter des garanties beaucoup plus importantes par rapport à l'avenir de l'Ecole des Jeunes. On ne va pas assez loin; nous pensons que ce soir, monsieur le Président, il est prématuré de voter cette convention. Je pense que si la convention est votée le mois prochain, aucune conséquence ne va pénaliser quelque club que ce soit, ni le White Star; ni l'Ecole des Jeunes, ni le RWDM. Nous pensons donc que ce soir nous pouvons éventuellement faire l'économie d'un vote, en tout cas donner le temps aux protagonistes également pour aboutir un accord puisqu'il semble que vous êtes tous d'accord là-dessus. Maintenant, si vous persistez dans votre volonté de quand même faire passer votre convention telle quelle, nous allons déposer alors - même si nous estimons que cette convention n'est pas encore prête et qu'il est prématuré de la voter - au nom des groupes PS, Spa, FDF et PTB, des amendements, six amendements qui permettront de répondre efficacement tant par rapport à la préoccupation sur l'avenir et la pérennisation de l'Ecole des Jeunes et également des garanties pour le projet du RWDM, mais en même temps permettre à la Commune de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et de ne pas acheter un chat dans un sac. Je demande donc, Monsieur le Président, à ce qu'on reporte cette proposition de convention. Si ce n'est pas le cas, alors je souhaiterais dans ce cas-là reprendre la parole pour vous présenter nos amendements tout simplement. Je vais d'abord vous laisser réagir à ma proposition. En cas d'accord, tant mieux, en cas de refus, nous distribuerons nos amendements et nous pourrons les développer et les expliquer.

Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît ! Je sais que le sujet vous tient à cœur, mais merci de ne pas trop intervenir pendant la séance.

Je donne la parole à Monsieur van Damme.

M. Van Damme :

Ja, Meneer de Voorzitter, ik zal het kort houden. Korter dan mijn collega die al veel terechte dingen heeft verteld. Maar ik wou me eigenlijk vooral richten tot mijn collega's van de meerderheid. Ik denk dat het een belangrijk moment is in de geschiedenis van Molenbeek. Ik denk dat deze avond een moment is dat we met zijn allen gaan herinneren, een moment dat voor een groot deel de sportieve toekomst van deze gemeente zal bepalen. Dus vraag ik aan mijn collega's, ook mijn collega's van de meerderheid, om heel goed na te denken over wat we hier vandaag gaan stemmen, want als we deze overeenkomst, die hier vandaag ter tafel ligt, stemmen, dan is dit een zwarte dag voor de

voetbal in Molenbeek. Dan betekent het eigenlijk dat we de voetbal in Molenbeek dood doen, dan betekent het voor mij eigenlijk het einde van de voetbal in Molenbeek.

En ik denk dat we ons daar niet lichtzinnig over heen mogen laten gaan. Ik denk dat we als collega's, als politici, want dat is uiteindelijk onze rol, moeten nadenken wat in het belang is van onze gemeente. De vraag is: wij zitten hier in het belang van onze gemeente.

Nous sommes là dans l'intérêt, et c'est finalement la question qui importe aujourd'hui : quel est l'intérêt de notre commune ? Est-celui d'avoir un seul club qui monopolise tout ou est-celui de laisser toutes les chances à deux clubs d'évoluer dans notre stade ? Telle est la question qu'on doit se poser aujourd'hui.

En ik denk, ik hoop, dat we daar allemaal goed over nadenken. Mevrouw de Burgemeester, u heeft heel veel argumenten gegeven waarom we eigenlijk die conventie moeten tekenen vandaag. En ik moet eerlijk zijn: een aantal van uw argumenten onderschrijf ik. Ja, de gemeente heeft een belangrijke plicht ten aanzien van het stadion en kan het stadion zelf waarschijnlijk niet beheren. Dus is het logisch dat daar iemand anders inzit die het stadion onderhoudt. Ik ga daar volledig mee akkoord. Dit is absoluut waar.

Ja, het is zo dat er misschien nog vragen zijn bij details of bij belangrijke opmerkingen bij het project van RWDM. Ik vind persoonlijk en met SP.A, dat dit een goed project is, waar veel potentieel in zit. Maar misschien is het waar dat er nog verduidelijking moet komen, dat er nog meer details moeten worden vrijgegeven. Dat klopt!

En neen, we moeten niet White Star uit dit stadion weghuisen, dat is inderdaad juist. Er is geen enkele reden om te zeggen dat White Star hier moet vertrekken.

Nous souscrivons donc avec le SP.A aux motivations que vous avez évoquées, mais alors nous ne comprenons pas l'accumulation de tous ces soucis qui poussent à proposer une convention qui est tout simplement absurde parce qu'elle vous engage pour 9 ans. Pourquoi 9 ans ? Si vous voulez vraiment donner une possibilité au RWDM, alors limitez-là à deux ans, et dans deux ans on reverra la copie.

(Applaudissements - Applaus)

Pourquoi proposer une convention qui donne l'exclusivité à un businessman de gérer nos infrastructures ? Quel intérêt pour la Commune de donner en exclusivité le stade à un businessman ? Parce que, pour moi, ce n'est pas un projet sportif mais un projet d'un businessman.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plait, ne m'obligez pas à faire preuve d'autorité ! S'il vous plait !

Bon, on va laisser Monsieur Van Damme continuer.

M. Van Damme :

... Tout simplement, je partage vos préoccupations, mais pourquoi l'exclusivité pour 9 ans ? Si vous pouvez me donner une bonne explication, alors je voterai pour la convention. Sinon alors vous allez retirer votre convention et vous allez faire comme le Club de Bruges le fait actuellement qui partage actuellement le stade avec le Cercle de

Bruges - deux clubs qui ne sont pas des amis, les supporters peuvent s'entretuer, pourtant ils arrivent à partager le même stade. Pourquoi ne pouvons-nous pas faire la même chose à Molenbeek sans tuer le White Star, sans tuer Molenbeek. C'est ça que nous vous demandons aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme. Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Pour le Groupe d'Intérêt Communal... Monsieur Van Damme, arrêtez votre cinéma... Nous sommes arrivés dans la majorité il y a une semaine et l'affaire était complètement fermée à ce moment-là; ça c'est la réalité, et vous pouvez revoir le fil de l'actualité dans la presse et les déclarations de part et d'autre. Nous, on n'a pas fait de cinéma comme certaines personnes. On a travaillé avec nos nouveaux partenaires pour trouver une solution équilibrée qui tienne compte de tous les intérêts de la Commune

Nous nous sommes battus jusqu'à la dernière minute; l'amendement 9.5, nous l'avons porté à nos partenaires pour créer dans un premier temps une ouverture. Je crois que cette ouverture-là est pour nous réelle, à la condition - et nous avons eu l'accord après une discussion de nos partenaires - que le Collège, nos partenaires de la majorité s'engagent à être les seuls interlocuteurs du RWDM. Cet engagement, nous l'avons eu. Et je pense qu'il est plus que certain qu'ils sont favorables à un retour du RWDM au stade Edmond Machtens. Pour nous, il y avait plusieurs chances à mettre en balance et c'est tout à fait normal si l'on veut prendre un choix avec responsabilité. Il y a d'un côté l'intérêt de la Commune et, de ce point de vue, la convention apporte toutes les garanties. De l'avis de plusieurs personnes qui se sont exprimées, qui nous ont expliqué en Section réunie dans le détail que toutes les garanties sont réunies pour la Commune, et certains mêmes sont étonnés que le White Star ait accepté une telle convention, ce qui n'est pas un détail en soi. Comme certains l'ont évoqué ici, je suis également administrateur de l'école de jeunes. Actuellement, nous avons encore 232 jeunes qui sont dans l'incertitude pour la saison prochaine, et nous sommes déjà au mois de mars. Nous avons encore des équipes provinciales et régionales. Et notre souhait au sein de notre groupe est, depuis le début, de trouver une solution viable pour ces jeunes-là afin qu'ils puissent pratiquer le football à Molenbeek dans des compétitions Elite comme c'était le cas à l'époque du RWDM avant qu'il soit rétrogradé puis mis en liquidation. Et à cause de cela, nous avons perdu toute une série de talents qui ont été dans d'autres clubs, parce que l'avenir était tellement incertain ici à Molenbeek qu'ils ont été pour certains d'entre eux à Genk, à Anvers ou Malines, dans des clubs de haut niveau en Belgique. Et je trouve ça dommage pour le football molenbeekois qui perd ainsi encore une nouvelle fois toute une série de joueurs de très haut potentiel. C'est d'autres clubs qui ont bénéficié alors que leur formation a été assurée de A à Z à Molenbeek. Evidemment on ne peut pas passer au-dessus de l'intérêt du club White Star, ce ne serait pas raisonnable non plus. Pourquoi une convention aussi longue ? Cela peut s'expliquer simplement par le fait que le White Star doit faire toute une série d'investissements au stade Edmond Machtens, des investissements lourds. Le stade n'étant pas de dernière génération, ayant plusieurs décennies d'âge, il commence tout doucement à se délabrer, ce qui nécessite des investissements lourds à faire. Et je pense que le White Star, de ce côté-là, devrait donner certaines garanties à même de rentabiliser à long terme les investissements qu'il prévoit d'opérer dans le stade Edmond Machtens.

S'agissant du projet du RWDM, lorsque nous étions encore dans l'opposition nous l'avons soutenu dès le départ. Nous sommes engagés auprès des initiateurs et des supporteurs pour leur dire que s'ils ont un projet, nous le soutiendrons. Et c'est ce que nous avons fait. Maintenant, je voudrais dire deux choses : j'aimerais que le Collège réaffirme son engagement clair et net devant cette assemblée, devant les supporteurs du RWDM, qu'ils seront les seuls interlocuteurs d'un projet RWDM et qu'ils pourront, le cas échéant, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour arriver à ce que le RWDM puisse réintégrer le stade Edmond Machtens. Nous, on n'a pas de financier, un business-plan, ça ne nous parle pas. Il ne faut pas non plus demander des exigences trop élevées surtout pour un club qui va évoluer vraisemblablement en promotion. Il faut être raisonnable de part et d'autre. Je pense que s'ils viennent, ça sera certainement avec un plan financier pour un club de promotion. Moi, je veux entendre maintenant un engagement ferme de nos partenaires membres du Collège, que dès que ce projet-là sera mis sur papier, que les investisseurs se seront fait connaître et que toutes les garanties seront données, ils seront les seuls interlocuteurs du RWDM. C'est à cette condition-là que nous, Groupe d'Intérêt Communal, eu égard à tous les éléments qui ont été mis devant nous, nous allons soutenir favorablement cette convention.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert. Vous bénéficierez d'un temps de parole plus étendu, comme pour Monsieur Ikazban.

M. Vossaert :

J'allais vous le demander.

J'étais fort étonné des différentes déclarations dans la presse ces derniers jours, mais aussi encore étonné aujourd'hui des déclarations de certains membres. Car, avec ce nouvel amendement déposé par rapport à la convention qui demande un engagement ferme de la part de la Commune, je rappelle tout de même que la Commune est propriétaire, et non locataire, de son stade. Et dans ce cadre, elle décide de négocier avec une partie, un locataire. Ce n'est pas au locataire de négocier par la suite avec un porteur de projet qui voudrait venir s'installer et cohabiter au stade Machtens.

(Applaudissements - Applaus)

J'aimerais rebondir sur plusieurs points, mais commençons par l'école de jeunes. Ce ne sont ni les politiques ni les membres du Collège qui peuvent véritablement sauver l'Ecole des Jeunes, ce sont avant tout les bénévoles, les entraîneurs, les parents, les coordinateurs et ce, depuis 2002, depuis la faillite du premier RWDM qui ont pu continuer les activités de l'école. Alors, à ceux qui prétendent qu'ils sont les sauveurs de l'école, je dirais non; moi, je veux remettre les choses à leur place. Ce sont les personnes qui sont au quotidien sur le terrain avec les enfants qui ont contribué à la survie de cette école de jeunes.

(Applaudissements - Applaus)

Venons-en maintenant à la question du RWDM. Je vous rappelle que le 4 juin ces mêmes supporteurs qui sont aussi nombreux - je sais très bien qu'ils sont capables de remplir le stade Edmond Machtens parce qu'ils ont, eux, tout simplement le club dans les tripes et le cœur et qu'ils n'ont pas besoin de texte ou de garantie financière pour aller

défendre ses couleurs. Ce n'est pas simplement un club sympa ! Vous savez, porter un projet, rien qu'avec déjà le soutien populaire, le soutien des supporters, vous avez déjà fait un bon bout de chemin, et ça, il ne faut pas l'oublier quand on prend des décisions par rapport à ce projet RWDM ! Il est soutenu, il est défendu par les gens qui viendront supporter leur équipe; et c'est un manque de respect que de dire que ce projet est, soit, mal ficelé, soit, mal préparé alors que j'entends qu'ils ont déjà été rencontrés, qu'ils ont déjà eu un rendez-vous. Qu'est-ce qu'on est en train de faire ? De la politique simplement, en se donnant de bonnes intentions; mais juridiquement ce n'est pas tenable car quand on parle des parties à cette convention, on ne parle pas du RWDM. Ils ne font pas partie de cette convention directement, ils ne sont pas impliqués. Alors, et je rejoins ici la volonté d'éthique, j'attends un engagement fort inscrit dans la convention - et ça c'est le lien avec le dépôt des amendements que nous avons fait - qui est de faire en sorte que le projet RWDM soit réellement pris en considération. Et je pense qu'il ne faut pas aujourd'hui perdre de temps, parce que ces gens travaillent depuis des mois et ont tenté tant bien que mal de rencontrer les membres du Collège pour exposer leur dossier et présenter leur projet. Et je pense qu'il ne faut pas maintenant essayer de se justifier d'une certaine manière en disant que le projet est mal ficelé. Il faut simplement se mettre autour d'une table, agir comme le propriétaire du stade et pas simplement être dépendant, comme l'a dit Monsieur Van Damme, des intérêts d'un autre club. Non, nous sommes propriétaires de ce stade et, de ce fait, nous décidons, point.

(Applaudissements - Applaus)

Venons-en maintenant à la convention. Neuf ans, vous engagez en fait pour neuf ans la nouvelle majorité, celle qui va suivre. Par ailleurs, je pense qu'il est sain - quelle que soit la convention, si nous étions également en train d'élaborer une convention pour le projet RWDM, ce serait la même chose -, de faire une évaluation. Donc, la durée doit être limitée, neuf ans c'est trop. Deux ou trois ans, avec une évaluation, c'est mieux.

Enfin, par rapport aux contreparties dont on parle, dans les travaux qui sont prévus la contrepartie est de prendre en charge justement les travaux de rénovation et j'aimerais bien en avoir la liste. Parce qu'on demande au projet du RWDM de montrer patte blanche, de présenter des garanties, mais on n'a rien reçu, nous les Conseillers communaux, du côté du White Star, et on doit voter la convention aujourd'hui.

Je dirais pour terminer qu'il faut créer la confiance, nous avons toutes et tous le même intérêt qui est de trouver un accord ensemble aujourd'hui parce qu'il s'agit, comme on l'a dit, d'une décision importante pour notre Commune, pour les jeunes Molenbeekoïses, pour les supporters, pour nous également. On peut véritablement trouver un consensus, je laisserai le soin à Jamal d'expliquer le dépôt des amendements et je pense qu'il y a aujourd'hui une main tendue de l'opposition à la majorité. A nous maintenant de prendre nos responsabilités.

Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Ce soir, donnez-nous l'occasion de sauver aussi bien le passé que le futur, donnez-nous les moyens pour qu'il y ait un projet qui peut en fait renouer avec les meilleures années de Molenbeek et du RWDM. Je suis content de voir que cette majorité a l'intention de vouloir sauver l'Ecole des Jeunes et de laisser une chance à un projet issu des supporters et portés par eux afin de pouvoir donner lieu à une vraie renaissance du RWDM. Cette Commune dit vouloir soutenir l'associatif, les initiatives citoyennes culturelles et sportives. Mais j'attends d'elle qu'elle se mouille, qu'elle mette la main à la pâte pour que ce projet réussisse. Alors pourquoi avoir seulement négocié la survie de notre école de jeunes et pas en même temps la continuité du RWDM, pourquoi se limiter seulement à un contrat avec le White Star dont les intérêts ne coïncident pas avec les intérêts des Molenbeekois, ni des jeunes, ni des supporters ? Va-t-elle alors s'engager et se porter garante, s'il faut, pour la réussite du projet ? On nous garantit de sincères intentions, mais soyons concrets, le chemin vers l'enfer est pavé de bonnes intentions. Ici on parle de contrat et non de paroles, des écrits qui vous lient. On a ajouté un paragraphe qui donne en fait le droit, la mission même au White Star, de juger si le projet du RWDM est viable. Pour ces raisons nous avons introduit des amendements pour ce contrat pour ne pas laisser au seul White Star le droit de décider du futur du RWDM et nous proposons des changements qui permettent de transformer ces bonnes intentions de la majorité en vraies garanties afin que le RWDM reçoive réellement une chance de se reconstruire de nouveau.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

Merci Monsieur le Président.

Je vois que mon premier jour ici est très très chaud; ça me réjouit beaucoup, j'entends beaucoup de sentiments, d'émotions, de cris du cœur. C'est vrai que le RWDM représente l'histoire et la fierté de la Commune, on ne peut pas oublier ce passé qui a marqué toute une génération et qui a fait l'image de la Commune à l'extérieur. Je ne comprends pas comment ce club en est arrivé là aujourd'hui, ça me chagrine énormément. Cela étant dit, la raison voit ce que le cœur ne voit pas. Il y a aussi des raisons objectives qu'on défend, d'abord des raisons sportives qui font qu'on doit absolument avoir dans notre Commune un club de haut niveau et on espère justement que le RWDM revienne pour qu'il donne le spectacle qu'il donnait auparavant. Deuxième chose, le sport est un vecteur d'intégration, ce qui est l'objectif le plus important, un moyen d'intégration pour nos jeunes qui en ont vraiment besoin, une intégration non seulement sociale mais aussi économique, parce que le sport crée beaucoup d'emplois et d'activités économiques, ce qui permet par ailleurs à la Commune d'en profiter. J'ai entendu Madame la Bourgmestre qui disait que la Commune n'a pas la possibilité de prendre en charge les dépenses et tout le monde sait qu'elle n'est pas aujourd'hui dans un état financier très positif. Dans ce cas on essaye de tout faire pour y remédier et créer des dynamiques.

J'ai entendu que la porte n'est pas complètement fermée, il faut maintenant que les supporters du RWDM puissent présenter un projet viable, qui tienne la route. Et je suis

d'accord que les Conseillers se réunissent pour qu'on puisse trouver un moyen d'y parvenir, pour essayer de débloquer la situation. La majorité y est ouverte, et moi en tant que Conseiller Ecolo, je constate que tout le monde parle du même dossier mais chacun différemment; c'est ça le problème. Je souhaite un compromis pour qu'on puisse satisfaire tout le monde.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

Pour le mouvement Islam, au départ je comptais soutenir ce contrat d'occupation. Mais je ne connaissais pas vraiment ce projet du RWDM et je vois que beaucoup de citoyens sont ici présents. Je comptais soutenir ce contrat parce qu'il engageait le White Star à continuer à prendre en charge les jeunes de notre centre de formation comme il s'engage aussi à s'occuper de l'entretien du stade, ce qui fait une charge en moins pour le contribuable. Je constate aussi que le contrat est bien ficelé, notamment en matière de résiliation. La Commune résilierait le contrat au cas où nos joueurs de provinciale et de régionale n'auraient pas un suivi de la part du White Star. C'est un dossier qui déchaîne les passions et on a bien connu, pour une partie d'entre nous, l'épopée du RWDM, fin des années 70 et, malheureusement, ces dernières années avec des problèmes de gestion, ce qui a conduit beaucoup de joueurs professionnels à quitter le club. J'ai quand même un petit bémol par rapport au White Star qui a connu aussi des problèmes financiers quand il évoluait au stade Falon et beaucoup de joueurs n'avaient pas été payés pendant toute une période et avaient dû quitter le club. De ce point de vue-là, y a-t-il vraiment des garanties de la part du club ? Ayant maintenant écouté mes collègues Conseillers communaux, je serais plutôt pragmatique et je dirais que c'est un bon contrat mais où il y a des choses à corriger, notamment le 9.5 qui donne la prérogative au White Star d'accepter ou non le projet du RWDM. Comme l'a dit Monsieur Vossaert, c'est à la Commune qui est propriétaire du stade de décider si le projet du RWDM est tenable tant du point de vue financier que sportif. J'aimerais bien aussi que la durée du contrat soit limitée à 3 ans, de sorte à pouvoir faire une bonne évaluation, et laisser la porte largement ouverte au RWDM qu'on aime. Et la présence de ses supporters montre qu'ils tiennent à ce club. Nous sommes des représentants des citoyens et on doit écouter leur avis.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Rapidement, Monsieur Ikazban, parce que vous avez déjà eu la parole.

M. Ikazban :

Avant qu'on écoute la réponse, j'ai deux questions subsidiaires. J'ai entendu Monsieur Lakhroufi parler de 230 jeunes. J'aimerais qu'on me confirme ce chiffre, car il me

semble qu'il y avait quand même 550 jeunes au moins. Deuxième remarque, je trouve un peu curieux que la Bourgmestre dise - je veux bien la croire - que le Collège veut le RWDM, qu'il n'a rien contre, et j'entends le collègue Lakhloufi dire que c'est depuis que le GIC a rejoint la majorité il y a trois jours que maintenant il y a l'article 9.5. J'aimerais bien savoir où est la vérité, est-ce grâce au GIC qu'il y a le 9.5 ou la majorité a-t-elle toujours voulu du RWDM ou pas ? Si c'est le cas, je signale simplement qu'il y a une contradiction dans ce qui a été dit. Actuellement, le 9.5 ne permet rien du tout, il laisse simplement un club, le White Star, décider de l'avenir d'une cohabitation avec le RWDM. Vous pensez bien que le White Star sera à la fois juge et partie, qu'il y aura un conflit d'intérêt. Et puis c'est une déresponsabilisation de la Commune qui est inacceptable.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Premièrement, il n'y a plus 550 jeunes à l'école de formation de Molenbeek-Saint-Jean, tout simplement parce qu'une partie de nos élites, les 'Nationaux', a rejoint les effectifs du White Star et, comme je l'ai évoqué, une autre partie a migré vers d'autres clubs par ce qu'elle n'avait pas la certitude d'avoir un football 'Elite' à Molenbeek, cela explique pourquoi aujourd'hui on reste avec 232 jeunes. On a trouvé une solution qui leur permettait d'évoluer sous le matricule 1936 du RWDM, on a obtenu une dérogation pour pouvoir le faire pendant encore une saison. Et on l'a fait pour justement permettre, d'un côté, au White Star qui a déjà sa propre école de jeunes de s'installer dans les meilleures conditions possibles et, de l'autre côté, pour nous permettre de pouvoir continuer pendant une saison afin de voir éventuellement toutes les possibilités et d'avoir une saison entière pour pouvoir réfléchir au sein du Conseil d'administration de l'Ecole des Jeunes.

A propos du 9.5 que vous l'avez évoqué, nous sommes venus avec ce point en concertation avec Madame Françoise Schepmans et Monsieur Karim Majoros lors d'une réunion qui s'est tenue lundi. Et par rapport aux inquiétudes que vous avez évoquées, nous avons encore négocié jusqu'à la dernière minute et nous avons obtenu de Madame la Bourgmestre et de Monsieur l'Echevin des sports un engagement ferme d'être les seuls interlocuteurs du RWDM si ce dernier venait très rapidement avec un projet pour évoluer dans une division de 'promotion'.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais intervenir comme Molenbeekoise d'origine, 'een echte Molenbeekoise' comme on dit chez nous, et qui a vécu pendant énormément d'années avec le RWDM, qui l'a connu de manière tout à fait positive, avec ses matchs tout à fait enthousiasmants qui nous permettaient de vivre et de vibrer. Et là je rejoins tout à fait ce dont les supportes ont parlé, des choses extraordinaires qui mobilisaient tous les Molenbeekoises. Et c'est que le

RWDM a envie de retrouver. Et je comprends les supporters qui ont envie de revivre cette ambiance, ce dynamisme, cette fougue de l'époque. Malheureusement, il y a eu aussi des moments très douloureux. Et, on a beau dire que, économiquement, pour un club de foot, ce n'est pas très important, je ne suis pas tout à fait d'accord parce qu'on sait bien qu'il y a beaucoup de clubs qui ont présentement des problèmes économiques, ce qui signifie que vraiment ils ne peuvent pas poursuivre leur activité. Je comprends donc qu'on ne puisse pas faire table rase des problèmes économiques ; on a bien constaté dans des tas de clubs de foot que le point de vue financier est extrêmement important. On est ici en tant que Conseillers communaux balancés entre le choix du cœur et celui de la raison. Si ce n'était que le cœur, on dirait que c'est formidable car on va pouvoir de nouveau vibrer avec le RWDM ! Mais il faut bien vous dire que la Commune est propriétaire du terrain, des infrastructures, etc., ce qui signifie que vous devez, pour nous convaincre, nous amener un projet économique solide qui nous permette de dire comme pour n'importe quel autre locataire qu'on peut leur faire confiance et qu'ils vont pouvoir gérer les infrastructures avec nous et faire en sorte que, à la fois, le cœur et la raison puissent vivre ensemble. La Commune a des difficultés financières importantes et là nous avons absolument un travail à faire au niveau de la gestion pour que la Commune n'ait pas une aggravation de son budget à cause de problèmes que le RWDM pourrait nous apporter. Je ne pense pas du tout que ce soit positif, ou de n'être sûrement pas dans cette vue-là non plus. Donc, nous attendons un projet, un business-plan solide, pour que nous puissions avoir toutes les assurances et pouvoir nous dire que nous allons retrouver un club tant du point de vue économique que sentimental qui nous apportera un maximum, pour pouvoir vivre sur le stade Edmond Machtens, un club que nous avons tellement apprécié.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En début de séance on a beaucoup parlé du RWDM. On a parlé ensuite de cette proposition de convention. Et je voudrais quand même y revenir parce qu'il y a certaines choses et considérations qui ont été dites et que je voudrais rectifier car, à mon avis, elles détournent des objectifs de la convention. Il faut d'abord savoir que cette convention d'occupation et de partenariat qui vous est proposée répond à un objectif précis : pendant des années, il n'y a pas eu de convention d'occupation pour le stade Edmond Machtens. Et il nous a semblé essentiel de formaliser de manière stricte et dans l'intérêt de la Commune et des contribuables molenbeekoïses les relations avec le club occupant. Alors j'ai entendu dire que mais, finalement, c'est la Commune qui est propriétaires et que donc, nécessairement, c'est elle qui a la possibilité de tout décider. Face à cette considération que je trouve un peu facile, pour ne pas dire populiste, je vous rappelle quand même que si la Commune est propriétaire, à l'instar d'autres communes, nous ne voulons pas vivre à Molenbeek le syndrome de Mons, nous ne voulons pas qu'il n'y ait plus de club qui occupe le stade et que, finalement, on se retrouve face à un stade qui n'a plus d'existence, qui n'a plus d'activité footballistique. Et je crois que c'est véritablement la responsabilité de la Commune de faire en sorte que le stade soit viable et qu'il y ait des possibilités financières et sportives; ça me semble essentiel en tant que propriétaires, de devoir assurer la gestion et l'occupation viable du stade, que ce ne soit pas un stade vide; en tout cas c'est notre engagement...

(Brouhaha dans la salle - Rumor in de zaal)

M. le Président :

S'il vous plaît ! Sinon je vais devoir interrompre la séance !

Mme la Bourgmestre :

...Ecoutez, s'il n'y a pas de moyens financiers, s'il n'y a pas de gestion sportive, s'il n'y a pas de possibilité de faire vivre et entretenir un stade, on a vu ce qu'il s'est passé dans d'autres stades !

M. le Président :

S'il vous plaît, un peu de silence.

Je pense que vous désirez que la séance du Conseil se poursuive et qu'on puisse aller au bout de ce point. Donc, s'il vous plaît, un peu de silence.

Mme la Bourgmestre :

Je voulais simplement rappeler que nous ne voulons pas connaître le syndrome de Mons. Un accord équilibré a été trouvé qui rencontre à la fois les exigences de bonne gestion et de prudence aujourd'hui pour un club, et nous souhaitons que deux clubs, et d'autres clubs aussi, puissent évoluer au stade Edmond Machtens. Donc, de manière fondamentale, les installations sont mises à disposition d'un club. Et en contrepartie - et je sais que ça ne touche pas le cœur du supporter mais l'ensemble des frais de mise en conformité et d'entretien, notamment des pelouses, des installations sera à la charge du club occupant. Et je peux vous assurer que ce sont des montants qui se calculent en centaines de milliers d'euros. Pourquoi une durée de neuf ans ? Parce que justement nous voulons que le club occupant ou les clubs occupants puissent faire les travaux nécessaires de mise en conformité. Vous ne pouvez pas demander à un club occupant pour une durée d'une ou deux années de faire des investissements de sécurité et d'entretien lourds s'il n'a pas la possibilité de rester un certain temps. Nous souhaitons donc que le club ou les clubs qui occupent le stade Edmond Machtens puissent assurer ces frais, ça nous semble important. Et si les deux clubs viennent avec des projets qui tiennent la route par rapport à l'entretien, à la mise en conformité et à la sécurité, eh bien ! c'est tout bénéfique pour les clubs et les joueurs. Donc, telle est notre préoccupation et on ne peut pas reprocher à une Commune d'y tenir. Ce que nous souhaitons est de pouvoir préserver le stade Edmond Machtens, de pouvoir faire en sorte qu'il réponde aux exigences de conformité et de sécurité. Ce que nous voulons c'est garantir la pérennité de l'école de jeunes, c'est qu'il y ait évidemment des clubs d'élite qui évoluent sur le stade. Et nous voulons aussi développer l'identité molenbeekoise, c'est essentiel. Il faut donc nécessairement travailler ensemble à ce projet et il faut que plusieurs clubs puissent négocier, dialoguer pour obtenir ce partenariat de clubs mais aussi ce partenariat avec les écoles, avec la jeunesse qui puisse faire vivre les tribunes de notre Commune. Les garanties, nous les avons donc obtenues avec cette convention et elles sont tout à fait essentielles quant à l'affectation des lieux, quant à un état des lieux qui soit clair et par rapport au droit d'utilisation par la Commune. Car il est prévu également dans la convention que la Commune peut faire en sorte qu'il y ait d'autres clubs qui occupent le stade Edmond Machtens et qu'il y ait des règles de transparence et de contrôle.

Il y a, pour les personnes qui ont pris la peine de lire cette convention, toute une série de conditions de résiliation et de résolution qui ne permettent justement pas au club occupant d'avoir la main et de pouvoir décider seul. Au contraire, nous avons été très

exigeants sur ces conditions de résolution et de résiliation qui font que si le club occupant ne respecte pas ses engagements, il peut être mis tout de suite dehors.

Je vous le rappellerai très brièvement, la perte, l'apport, le transfert ou la cession volontaire ou forcée du matricule, la rétrogradation à une division inférieure, la cessation volontaire ou non des activités des équipes régionales et provinciales, la survenance d'un risque ou d'un événement qui peut affecter la confiance de la Commune dans le White Star ou ses instances dirigeantes, des impératifs liés à des intérêts généraux, vous avez dans les conditions de résolution et de résiliation la possibilité pour la Commune de mettre fin à cette convention. Il est prévu que si le White Star ne respecte pas tout ou partie de ses obligations, la Commune pourra mettre fin au présent contrat. Les garanties existent donc et je pense qu'un bon contrat vaut certainement mieux que de mauvais procès d'intention.

Pour le reste, je voudrais encore dire qu'en ce qui concerne le RWDM, je peux vous dire que le porteur du projet - deux Messieurs sont venus me voir; ils ont pris contact avec la Commune fin janvier sans jamais préciser, et ça peut être mis dans le procès-verbal, qu'ils venaient pour un projet du RWDM. Ils venaient pour un projet de foot à Molenbeek, un projet sportif; ils n'ont jamais cité le nom du RWDM, ils sont venus le 11 mars avec leur projet. S'ils avaient parlé du RWDM, et puisqu'ils travaillaient sur le dossier depuis six mois, vous pensez bien que je les aurais reçus immédiatement, mais ils n'en ont jamais parlé ...

M. le Président :

Ecoutez, je pense que vous désirez comme moi que le Conseil communal se poursuive suivant les règles. Je vous demande donc de faire silence, sinon je serai obligé de demander la suspension de la séance et l'évacuation de la salle. Je ne pense pas que ce soit ce que vous désirez.

Mme la Bourgmestre :

...Je regrette qu'ils n'aient pas été clairs dès le départ et qu'ils aient porté un projet tout à fait imprécis. Je leur ait dit deux jours après - donc, moi, j'ai répondu très rapidement - que je voulais plus d'informations sur ce projet qu'ils venaient présenter et qui n'offraient aucune garantie : ils ne disaient pas qui était derrière le projet ni comment ils allaient le développer. J'ai donc mis directement en contact les interlocuteurs du White Star et du RWDM ainsi que la Commune et je leur ai dit de revenir avec un projet plus précis dont nous sommes en attente. Et à ce jour, nous n'avons pas plus de précision par rapport à ces déclarations d'intention.

Dans l'intérêt du stade, dans l'intérêt de l'école de jeunes, nous devons donc avancer. Mais, comme je l'ai dit dans mon introduction, la Commune s'engage à mettre tout en œuvre pour que le RWDM, fort d'un projet financier crédible, puisse venir jouer au stade Edmond Machtens. On ne peut pas être plus clair.

M. le Président :

Merci. Non, excusez-moi, Monsieur Ikazban, vous avez déjà beaucoup parlé. Je donne d'abord la parole à Monsieur El Khannouss pour qu'il donne sa réponse.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président ...

(Brouhaha dans la salle - Rumoer in de zaal)

M. le Président :

Je vous donne dix secondes pour arrêter !

Nous continuons les débats, ne m'obligez pas – je n'aime pas faire ça - à demander une suspension de séance.

M. l'Echevin El Khannouss :

Mesdames et Messieurs les supporters, je vous demande d'être un peu plus raisonnables, s'il vous plaît; je comprends, je vais essayer de répondre...

(Cris persistants des supporters - Aanhoudend huilen fans)

M. le Président :

Je suspends la séance.

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

Nous allons reprendre la séance. Je demande aux Conseillers communaux de bien vouloir venir se rasseoir.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne sais pas s'il faut attendre que les Conseillers communaux reprennent leurs places. Je dis simplement, Monsieur le Président, que vous faites la police de l'assemblée. Et je vous suggère, afin d'éviter de faire évacuer ou de menacer de faire évacuer la salle, de veiller également que l'ensemble des membres du Conseil respectent le règlement. On ne s'adresse pas au public. Et je pense que, tout à l'heure, la Bourgmestre s'est adressée au public, alors qu'elle doit s'adresser aux Conseillers. Si vous évitez ça, vous n'aurez pas à faire évacuer la salle.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

On va essayer de faire descendre un peu la pression. Je vais m'adresser aux différents Conseillers qui m'ont posé des questions très pertinentes et, peut-être, donner une appréciation plus générale par rapport à ce dossier qui, je pense, est empreint d'émotion. Madame la Bourgmestre a rappelé un peu la manière dont les choses se sont déroulées par rapport à ce projet de renouveau du RWDM. Moi-même j'ai été contacté il y a quelques jours seulement où j'ai été invité à rencontrer les porteurs du projet qui sont - je tiens à le rappeler - principalement les anciens administrateurs du FC Brussels; ça aussi il

faut le dire, car ça n'a pas été dit. En tout cas, certains étaient autour de la table et on m'a présenté un projet qui, d'apparence, paraissait très intéressant en reprenant l'ancien matricule du FC Brussels qui est en faillite.

Je peux vous dire qu'au-delà de cet article que le *GIC* a proposé et qui a été introduit dans cette convention, il y a toute une série d'autres articles que la Bourgmestre a évoqués en partie, ce sont les articles 16.1, 16.2 et 16.3 qui permettent à la Commune, évidemment d'une manière unilatérale si les conditions ne sont pas respectées, non seulement de résilier le contrat, mais de permettre à travers un autre article, l'accessibilité aux infrastructures à un éventuel nouveau RWDM. Et donc, ces garanties-là, nous les donnons, le propriétaire est le seul qui peut décider de la disposition du stade, et tout cela dans un cadre légal. Nous ne sommes pas dans une république bananière, nous sommes dans un État de droit, il y a des règles à respecter partout et nous, la Commune, nous sommes la garante de ces règles.

Par rapport à l'Ecole des Jeunes, Monsieur Ikazban, vous avez fait part de votre étonnement par rapport au nombre de jeunes qui actuellement sont dans l'école, je tiens à rappeler que la que la collaboration avec le White Star qui s'est faite quand même dans un contexte dramatique, c'est à l'issue de la faillite du FC Brussels que nous avons permis, et je tiens ici à vous dire que je m'en réjouis, heureusement que le White Star est arrivé dans un stade qui était destiné à être abandonné, à subir ce que d'autres stades en Belgique sont devenus, c'est-à-dire des chancres, qui se serait détérioré et qui aurait coûté énormément d'argent au contribuable pour les remettre à niveau. Aujourd'hui, grâce à l'action qui a été menées par le Collège, nous avons un club, on l'aime ou on ne l'aime pas, vous savez, je ne suis pas un footeux, moi, ce qui m'intéresse, ce sont les intérêts de la Commune et les intérêts de nos concitoyens. Maintenir un club, permet de pouvoir entretenir le stade, ce qui est le cas aujourd'hui, puisque le White Star gère ce stade en bon père de famille. Par rapport à l'Ecole des Jeunes, notre collaboration, et Monsieur Lakhroufi l'a rappelé, a commencé il y a plus d'un an. Ils ont pu ainsi récupérer plus de 155 jeunes en élite. Ce sont des jeunes qui étaient voués à quitter Molenbeek, parce que la faillite a provoqué la relégation de deuxième en troisième division, ce qui fait que nous ne jouons plus en national et automatiquement nous ne pouvons plus jouer qu'en régionale et en provinciale, ce qui explique évidemment le fait que nous n'avons que ce nombre qui a été évoqué très limité de jeunes.

Par rapport au sauvetage de l'Ecole des Jeunes, je peux vous dire qu'aujourd'hui nous sommes en train de finaliser un transfert de plusieurs jeunes de l'Ecole des Jeunes vers le White Star. C'est presque finalisé, dans les prochains jours, il va y avoir une communication. Donc les jeunes, qu'on se rassure, sont sauvés, ils sont sauvés depuis quelques mois déjà à travers les accords que nous avons eu avec le White Star. Nous sommes ici dans les modalités d'organisation de la future Ecole des Jeunes, et j'espère que vous l'avez constaté dans cette convention, nous avons garanti que le White Star, après la signature de cette convention, puisse garder l'entièreté de ces jeunes. Ne pas garder les jeunes, c'est une c'est une raison pour résilier cette convention d'occupation. Je peux vous dire que tout été mis en œuvre avec nos juristes pour garantir l'intérêt de nos jeunes Molenbeekoïses.

Alors Monsieur Van Damme, votre question par rapport à la durée de neuf ans, c'est vrai qu'on pourrait comme ça, si on veut faire un peu de démagogie, dire que c'est un peu trop, que c'est excessif, qu'on exagère avec neuf ans, mais vous comprendrez qu'un club de football et on peut le voir à travers de nombreuses faillites, c'est d'abord une entreprise économique. Monsieur Van Damme, ne faites pas de la démagogie, vous croyez que vous vivez dans le pays des Bisounours ? Evidemment que les clubs de foot ont intérêt à avoir des rentrées financières pour pouvoir survivre ! On sait très bien que la deuxième division vit des difficultés, on le voit à travers le nombre de faillites cette année-ci et on le voit par

rapport à la décision de la Fédération d'organiser une élite avec 8 clubs seulement et le White Star s'y retrouve. Mais ce qui nous intéresse, c'est d'assurer la fiabilité de l'activité sportive au stade Edmond Machtens, à travers un club sportif, que ce soit aujourd'hui le White Star, ou demain le RWDM. Nous leur donnons cette garantie-là, de pouvoir se développer, mais néanmoins nous ne sommes pas naïfs, à travers cette convention, il y a différentes clauses qui s'y retrouvent et qui donnent toute la latitude au pouvoir communal de pouvoir résilier, si les règles ne sont pas respectées. Ces règles, Monsieur Van Damme, vous étiez dans le Collège précédant, vous savez très bien que nous étions dans une période de non-droit avec l'ancien occupant du stade Edmond Machtens et nous ne voulons pas reproduire toutes ces erreurs du passé. Nous assumons nos responsabilités, oui Monsieur Ikazban, nous étions tous les deux impliqués dedans et c'est pour ça que je dis que c'est fini ! Nous avons une convention qui garantit les intérêts des Molenbeekoïses, si demain le RWDM devait venir, ce que je souhaite du fond du cœur, avec des garanties. Je peux vous dire que si les garanties sont apportées, nous proposerons un contrat similaire qui est exigeant par rapport aux occupants et qui donne des droits et des devoirs.

En complément de ce qu'a déjà dit Madame la Bourgmestre, je crois que j'ai déjà fait le tour, merci pour votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Il y a eu plusieurs réponses, mais on n'a pas répondu à la question du pourquoi c'est le White Star qui juge du futur du RWDM. On ne demande même pas de changer toute la convention, on demande que ce ne soit pas le White Star qui décide sur le futur. Ils ne sont pas neutres dans l'affaire et nous demandons que ce soit la Commune elle-même qui juge si un projet est viable. On demande que la Commune s'engage réellement. Si la Commune a tellement confiance en cette convention, qu'elle donne toute la liberté d'inclure le RWDM. Pourquoi on ne le stipule pas noir sur blanc ? C'est ça qu'on demande, parce que maintenant le RWDM n'est pas connu dans cette convention, ils dépendent de la bonne volonté de tous les autres, du White Star et de la Commune, mais le RWDM n'est pas un partenaire dans cette convention et moi, je demande qu'il soit en effet connu dans cette convention, et que la garantie soit donnée, que ce ne soit pas le White Star qui juge tout le projet du RWDM.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Vous avez dit que votre motivation primaire était financière. C'est pour cela que vous vendez le club à un entrepreneur. Donc, ce n'est pas le sport qui prime, c'est l'économie. C'est ça la motivation de cette majorité, c'est l'argent, pas le sport, pas l'intérêt communal, c'est l'argent. C'est tout ce qui compte.

Le *SP.A* n'est pas dans cette option. Il n'y a pas que l'argent qui compte, il y a aussi l'élément sportif qui compte pour nous, mais même si c'était l'aspect financier qui devait compter, alors pourquoi ne pas avoir deux clubs au lieu d'un seul ? C'est plus de garanties pour vous, c'est plus de sécurité. C'est absurde, Monsieur l'Echevin des Sports, vous dites que si le RWDM vient demain avec un contrat, vous l'accepterez dans des conditions similaires. Mais vous ne pouvez pas, parce que vous signez aujourd'hui un contrat d'exclusivité et ils ne seront peut-être pas là demain. Ils sont là aujourd'hui, vous les voyez, ils sont là aujourd'hui dans la salle. Donc pourquoi vous ne bougez pas maintenant ? Vous pouvez reculer et accepter qu'il y ait une option d'avoir les deux clubs. Postposez cette convention d'un mois, renégociez avec les deux parties et vous pourrez satisfaire pas uniquement l'élément sportif avec l'élément financier, vous pouvez aussi concilier deux ambitions sportives dans une seule Commune et c'est à vous de le faire, vous pouvez le faire et je demande à toutes les fractions, pas seulement au Collège, mais aussi aux Conseillers communaux *MR*, au Conseiller *Ecolo*, aux Conseillers *CDh* surtout aux Conseillers du *GIC*, qui se disent s'être joints à la majorité pour faire la différence, et bien là ici, vous pouvez faire la différence. Faites la différence, sans vous, il n'y a pas de convention, avec vous, on peut la changer. On vous jugera sur vos mots et sur vos actes.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai entendu avec beaucoup d'attention les réponses de la Bourgmestre et de l'Echevin des Sports. Je vous ai entendu dire que vous aviez beaucoup de garanties avec cette convention. Permettez-moi de vous dire que nous, nous avons beaucoup d'inquiétudes. Nous avons beaucoup d'inquiétudes parce qu'en finale, on ne vous reproche pas de venir avec une convention, on vous reproche de venir avec cette convention-ci, qui en réalité, si elle est adoptée telle quelle, tue toute possibilité de faire renaître le RWDM. Si c'est ça, c'est contradictoire par rapport à tout ce que vous dites depuis le début. Tout le monde dit qu'il aime le RWDM, mais si vous votez cette convention, vous tuez cette possibilité-là et je ne vais pas revenir sur les raisons, mes collègues les ont très bien expliquées.

Nous pensons, et j'ai entendu l'Echevin des Sports dire, et c'était notre première préoccupation, que les jeunes étaient sauvés. Il a dit que les jeunes étaient sauvés depuis plusieurs mois. S'ils sont sauvés depuis plusieurs mois, alors ça ne vient plus à un mois près. Reportons cette convention et revenons ici avec quelque chose de concret, avec une cohabitation harmonieuse, avec une convention tripartite qui permettra à chacun de se retrouver.

J'ai entendu le *GIC* vouloir aller beaucoup plus loin. C'est tout à leur honneur, je ne demande qu'à voir, allons-y, allons un peu plus loin, mais ne nous limitons pas à cet article 9.5 qui donne tout au *White Star*. C'est le *White Star* demain qui va décider de l'avenir ou non du RWDM ici. J'ai entendu, et là la Bourgmestre n'a pas répondu à ma demande, nous vous demandons de reporter la convention et vous n'avez pas répondu clairement par rapport à ça. J'ai entendu le Conseiller communal Barro qui vient d'arriver, et il a bien commencé puisqu'il a dit qu'il était favorable à notre proposition d'organiser un Conseil communal avec la présentation du projet du RWDM ici, devant les Conseillers communaux.

Mais je ne vois pas pourquoi on demanderait uniquement au RWDM de venir présenter son projet et pas au White Star. Donc, ayons un Conseil communal où on aura les deux présentations.

Vous parlez de la pérennisation de l'Ecole des Jeunes, oui, c'est très bien, on a tous ce point commun. Mais moi, je signale simplement que d'après mes informations, quand le White Star a quitté Woluwe, il a laissé derrière lui des centaines de jeunes. Alors moi, je veux bien vous croire, je veux bien vous croire quand vous pensez peut-être naïvement qu'il y a toutes les garanties dans la convention. Mais nous, nous estimons que non. C'est pour ça que nous demandons le report, et si vous le refusez, nous avons des amendements qui vont corriger éventuellement des anomalies.

Alors, vous dites aussi que le plan financier est important. Il y en a qui ont dit que ce n'était pas important et dans la même majorité, il y en a d'autres qui ont dit que c'était important. D'accord, si le plan financier est important, moi comme Conseiller communal ici, comme Chef de groupe du PS, je n'ai jamais vu le plan financier du White Star. Est-ce que vous, vous avez déjà vu le plan financier du White Star ? Vous avez voté un truc comme ça à l'aveuglette ? Vous exigez quelque chose au RWDM, c'est votre droit, c'est même consciencieux, mais je suis désolé, pas de poids deux mesures ! Ce que vous demandez à l'un, vous devez le demander à l'autre également. En parlant du plan financier, je vous signale simplement qu'aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, plusieurs clubs ont obtenu leurs licences en deuxième division, certains ne l'ont pas obtenues, dont le White Star. Alors, faites attention encore une fois, notre préoccupation, c'est de ne pas mettre tous vos œufs dans le même panier. Il y a deux opportunités ici et il faut saisir les deux opportunités, pour sauver les jeunes, pour sauver le football à Molenbeek Saint-Jean et pour retrouver le patrimoine historique du RWDM.

Moi j'aimerais qu'on réponde à nos deux questions, Madame la Bourgmestre, est-ce que vous acceptez le report qui semble être demandé par toute l'opposition, le report de cette convention ? Et est-ce que vous acceptez l'organisation d'un Conseil communal public ou à huis clos, où on viendra nous présenter le plan financier, même si on n'est pas des spécialistes, où on viendra nous présenter de manière équitable le plan financier ? Sinon, on parle dans le vide.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Mon collègue, Monsieur Ikazban, vous a posé deux questions très claires, est-ce qu'on reporte et qu'on revient avec deux plans financiers, celui du White Star, qu'on n'a toujours pas vu, et celui du RWDM, pour prendre la meilleure décision dans l'intérêt général ? Je pense qu'il y a ici un consensus pour déjà prendre un accord de principe pour modifier clairement dans un sens très important l'engagement pris par la Commune de négocier en tant que propriétaires avec le RWDM, comme elle l'a fait avec le White Star. J'ai entendu des membres de la majorité, et il y a une possibilité d'avoir un premier pas avec un retour du RWDM, je l'espère, alors qu'attendons-nous, prenons nos responsabilités.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Mon Dieu, je ne pensais pas que pour le premier Conseil communal au sein de la majorité, ce serait un débat aussi intéressant et aussi houleux, avec autant de pression sur les épaules du *G/C*. Le *G/C*, il ne fuit pas ses responsabilités, jamais ! J'ai entendu certains proposer qu'on retire le point, mais il faut assumer maintenant et aujourd'hui. Nous, en tant que *G/C*, nous pensons que si c'est une bonne convention, Dirk de block l'a évoqué tout à l'heure, il ne faut pas tout remettre en question non plus. Si le White Star n'a pas eu toutes ces exigences, c'est que il n'y avait plus personne au stade Edmond Machtens, que le stade était vide et il a saisi l'opportunité, il est venu s'installer et on ne lui a pas demandé des comptes, on était bien heureux en tant que Commune qu'il y ait un investisseur qui vienne, qui prenne en charge ce stade. Il le fait depuis un an et pour moi qui vais souvent au stade Edmond Machtens, je peux dire que le White Star l'entretien bien et assure la gestion de ce stade en bon père de famille. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, pour nous, il n'est pas question de reporter le point, on peut l'assumer maintenant et tout de suite. Sinon, on va remettre beaucoup de choses en cause, tergiversé et je ne pense pas qu'on va trouver un terrain d'entente avec le partenaire White Star si on doit tout remettre en question. J'entends bien les craintes du RWDM et de ses supporters, leurs craintes et d'être à la merci du jugement de quelqu'un qui a un intérêt direct et c'est clair qu'il ne faut pas être juge et partie. C'est pour cela que dans notre première intervention, le Groupe d'Intérêt Communal a dit qu'il aimerait entendre du Collège qu'ils soient les seuls interlocuteurs par rapport à l'évaluation du projet RWDM, que ce soit la Commune qui le fasse et pas le White Star. Si le point 9.5 n'indique pas cela clairement, on est ouvert à la discussion et on peut demander une interruption de séance afin qu'on discute de ce point-là avec nos partenaires. Nous, on a le sens des responsabilités politiques et il n'est pas question de tout remettre en cause. Si le problème, et je l'ai bien compris, et je pense qu'il y a une volonté du Collège, s'ils sont en adéquation avec ce qu'ils disent, je crois qu'on peut faire une interruption de séance, on discute par rapport à ce point 9.5 et on voit comment on peut l'améliorer pour faire en sorte que ce soit la Commune et le Collège qui soient les évaluateurs du projet RWDM et pas l'intéressé directement. Je crois alors qu'on va se retrouver dans une situation plus saine. Donc, Monsieur le Président, je demande une interruption de séance si vous le permettez.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

Merci Monsieur le Président.

Tout le monde comprend que le social tout seul ne peut être le support du sport. Il faut bien de l'économie et des finances aussi. Il faut être pragmatique et raisonnable, tout le monde est d'accord parce que si on est en train de discuter aujourd'hui de cela, c'est parce que tout le monde est d'accord sur un point, c'est qu'on veut le bien pour la Commune et que les jeunes de la Commune puissent évoluer dans un club confortable. On a deux clubs, un club qui a présenté des garanties et on va un club qui dit voilà, je peux vous apporter des garanties. Moi je voudrais dire qu'il y a un cahier des charges et qu'il y a des réponses par rapport aux garanties sur les frais de fonctionnement, sur les frais d'aménagement, sur la

surveillance, sur l'entretien, sur des choses pareilles. Parce qu'il faut montrer le sérieux jusqu'au bout, il ne faut pas dire seulement en paroles moi, je vais apporter la garantie. C'est un peu comme s'il y avait deux acheteurs, un qui a l'argent et l'autre qui dit moi je viendrai avec l'argent plus tard. Moi, je vendrais à celui qu'argent tout de suite. Ça, c'est la logique des choses. On est dans une concurrence, je ne suis pas démagogue, j'essaye de comprendre tout simplement et je crois qu'il est possible de trouver un compromis. Mais il ne faut pas non plus être purement social, je suis désolé, tout le monde comprend cela, sinon on est en train de raconter n'importe quoi.

Merci, c'est ce que je voulais dire.

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Pour le mouvement *Islam*, il n'est évidemment pas question de remettre tout en question. Cet article 9.5, il faudrait peut-être y apporter quelques modifications, pour ne pas que le White Star ait toutes les prérogatives devant un futur projet de RWDM. Ça c'est une demande importante, en plus, la durée du contrat d'occupation, j'aimerais bien qu'elle se limite à trois ans pour une évaluation. Sur le plan financier, on dit qu'il y a des garanties, mais le White Star, c'est quand même un club qui ne traîne pas beaucoup de supporters et comme on sait que les recettes sont liées à la présence dans les stades, j'aimerais bien qu'on me présente des garanties et ce plan financier.

Quant à la demande de reporter ce point, on pourrait en discuter, mais si on peut résoudre le problème ce soir, ce serait encore mieux peut-être. J'aimerais donc avoir une réponse claire du Collège.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On ne va pas faire durer le débat pendant des heures, mais nous avons travaillé à des amendements. Plusieurs membres de l'opposition ici, du *PS*, du *SP.A*, du *FDG* du *PTB* ont travaillé, on a lu cette convention, on l'a analysée et on est venu avec des propositions concrètes et constructives. Néanmoins, avant de vous les présenter, par respect, on voulait d'abord que vous répondiez à la question de savoir si vous acceptez de reporter oui ou non le point d'un mois et est-ce que vous acceptez d'organiser ce Conseil en invitant les protagonistes à se présenter ? Dans l'affirmative, tant mieux et on vous remet nos amendements et vous en faites ce que vous voulez, vous travaillez avec cette contribution et vous revenez ici au Conseil communal. Dans le cas contraire, alors on vous demandera effectivement, comme le *G/C* l'a demandé, une interruption de séance pour vous distribuer nos amendements et ensuite pour vous les présenter.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais quand même rappeler, comme je l'ai déjà dit, qu'il y a 10 jours que le RWDM, enfin les représentants du RWDM sont venus à la Commune pour défendre les intérêts du RWDM. Je rappelle quand même que le RWDM, à ce jour, n'a pas d'entité juridique. Ce sont quatre lettres, mais sur le plan juridique, le RWDM aujourd'hui n'existe pas. Il leur a été très rapidement répondu que le projet tel qu'il était présenté ne comportait pas suffisamment de précision pour que la Commune puisse marquer son accord. Néanmoins, suite à cet entretien, suite à la demande des différents groupes de la majorité représentée au Collège, et également du *GIC*, nous avons ajouté ce paragraphe supplémentaire que la convention prenne en considération le RWDM. Et donc, pour vous assurer que ce n'est pas le White Star qui a la main sur un retour éventuel du RWDM, quand il sera reconnu comme personnalité juridique, je propose de modifier cet article en précisant que le White Star s'engage à voir évoluer au stade Edmond Machtens un autre club, présentant toutes les garanties sportives et réglementaires, sous la dénomination du RWDM et en telle occurrence, la Commune, le White Star, et j'espère le RWDM, nous sommes évidemment pour les quatre lettres, le RWDM, mais pour autant que le RWDM, en tout cas ceux qui le défendent, aient l'autorisation d'utiliser ce logo. Les 3 entités, à savoir la Commune et les deux clubs peuvent définir les modalités concrètes de la cohabitation et la répartition entre ces deux clubs des frais qui sont liés aux travaux. Donc le fait de modifier le début de cet article, qui était : « le White Star s'engage à négocier le partage », en « le White Star s'engage à voir évoluer », me semble apporter la précision nécessaire par rapport aux interrogations que vous pouvez avoir et je pense qu'on peut également préciser qu'une évaluation pourrait être faite pendant toute la durée de la convention. Comme ça, si vous avez des questions par rapport à la manière dont le White Star se comporte, un autre club, on espère que ce soit le RWDM, se comporte dans l'occupation du stade Edmond Machtens, ils auront toujours la possibilité d'être interrogés et je crois qu'il est intéressant aussi qu'il y ait des Sections réunies qui se tiennent où, tant le White Star que le RWDM quand il aura son projet définitif viennent ici au Conseil communal pour le présenter aux membres de l'assemblée. Je pense que c'est une initiative qui est tout à fait intéressante, donc moi, la proposition que je fais, c'est qu'il n'y ait pas de report de la convention, qu'on puisse apporter cet aménagement que je vous présente dans cette convention et qu'on réunisse les représentants du White Star et du RWDM ici en Sections réunies au Conseil communal.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Non, je suis désolé Madame Piquard, on n'a plus le temps de vous entendre, je donne la parole à Monsieur Ikazban, pour j'imagine, nous présenter ses amendements.

M. Ikazban :

J'entends la proposition de Madame la Bourgmestre, j'entends que vous acceptez la possibilité d'inviter le RWDM et le White Star pour présenter leurs projets. Je trouve que c'est une bonne chose. Mais le problème, c'est que vous le proposez après l'adoption de la convention. Ça, c'est quand même un petit problème, puisque vous maintenez cette convention à l'ordre du jour et que vous ne voulez pas la reporter. Nous, on ne va pas

improviser des amendements, on a prévu des amendements, ils sont là. On nous a souvent reproché de déposer des amendements non dactylographiés, ici, ils sont dactylographiés et on a même mis en rouge ce qu'on propose de modifier. Mais, je pense que pour être plus efficace, on vous demande simplement une petite interruption de séance pour qu'on puisse vous distribuer les amendements et après, on les expliquera et on les mettra au vote.

M. le Président :

OK Monsieur Ikazban, je suspends la séance.

La séance est suspendue 10 minutes.

De zitting wordt voor 10 minuten geschorst.

M. le Président :

Je rouvre la séance et je demande aux Conseillers communaux de rejoindre leurs places.

Ce Conseil communal est déjà plus long une partie de football et on n'est même pas encore à la mi-temps. J'imagine maintenant que Monsieur Ikazban va présenter les amendements. De son côté, le Collège a aussi fait une proposition d'amendement que Madame la Bourgmestre présentera ensuite et enfin nous passerons aux votes.

Voilà, je donne la parole à Monsieur Ikazban pour nous présenter les amendements de l'opposition.

M. Ikazban :

Ne vous inquiétez pas, on est d'accord, quand il s'agit du RWDM, dans l'opposition en tout cas, on est tous d'accord. Puisque vous nous parlez d'une partie de football qui dure longtemps, Monsieur le Président, on va vous proposer maintenant de marquer des buts.

Le premier amendement, je suppose que tout le monde a la convention devant lui, donc tout le monde la connaît par cœur, à la page deux, le premier amendement. A la page deux, nous proposons, vous avez les deux signataires, c'est-à-dire la Commune et le White Star, et vous avez indiqué « en présence de l'Ecole de Formation de Molenbeek ». Nous proposons de rajouter le projet du RWDM. Ça c'est le premier amendement, puisque si on veut donner des garanties, il faut permettre en tout cas qu'il y ait une visibilité de leur présence dans un projet futur de cohabitation et de collaboration. Nous pensons d'ailleurs que si vous acceptez la formule, ça ne mange pas de pain, ça ne va pas contrecarrer les plans du White Star, mais ce sera un geste, un beau geste vis-à-vis du RWDM et de ses sympathisants et c'est un signal fort dans la volonté d'apaisement que vous avez exprimé.

Le second amendement, en page quatre Monsieur le Président, vous avez l'article premier, que je ne vais pas relire, nous proposons de rajouter à la suite de l'article premier l'article suivant : « la Commune se réserve la possibilité de conclure une convention d'occupation en alternance avec le RWDM si celui-ci démontre la fiabilité et le sérieux de son projet. » Vous voyez comme on dépose un amendement qui est tout à fait raisonnable et qui répond à vos préoccupations.

Troisième amendement, Monsieur le Président, en page cinq, et là j'ai entendu beaucoup de Conseillers communaux s'exprimer par rapport à cet article, l'article deux qui parle de la durée de neuf ans, qui est beaucoup trop longue et en tout cas parce qu'elle est longue ne pourra pas permettre la renaissance d'un RWDM, nous proposons de remplacer

l'article deux, par l'article suivant : « le présent contrat est conclu pour une période de deux ans dans un premier temps et pourra amener à la conclusion d'un contrat d'occupation à plus long terme, dès que le projet de cohabitation définitif est entériné. »

Le quatrième amendement, Monsieur le Président, je reviens à la page huit, là, il concerne votre fameux article 9.5. Nous estimons que cet article, c'est juste une bonne intention, sauf si vous votez les premiers et deuxième amendements que nous proposons et si vous votez ceci, nous proposons de rajouter à la suite de votre rajout à l'article 9.5, le rajout du *G/C*. Donc voilà encore un signe de respect de notre part, nous proposons de rajouter à la suite de cela : « en cas d'accord, c'est à la Commune d'entériner la cohabitation et les conventions qui en découlent. Dans le cas contraire, et en cas d'accord incomplet, c'est à la Commune qu'il revient d'arbitrer de la pertinence ou non de la cohabitation ». Je pense que ça répond à la préoccupation qui a été exprimée quasiment par tout le monde sur le fait que c'est à la Commune de garder la main par rapport à ce dossier.

À l'article 10, toujours en page huit, le 10.1 qui concerne les jeunes, dans votre paragraphe, vous indiquez : « les parties reconnaissent que l'Ecole de Formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean utilise actuellement le stade Edmond Machtens ». Nous proposons de changer le mot « actuellement » et de le remplacer par « notamment ». Pourquoi, et bien parce qu'aujourd'hui les jeunes de l'Ecole de Formation des jeunes n'évoluent pas qu'au stade Edmond Machtens, mais également dans d'autre stade de la Commune, comme le stade du Sippelberg ou le Verbist, alors que votre convention précise qu'il ne s'agit ici que du stade Machtens. Il ne faudrait pas, j'ai dit tout à l'heure en début de séance que le diable parfois se cache dans les détails, ici c'est une précaution supplémentaire.

Alors maintenant, avant dernier amendement, l'article 10.2, nous demandons à la suite : « les parties s'engagent à assurer la pérennité de l'Ecole des Jeunes de Molenbeek-Saint-Jean ... », nous vous demandons de rajouter : « toutes les équipes actuelles engagées en championnat, quel que soit leur lieu d'entraînement et de compétition ». Ceci nous garantira de garder au minimum le même nombre d'équipes en championnat qu'actuellement.

Nous proposons de rajouter un article 10.3, Monsieur le Président, puisque vous prévoyez dans la convention la liquidation de l'Ecole de Formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean. Entre parenthèses, nous nous posons la question de savoir si vous avez un document qui précise qu'une assemblée générale de cette école s'est réunie et qu'elle mandate son Président de signer une convention qui prévoit sa liquidation ? Parce que je trouve quand même cela assez curieux ! Néanmoins, nous demandons de rajouter un amendement, un point 10.3 qui prévoit dans la nouvelle structure des jeunes, la présence du service des Sports et de la Jeunesse et/ou celle des représentants des parents et des entraîneurs. Nous pensons que si vous avez un souci de dépolitisation, c'est une chose. Je pense que la Commune se doit de garder sa responsabilité par rapport à cette Ecole des Jeunes.

Dernier amendement, sur votre article 16 et vous l'avez commenté en long et en large, au sujet de toutes les possibilités de résiliation de contrat, nous vous proposons simplement de rajouter un point six qui prévoit la résiliation en cas de non obtention de la licence. Je voudrais également à cette occasion poser la question à Madame la Bourgmestre, quand vous indiquez au point cinq : « impératifs liés à des contraintes d'intérêt général », je ne sais pas très bien ce que ça veut dire, est-ce qu'il faut laisser le flou dans une convention ? Je ne sais pas, en tout cas, ce n'est pas très clair.

Voilà Madame la Bourgmestre, chers Conseillers, vous étiez nombreux à vous exprimer et comme s'il fallait faire un choix entre le cœur et la raison, je pense qu'on peut choisir ce soir la raison du cœur. Si vous acceptez ces amendements, vous aurez à la fois votre White Star qui sera là et qui sera préservé, et vous aurez à la fois des garanties que le projet du RWDM, s'il répond aux préoccupations de chacun, puisse exister et nos jeunes seront sauvés. Je pense que ce sont les préoccupations que nous avons évoqués tous depuis le départ et je vous invite vraiment maintenant à voter ses amendements.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je voudrais juste préciser pour l'article 10.3, nous parlons aussi de représentants de parents et des entraîneurs qui pourraient être intégrés pour qu'on puisse donner la parole et le suivi à toutes ces personnes qui s'investissent chaque jour au sein de l'Ecole de Formation et je demande pour ce point, un vote secret.

M. le Président :

Je ne parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je voudrais spécifier que le *SP.A* soutient les amendements tels que présentés le *FDF* et le *PS*. Le *SP.A* soutient également la demande du vote secret parce que ça permet à tous les Conseillers communaux de voter en âme et conscience et face à leur propre conscience seule.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons bien entendu vos propositions d'amendements et nous proposons également un amendement, un amendement à cet article 9.5 qui reprend la plupart de vos préoccupations et qui a l'avantage de se retrouver dans un seul et même article concernant la préservation des intérêts du RWDM, s'il a la possibilité de redevenir un club, ce que nous souhaitons tous évidemment. Donc je vais vous lire cet amendement, il aurait été plus intéressant évidemment qu'on ait cet échange à l'occasion de Sections réunies, puisqu'il y avait un juriste qui avait élaboré cette convention qui était présent. Mais voilà, puisque vous nous mettez dans l'immédiateté, nous proposons également un amendement qui rencontre vos préoccupations. Nous vous proposons de remplacer cette disposition à l'article 9.5 par la suivante : « la Commune s'engage à évaluer le projet de relance pérenne du RWDM présentant des garanties sportives, réglementaires et financières nécessaires. Si cette évaluation est positive, la Commune, le White Star et le RWDM s'engagent à définir les

modalités concrètes de cette cohabitation et la répartition entre les deux clubs des frais liés aux travaux d'aménagement, de transformation et d'entretien, ainsi que les frais de sécurité et de prévention ». Par cet article, je dirais que les intérêts de toutes les parties sont préservés et que c'est la Commune qui, comme vous l'avez souhaité assure cette évaluation et à la main.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

L'opposition a pris le soin d'avoir des amendements écrits, dactylographiés et les a distribués à tout le monde. Nous aimerions bien que vous fassiez la même chose, pour qu'on puisse comprendre le sens de cette proposition, parce que comme cela, nous n'avons aucun texte écrit.

M. le Président :

Monsieur Van Damme, il me semble que la dernière fois, vous vous êtes hautement indignés quand le Président a évoqué simplement l'idée qu'il faudrait déposer des amendements par écrit. Donc vous comprenez que dans ces circonstances, le Collège vient de proposer son amendement et n'a pas les moyens d'en faire des copies. Mais par contre, je propose que Madame la Bourgmestre, pour que l'amendement soit dans toutes les têtes, relise l'amendement.

Mme la Bourgmestre :

Voilà, je relis l'amendement : « la Commune s'engage à évaluer le projet de relance pérenne du RWDM, présentant les garanties sportives, réglementaires et financières nécessaires. Si cette évaluation est positive, la Commune, le White Star et le RWDM s'engagent à définir les modalités concrètes de cette cohabitation et la répartition entre les deux clubs des frais liés aux travaux d'aménagement, de transformation et d'entretien, ainsi que les frais de sécurité et de prévention ».

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ici, je voudrais réagir en direct, sans concertation avec mes collègues, j'entends bien ce que vous dites, mais j'aimerais bien poser une question, nous avons déposé des amendements et pourquoi vous n'acceptez pas les nôtres, puisqu'ils vont quasiment dans le même sens ? Ensuite, au cas où vous voulez quand même venir modifier l'article que vous avez modifié vous-même dans votre propre convention, on veut bien éventuellement s'inscrire dans cette dynamique, mais alors il va falloir au moins qu'on en parle entre nous et donc, il faudra au moins 30 secondes d'interruption et aussi rajouter et précisé, ce qui est indéniable, c'est que c'est à la Commune qu'il revient d'arbitrer de la pertinence ou non de la cohabitation. Parce que dans votre article, il y a un moment donné où vous dites que c'est en concertation avec le White Star, mais ça ne doit pas donner l'impression que c'est une condition sine qua non. Donc moi, je propose que si vous voulez aller dans ce sens-là, je veux bien éventuellement à la condition de prendre la première partie de notre amendement qui dit : « c'est à la Commune qu'il revient d'arbitrer in fine la pertinence ou non de la

cohabitation ». C'est du live, c'est du direct, vous avez vu, on est constructifs et positifs, sur cet article-là en tout cas, le 9.5. Mais je voudrais aussi qu'on discute sur les autres, parce que pour nous, cet article modifié est acceptable à partir du moment où on accepte aussi les autres. Mais bon, parlons maintenant de celui-là, on vous a écouté, malgré qu'on n'ait pas reçu de papier, nous, nous en avons fait un, on vous a bien écouté, on vous demande de rajouter cette petite phrase et je pense que vous pourriez l'accepter sauf si mes collègues en jugent autrement. En tout cas, on peut vous demander une interruption de séance, on n'en a le droit.

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avoir pris note.

M. le Président :

Je peux vous répéter ce que le Collège vient de me dire, à savoir qu'il demande de passer au vote.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Nous pouvons quand même réagir par rapport à ce qui a été proposé ? Je constate qu'à chaque fois qu'il y a de l'opposition, vous vous rapprochez un peu plus de notre position, c'est très positif. Vous n'êtes pas consensuels, parce que si vous étiez consensuels, vous l'auriez fait dès le début. Mais je propose de postposer encore une fois, comme ça on aura encore un meilleur accord si on se revoit d'ici un mois. Parce que ce que vous proposez maintenant, va en effet dans le bon sens, mais Monsieur Ikazban, on a dit que ça reste une convention dans laquelle le White Star a un droit de veto pour déterminer si oui ou non le RWDM vient. Je suis juriste de formation, je ne suis pas un super juriste, mais au moins je comprends que si cette évaluation est positive, la Commune, le RWDM, mais aussi le White Star définissent les conditions. Ça veut dire que le White Star peut toujours décider des conditions dans lesquelles le RWDM entrerait dans le stade. Donc, in fine, ça reste, même si l'esprit est différent, mais juridiquement, ça reste un droit de veto pour John Bico pour déterminer si oui ou non, RWDM peut venir et sous quelles conditions dans le stade et donc, je crois qu'il faut encore amender le texte.

Par rapport à la durée, notre proposition d'amendement par rapport à la durée, reste tout aussi valable, c'est-à-dire que l'engagement pour neuf ans, c'est-à-dire pour de législature, c'est beaucoup trop long.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block, et puis nous passerons au vote. Je vous précise également que le vote n'a pas à être secret, j'ai vérifié avec le Secrétaire communal, ce n'est absolument pas prévu dans le règlement d'ordre intérieur. Le vote secret est limité aux questions de personnes, à toute une série de points pour lesquels les amendements ici présents ne trouvent pas place. J'observe néanmoins votre goût soudain pour le vote secret.

M. De Block :

Je voudrais signaler qu'avec le PTB, on évalue positivement l'évolution de la majorité, mais donc, je veux soutenir l'inquiétude exprimée par Jamal, je trouve que la négociation n'est pas une tripartite où chacun est sur le même niveau, je trouve que la Commune en tant

que propriétaire doit avoir la régie de la négociation. Donc je propose qu'on prenne en considération de votre amendement. La deuxième phrase qui commence avec : « si l'évaluation est positive, la Commune, le White Star et le RWDM », je propose de changer tout simplement : « si l'évaluation est positive, la Commune se réserve le droit de négocier avec le White Star et le RWDM afin de définir les modalités ». Ainsi, il est clair que c'est la Commune qui négocie, ce n'est pas entre trois partenaires, c'est le propriétaire du stade qui négocie et qui prend en main la négociation, qui dirige et qui prend la régie. C'est un tout petit changement qui pourrait résoudre l'inquiétude que nous avons et donc je pense que ça peut trouver une solution pour l'ensemble des partenaires autour de la table. Je pense que ce serait bien de rédiger la convention en incluant le RWDM.

M. le Président :

Monsieur De Block, pouvez-vous répéter rapidement votre suggestion ?

M. De Block :

Voilà je la répète : « si l'évaluation est positive, la Commune se réserve le droit de négocier avec le White Star et le RWDM afin de définir les modalités », et puis on reprend le reste de la phrase telle quelle.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'allais dire effectivement la même chose. Le plus important, c'est que la Commune ait la main et dans l'article 9.5, il est important de rappeler cela suite à cette évaluation et moi je m'inscris là-dedans. Si on ne peut pas faire de vote secret, alors je demande le vote nominatif.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ça, c'est facile comme travail, on vient avec des amendements écrits et puis chacun vient avec des éléments supplémentaires. Je suis désolé, la préoccupation, c'est simplement de rajouter à ce que vous proposez et qu'on pourrait accepter, in fine que c'est à la Commune qu'il revient d'arbitrer la pertinence ou non d'une cohabitation. C'est clair et net, c'est écrit noir sur blanc et on ne peut pas dire autre chose, on ne peut pas commencer à tourner dans tous les sens, c'est la Commune qui reste patronne, c'est la Commune qui garde la main, c'est la Commune qui doit garder la main et ce n'est pas le White Star.

Pour le reste, qu'il y ait une concertation entre les partenaires, c'est possible, mais je suis désolé, pour moi, votre proposition n'est acceptable qu'à cette condition-là. Et vous avez vu que j'accepte déjà d'amender celui qu'on vient de déposer. Mais si jamais ça ne va pas,

on fait une interruption de séance pour se concerter sur cet article-là, parce que vous n'avez pas réagi sur les autres.

M. le Président :

Je vais laisser le Collège dire s'il accepte ou non votre proposition et puis on passera au vote.

Mme la Bourgmestre :

Par rapport aux amendements que vous avez déposés, comme je l'ai dit, ils se retrouvent dans l'article 9.5. En ce qui concerne les précisions que vous souhaitez apporter par rapport à l'article 10.1 et à l'article 10.2 et à l'article 10.3, il est évident qu'il y a une concertation à la Commune par rapport à l'occupation des terrains d'entraînement qui se trouvent sur le territoire de la Commune et qu'il y a une collaboration, tant avec le service des Sports qu'avec celui de la Jeunesse. Donc, il n'est pas nécessaire de le préciser dans cette convention.

Pour le reste, si vous nous aviez informés que vous alliez déposer des amendements par écrit et que vous nous aviez communiqué au préalable ces amendements, ils auraient pu faire l'objet d'une discussion plus approfondie. Ça n'a pas été le cas, vous les remettez en séance et donc vous comprendrez que ce n'est pas aujourd'hui, c'est bien votre liberté de les déposer, mais c'est notre possibilité également de considérer que nous n'avons pas la possibilité ce soir de les examiner. Je regrette vraiment que vous ne les ayez pas déposés plutôt, comme ça, ça nous aurait donné le temps de pouvoir les examiner. Ça n'a pas été le cas et donc je voudrais revenir sur la proposition qui a été faite par Monsieur De Block, de ne pas prévoir si cette évaluation est positive, la Commune, le White Star et le RWDM s'engagent à définir les modalités concrètes, nous pouvons également préciser que la Commune se réserve le droit de négocier avec le White Star et avec le RWDM. Cette modification peut être apportée dans l'amendement qui est proposé par la majorité, si cela fait difficulté, et bien nous maintenons l'amendement qui vous a été présenté et dont vous avez pu prendre connaissance, nous le maintenons et donc, Monsieur le Président, je propose que nous passions au vote.

M. le Président :

Disons les choses honnêtement, nous sommes là dans des cas de figure qui ne sont pas prévus au règlement d'ordre intérieur. Concernant les votes des amendements etc., il n'y a pas de règles, tout le monde a déjà parlé cinq ou six fois sur chacun des points, donc maintenant, nous passons au vote.

Je commence par le vote sur les amendements déposés par l'opposition. Les votes seront nominatifs. Il y a déjà eu pas mal d'interruptions de séance, je propose maintenant que nous passions au vote.

Bon, je vous donne 30 secondes.

La séance est suspendue 30 secondes.

De zitting wordt voor 30 seconden geschorst.

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Monsieur Ikazban, je compte huit amendements, je suppose qu'il y a certains points qui sont groupés dans votre esprit, parce que vous parlez de six amendements.

M. Ikazban :

Excusez-moi, j'ai parlé de six amendements, il n'y en a en effet huit.

M. le Président :

Voilà, nous passons maintenant au vote nominatif sur le premier amendement, déposé par les groupes *PS, SP.A, FDF et PTB*. J'appelle les membres du Conseil à voter par ordre de préséance.

Puis-je considérer que pour le deuxième amendement, les votes sont identiques ?
D'accord, je vous remercie, même vote donc.

Puis-je considérer que pour le deuxième amendement, les votes sont identiques ?
Je vous remercie, même vote donc.

Pour le troisième amendement, même vote ?
Je vous remercie, même vote donc.

Pour le quatrième amendement, même vote ?
Je vous remercie, même vote donc.

Pour le cinquième amendement, y a-t-il quelqu'un qui souhaite voter différemment ?
D'accord, il semble que non, même vote.

Pour le sixième amendement, y a-t-il un vote différent ?
D'accord, il semble également que non, même vote.

Pour le septième amendement, y a-t-il un vote différent ?
Je vous remercie, pas de vote différent.

Pour le huitième amendement, y a-t-il un vote différent ?
Je vous remercie, pas de vote différent.

*Les huit amendements déposés par l'opposition sont rejetés par un vote nominatif:
21 votes négatifs (Françoise Schepmans, Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-
quatre Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, Danielle Evraud, Luc Léonard,
Mohamed El Abboudi, Dirk Berckmans, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck,
Leonidas Papadiz, Roland Vandenhove, Youssef Lakhroufi, Ahmed Barro, Hassan
Ouassari)*

*16 votes positifs (Christian Magéus, Jamal Ikazban, Houria Ouberi, Mohammadi
Chahid, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivia P'tito,
Dina Bastin, Lhoucine Ait Jeddig, Dirk De Block, Michaël Vossaert, Nader Reik,
Farida Tahar, Tania Dekens)*

1 abstention (Laurie Carême-Palanga)

*De acht amendementen ingediend door de oppositie worden verworpen door een
nominatieve stemming:*

*21 negatieve stemmen (Françoise Schepmans, Ahmed El Khannouss, Sarah Turine,
Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-
Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El*

Abboudi, Dirk Berckmans, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Roland Vandenhove, Youssef Lakhoulfi, Ahmed Barro, Hassan Ouassari)
16 positive stemmen (Christian Magérus, Jamal Ikazban, Houria Oubéri, Mohammadi Chahid, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivia P'tito, Dina Bastin, Lhoucine Ait Jeddig, Dirk De Block, Michaël Vossaert, Nader Rekik, Farida Tahar, Tania Dekens)
1 onthouding (Laurie Carême-Palanga)

M. le Président :

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement proposé par le Collège et modifié en fonction de la demande de Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Donc, il y a une proposition d'amendement qui a été faite par la majorité, Monsieur De Block est intervenu pour demander si on pouvait modifier une phrase de cet amendement, à savoir que si cette évaluation est positive, la Commune se réserve le droit de négocier avec le White Star et le RWDM afin de définir les modalités concrètes.

Est-ce que vous maintenez votre amendement ?

M. De Block :

Oui.

Mme la Bourgmestre :

Alors moi, je vous propose que nous votions sur l'amendement proposé par la majorité avec la modification qui a été apportée par le Conseiller De Block.

On peut mettre cet amendement au vote ?

Je le relis : « la Commune s'engage à évaluer le projet de relance du RWDM présentant des garanties sportives, réglementaires et financières nécessaires. Si cette évaluation est positive, la Commune se réserve le droit de négocier avec le White Star et le RWDM des modalités concrètes de cette cohabitation et la répartition entre les deux clubs des frais liés aux travaux d'aménagement, de transformation et d'entretien, ainsi que les frais de sécurité et de prévention ».

M. le Président :

J'imagine que les votes sont différents que pour les premiers amendements ?

Bon, nous passons à nouveau à un vote nominatif.

Les amendements déposés par Madame la Bourgmestre et Monsieur De Block sont adoptés par un vote nominatif:

26 votes positifs (Françoise Schepmans, Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, Mohammadi Chahid, Dina Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Ait Jeddig, Dirk De Block, Dirk

Berckmans, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhroufi, Ahmed Barro, Hassan Ouassari)

12 abstentions (Christian Magérus, Jamal Ikazban, Houria Ouberi, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivia P'tito, Michaël Vossaert, Nader Rekik, Farida Tahar, Tania Dekens)

De amendementen ingediend door Mevrouw de Burgemeester en door Mijnheer De Block worden aanvaard door een nominatieve stemming:

26 positieve stemmen (Françoise Schepmans, Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, Mohammadi Chahid, Dina Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Ait Jeddig, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhroufi, Ahmed Barro, Hassan Ouassari)

12 onthoudingen (Christian Magérus, Jamal Ikazban, Houria Ouberi, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivia P'tito, Michaël Vossaert, Nader Rekik, Farida Tahar, Tania Dekens).

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais justifier notre abstention.

Dans ce que vous venez de voter comme amendement, en fait, vous vous donnez le droit de négocier avec le White Star et avec le RWDM. C'est surréaliste, la Commune se donne le droit de négocier. Donc, c'est incroyable, vous venez de voter quelque chose d'extraordinaire. Alors que le plus important, c'était que la Commune devait garder le libre arbitrage de la pertinence ou non d'une cohabitation sur place et ça, vous ne l'avez pas accepté, comme le reste. Je trouve ça inacceptable. Vous n'êtes vraiment pas constructifs du tout, nous avons fait l'effort de venir avec des amendements écrits noir sur blanc, avec vos préoccupations, celles des gens du RWDM, pour l'avenir de l'Ecole. Vous les avez tous balayés et refusés, c'est un mépris total et nous nous en souviendrons !

M. l'Echevin Majoros :

Ce qui nous importe, c'est le RWDM, ce n'est pas ce genre de petits jeux !

M. le Président :

Nous allons maintenant passer au vote de la convention en elle-même.

Y a-t-il encore une demande de vote nominatif ?

D'accord, on ne fait plus de vote nominatif, on passe au vote à mains levées.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 22 votes positifs, 14 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 22 positieve stemmen, 14 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Avant de justifier mon abstention, je trouve qu'il y a un petit pas en avant. Je pense que ça peut être significatif pour le RWDM, mais je trouve que c'est mesquin qu'on n'accepte pas qu'on donne un signal clair en invitant les représentants du RWDM autour de la table quand on va signer cela. Je trouve que les mots : « en présence de » est symbolique, mais donne quand-même un signal clair qu'on prend au sérieux le projet qui est en cours. Je trouve vraiment important que l'amendement sur le point 10.3 qu'on voudrait rajouter, l'implication de la Commune pour l'avenir de ce qui était l'Ecole des Jeunes, je veux que la Commune continue à s'impliquer là-dedans, à être partenaire actif. C'est une proposition qui prenait en compte cela, qui exprimait cet engagement et donc je voudrais vraiment éviter que dans deux ans on se retrouve si le White Star ne continue pas avec de nouveau un problème à résoudre sans que la Commune ne soit partenaire et impliquée dès le départ sur une éventualité comme celle-là. C'est pour cette raison que je m'abstiens.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je vais maintenant laisser la place au Président habituel, s'il est là.

Monsieur Eylenbosch reprend la présidence de la séance.

Mijnheer Eylenbosch herneemt het voorzitterschap van de zitting.

La séance est interrompue 5 minutes

De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.

3. Sanctions administratives communales - Règlement Général de Police de la commune de Molenbeek-Saint-Jean du 3 avril 2014 - Conclusion d'un protocole d'accord avec le Parquet de Bruxelles relatif aux infractions de roulage au sens de l'article 3,3° de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales - Modification - Ratification.

Gemeentelijke administratieve sancties - Algemeen Politiereglement van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek van 3 april 2014 - sluiten van een protocolakkoord met het Parket van Brussel betreffende de verkeersinbreuken in de zin van artikel 3, 3° van de wet van 24 juni 2013 betreffende de gemeentelijke administratieve sancties - Wijziging - Bekrachtiging.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je rouvre la séance. Puis-je demander à tous les Conseillers de rejoindre leurs places.

Je voudrais remercier Luc Léonard pour la présidence qu'il a menée de main de maître dans la gestion de ce premier point de l'ordre du jour. Nous sommes donc au point 3, les sanctions administratives communales.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**4. Instruction publique - Plaines de vacances communales francophones - Règlement d'ordre intérieur - Modifications.
Openbaar onderwijs - Gemeentelijke speelpleinen - Intern Reglement - Wijziging.**

M. le Président :

Pour ce qui est des modifications des chapitres du règlement d'ordre intérieur des différentes écoles, on est tous ici d'accord pour grouper les différents points de toutes les écoles.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Par rapport aux plaines de vacances, je ne vais pas être très long. Simplement, par rapport à ce point, on a eu l'occasion d'en parler en Sections réunies, il reste une difficulté pour nous, c'est que c'est un point qui avait été reporté. Précédemment, nous avons fait la remarque par rapport au problème d'assurance et de sécurité quand des parents venaient déposer des enfants et qu'ils rataient le départ du bus et qu'ils restaient là devant l'entrée, on avait dit que l'assurance ne les couvrait plus. C'est quand-même problématique et vous, vous avez solutionné ce problème en limitant le nombre de rassemblements par lieux réels d'activité. Et là où ça nous pose un problème, c'est que concrètement, même si vous donnez la possibilité de déposer des enfants à 8h45 au lieu de 7h30, vous limitez les endroits où on peut déposer des enfants à l'école 15 et à l'école 16. Ça veut dire qu'on ne peut plus le faire à l'école 5 et à l'école 7. C'est regrettable et dommageable, en plus, ça concerne des écoles qui se trouvent dans le Molenbeek historique, c'est inacceptable pour nous, et même si évidemment, c'est plus de contraintes, plus d'organisation, puisqu'il faut organiser le déplacement en cars scolaires, nous pensons que ce n'est pas une bonne façon de répondre à la problématique. Nous rappelons que la Commune doit assurer un service public, on n'est pas seulement là pour rentabiliser les services que nous organisons et notre crainte, c'est qu'en limitant les lieux de rassemblement, d'abord on donne un très mauvais signal à la population et nous pensons qu'il y aura une baisse de fréquentation et que vous avez un type de public qui dorénavant inscrira et amènera ses enfants jusqu'à l'école 15 et jusqu'à l'école 16. Donc, en ce qui nous concerne, par rapport à cette modification et par rapport à ce principe, qui pour nous est indiscutable, nous voterons contre ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Oui, il y a eu certains changements dans le règlement qui a été présenté la fois passée. Je suis content qu'on cache un peu toute la liste des choses qu'on ne peut pas faire, dans une référence au décret, je pense. J'avais demandé qu'il y ait plus de contenu pédagogique sur ce que les gens peuvent attendre.

Finalement, je reste inquiet sur l'accessibilité des plaines de vacance pour une raison qui a déjà été évoquée, c'est la procédure d'inscription qui n'est pas spécifiée et donc, je trouve que l'inscription qui se faisait à l'école et via l'école-même, je trouve que c'est une bonne pratique. Je ne comprends pas que ça encombre l'administration d'une école, mais je crains effectivement que ce soit encore un seuil supplémentaire et en plus, on a vu qu'il y a plus de marge, le délais pour s'inscrire est bien anticipé, donc il faut payer un mois à l'avance et je crains réellement qu'il y aura moins d'inscriptions, qu'il y a de nouveau dans les faits un tri social qui va s'effectuer. J'aimerais bien qu'on fasse des petites statistiques de la situation actuelle afin de pouvoir la comparer les années prochaines. C'est une proposition concrète sur laquelle j'aimerais bien avoir une réponse. Sinon, je crains que la conséquence de ce règlement, qui en fait met des barrières, va être moins d'inscriptions. Je peux vous dire sur une boule de cristal, que l'année prochaine, nous allons discuter de la pertinence de oui ou non les plaines de vacance devront être organisées de la même façon. Je crains que ce soit plutôt une voie vers la disparition ou en tout cas la diminution sérieuse des plaines de vacance organisées par la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

En effet, cette mesure me paraît un petit peu, pour ne pas dire beaucoup, discriminatoire, dans le sens où les éléments qui ont été évoqués tant au niveau de la population fragilisée qui n'est pas en ce moment dans la mesure d'assurer le transport, le fait de délocaliser et de diminuer les points d'attache, va justement accentuer cette possibilité d'aller inscrire leurs enfants et on s'adresse également à des familles nombreuses, et donc les possibilités et les alternatives lointaines, elles sont limitées. Les possibilités existantes permettaient justement à ces populations de pouvoir bénéficier et profiter des mesures qui existaient, d'assurer à leurs enfants de profiter pleinement de ces activités et aujourd'hui, par cette mesure discriminatoire, on risque en effet, comme l'ont dit mes collègues, de diminuer, voir de faire disparaître complètement cette bulle d'air qui permettait à certains enfants de la Commune de pouvoir profiter pleinement d'activités nécessaires dans l'épanouissement de ces enfants.

Donc je dirais, plutôt que d'alléger un certain nombre d'actions qui permettraient de mieux se sentir dans une Commune, où il ne fait pas toujours facile de vivre compte-tenu de difficultés à la fois sur le plan sportif, intensifier ces mesures aurait été d'avantage profitable et avantageux pour l'ensemble de la population.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je sais à quel point la majorité aime bien comparer, et donc, je dois vous dire que le délai d'un mois, je le raterai. Je ne suis pas assez organisé pour voir aussi loin dans ce cas-

ci. Je voudrais attirer votre attention qu'à Koekelberg, dans la salle Victoria, il y a encore des activités de vacance où les gens peuvent déposer leurs enfants, le jour-même, pour un jour, pour deux jours, pour plusieurs jours, et donc je pense que c'est quelque chose qui peut effectivement encore arriver. Mais un mois, vous allez constater que c'est un tri.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais quand même rappeler que le nouveau cadre du règlement des plaines de vacance qui vous est proposé, et qui vous a d'ailleurs été présenté en Sections réunies, répond aux réalités qui sont vécues dans les plaines et qui s'inspirent d'un texte légal, négocié et voté au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui figure d'ailleurs dans les versions successives des règlements d'ordre intérieur des écoles et qui a été voté par le Conseil sans que cela ne prête à contestation par le passé.

Une des raisons essentielles de la modification de ce règlement d'ordre intérieur concerne les conditions de travail des animateurs. Nous avons dû adapter nos règlements d'ordre intérieur pour pouvoir faire en sorte que les journées des animateurs soient moins longues. En effet, par le passé, ces animateurs travaillaient de 7 h 00 du matin à 17 h 30, ou de 7 h 30 à 18 h 00, sans que ces plages horaires ne correspondent dans leur intégralité à des moments d'activité et donc, au moins aujourd'hui, ces animateurs prêteront de moins longues journées qui correspondront véritablement aux périodes d'activité qui sont données pour les enfants. Ces animateurs pourront véritablement consacrer leur temps à ces activités et être plus disponible, grâce à des périodes de travail plus courtes. Je voudrais quand-même préciser que ces modifications qui vous sont présentées aujourd'hui, ont d'ailleurs été approuvées et encouragées par les syndicats.

En ce qui concerne la suppression des lieux de rassemblement, où les enfants étaient pris en charge par un bus, il s'agissait de l'école 5 et de l'école 7, aujourd'hui, il y a un seul lieu de rassemblement pour les écoles maternelles et primaires, à savoir l'école 15 pour les maternelles et l'école 16 pour les primaires. Ce sont deux écoles qui sont adossées et donc, nous pensons aussi qu'avoir étendu la plage horaire qui permet aux parents de déposer leurs enfants plus tard en période d'été, c'est quand-même un avantage pour les familles, puisqu'avant, ces enfants devaient être précisément présents à l'heure du ramassage du bus scolaire et qu'ensuite, ils n'avaient pas de possibilités de pouvoir aller aux plaines de vacance s'ils rataient ce départ de bus. Aujourd'hui, la plage est étendue et donc, ces enfants pourront venir avec une plus grande flexibilité et nous considérons aussi que cette démultiplication des lieux de ramassage, entraînait aussi une difficulté pour les animateurs de pouvoir être effectivement bien disponibles.

Il y aura évidemment de nombreuses excursions, notamment quotidiennement à Bergendal, mais aussi dans des lieux sportifs, des visites qui seront organisées, la possibilité de pouvoir assister à des séances de cinéma, à des séances de théâtre. Véritablement, le projet pédagogique pour ces plaines de vacances est tout à fait positif et nous n'avons jamais reçu de critiques à cet égard et au contraire, je dirais que le fait que les enfants ne soient pas nécessairement tous les jours à Bergendal, leur permettra d'avoir une diversification plus importante.

Je voudrais aussi vous rappeler qu'il y a des plaines de vacances qui sont organisées par la Commune, mais qu'il y a aussi la possibilité pour les parents d'inscrire leurs enfants dans des associations sur le territoire de la Commune, qu'il y a d'autres possibilités de participer aux activités d'été qui sont offertes à nos enfants de Molenbeek-Saint-Jean, que ce soit par les associations locales, par la cohésion sociale, par les activités qui sont proposées dans le cadre de l'AGPM. Il y a véritablement un panel d'activités qui permet véritablement aux enfants de pouvoir trouver ce qui leur plaît et de pouvoir permettre aux parents d'avoir plusieurs possibilités qui sont offertes sur le territoire de la Commune.

Nous ferons une évaluation bien entendu, nous allons vous transmettre le nombre d'enfants qui vont participer à ces plaines de vacances, que ce soit ici maintenant pour les vacances de printemps ou que ce soit pour les vacances d'été, nous ferons évidemment comme nous l'avons fait également dans d'autres domaines des politiques communales, nous ferons des évaluations au Conseil communal. Avant de demander aux parents de payer et d'inscrire leurs enfants un mois à l'avance, ça permet aussi à l'Administration de mieux s'organiser, de pouvoir savoir exactement le nombre d'animateurs dont elle a besoin, et aussi de permettre à d'autres enfants de s'inscrire, s'il y avait des désistements qui se faisaient. Auparavant, il était jusqu'au dernier moment difficile d'évaluer le nombre d'enfants que nous pouvions accueillir dans nos plaines de vacances. À cet égard, notamment en ce qui concerne les petits-enfants, il y a des exigences de l'ONE, de la Communauté française sur les conditions d'accueil des écoliers durant cette période de vacances, conditions que nous devons également respecter comme Pouvoir Organisateur.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai entendu la Bourgmestre dans ses réponses, néanmoins, vous n'arrivez pas à nous convaincre sur la remarque que nous avons faite. Vous avez répondu à plein de questions que nous n'avions pas posées, mais nous continuons à dire que pour nous, clairement, vous supprimez un service public. En supprimant les lieux dans le Molenbeek historique, en plus c'est un signal symbolique extrêmement négatif, c'est de la discrimination. Et puis, je voudrais vous faire une remarque, l'école sept se trouve rue de Ribaucourt, l'école cinq se trouve à la Place de la Duchesse, je vous signale, la presse en a parlé récemment, la Place de la Duchesse est le quartier le plus densément peuplé par la population jeune dans notre Commune. C'est le quartier le plus jeune de la Commune et vous, vous supprimez les lieux de rassemblement à ces endroits-là. Donc nous maintenons que nous voterons contre ce point, même si vous amenez quelques éléments qui ont l'air intéressants, nous voterons contre parce que nous ne pouvons pas accepter la suppression d'une partie du service public, qui plus est aux dépens de nos publics les plus fragilisés dans nos quartiers populaires.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai entendu qu'il y aurait une évaluation, comme il y a eu une évaluation de l'augmentation du prix des garderies. Avec cette évaluation, on a constaté une diminution de la fréquentation, une diminution sérieuse, à mon avis, pour des raisons sociales. Après ce constat, rien n'est fait, sauf qu'on assume l'exclusion. Et donc, j'aimerais vraiment que cette Commune et cette majorité fasse un check-up de l'exclusion. Je sais que dans le Gouvernement Flamand et dans le Gouvernement fédéral, parfois il y a des tests, des tests de diversité et des tests de durabilité, tests de développement durable et bien j'aimerais bien qu'il y ait un test d'exclusion et d'équité sociale et donc j'ai l'impression que cette mesure, comme l'augmentation du prix des garderies, sera mis en rouge quand on va faire ce test. Malheureusement, je dis que ce sera comme ça et malheureusement dans un an et demi ou deux ans, je devrai dire que je vous avais dit. Donc je voterai contre, parce que j'ai l'impression qu'on ne tient pas compte des remarques et donc après, on va juste faire le constat de l'échec.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais vous dire, quand j'ai parlé de l'évaluation, que nous avons ces vacances de printemps qui sont à nos portes et nous pourrons déjà faire une première évaluation après celle-ci et donc nous verrons s'il y a des modalités à apporter en termes d'organisation et notamment de lieux de rassemblement pour les enfants. Je vous propose de faire une évaluation après les vacances de printemps.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 24 votes positifs, 14 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 negatieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

En fait, je n'ai pas accès à l'application BO Secrétariat. Ma carte d'identité est illisible. J'entends bien les arguments de chacun ici, je les approuve, mais simplement je n'ai pas accès aux programmes et donc je n'ai pas eu la possibilité de lire tous les règlements d'ordre intérieur. Donc je ne peux pas donner d'avis.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

**5. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°17 - Les Tamaris.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School n°17 - Les Tamaris.**

M. le Président :

Nous avons plusieurs écoles qui sont concernées et donc je vous propose de joindre vos commentaires sur ce point cinq.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'avais déjà fait la remarque en Sections réunies, mais comme c'est une remarque politique, je peux encore la faire ici, en plus vous n'étiez pas tous là. Il y a pas mal d'exigences par rapport aux enfants et notamment par rapport à ce qui pourrait être écrit dans les réseaux sociaux et autres. On avait évoqué la problématique de ce qui se passe quand c'est l'inverse, quand elle part d'un enseignant ou d'une direction d'école. Il faut avouer que dans les réponses qu'on a eues, ce n'est pas très très clair, il n'est pas formellement interdit à un enseignant ou une direction d'être ami sur Facebook avec ses élèves et inversement. Je trouve que là, ça ne veut pas dire qu'on est contre ce qui est proposé, mais je trouve que là, il y a matière, même si ce sont des règlements qui viennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je pense quand même qu'on pourrait avoir une réflexion par rapport à ça. En plus, je connais au moins quatre cas qui ont eu lieu ici à Molenbeek, qui présentaient beaucoup de difficultés, et je pense qu'on ne fera pas l'économie de revenir ici avec quelque chose d'un peu plus précis par rapport à ça. J'attire l'attention sur cela et je voudrais que ce soit noté au procès-verbal, qu'on revienne avec quelque chose d'un peu plus précis. Je ne sais pas s'il faut interdire ou pas, mais en tout cas, ce que je sais, c'est qu'il faut faire quelque chose, mais je ne sais pas quoi. Ça, j'ai l'honnêteté de vous le dire, mais c'est un vrai problème.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Je fais la même remarque qu'au point précédent, simplement ici, je suis allé au Secrétariat communal et j'ai pu obtenir un règlement d'ordre intérieur de l'école numéro un, et je pense que les modifications sont les mêmes dans toutes les écoles. Vous nous avez déjà signalé cela en Sections réunies. Je voudrais simplement poser une question, par rapport au volet santé, est-ce qu'on tient compte des enfants qui sont atteints de maladies chroniques, j'entends par là le diabète ou l'épilepsie ? Et puis, je voudrais savoir si ce règlement d'ordre intérieur sera soumis ou a déjà été soumis au Conseil de participation et au personnel des écoles ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je reviens un petit peu sur le côté médical soulevé déjà à l'occasion du point relatif aux plaines de vacances, sur le refus oui ou non de traiter une maladie. Je voudrais demander par rapport aux médicaments, est-ce qu'on parle ici de Dafalgan ? Je comprends que pour les médicaments sous prescription, il y ait une procédure, je suis d'accord, surtout si c'est régulier. Mais j'espère qu'il y a une infirmière dans l'école qui peut intervenir et qui peut dire à l'enfant de prendre un Dafalgan. Et donc même ça, l'école ne va pas le faire sans un certificat médical, je peux comprendre, il peut y avoir des allergies etc. Mais je voudrais juste savoir à quoi sert encore une infirmière dans une école si en fait elle ne peut fonctionner que sur base de certificats médicaux ? Dafalgan, c'est un médicament pour la fièvre. Je trouve qu'on cadenasse beaucoup et qu'on essaye de se protéger d'une certaine façon, mais je pose la question.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Alors, je voudrais quand même rappeler que ces règlements ont été présentés ce lundi en Sections réunies. Ils ont déjà fait l'objet d'une large discussion et des précisions ont pu être apportées à cette occasion et donc je regrette que certains Conseillers communaux n'aient pu être présents. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne les soins et les prises de médicaments pour les élèves, il s'agit simplement d'une transposition, dans le règlement d'ordre intérieur des écoles, d'une circulaire de la Communauté française. Cette circulaire sécurise les équipes, garantit la sécurité des enfants en définissant les procédures d'intervention, que ce soit pour la prise de médicaments qui se fait sous certificat médical et recommandation médicale ou, en ce qui concerne les premiers soins. Je voudrais quand même préciser qu'en ce qui concerne les médicaments ou les difficultés de santé que pourraient rencontrer les enfants, il y a des membres des équipes pédagogiques qui ont reçu une formation et qui sont justement préparés au brevet d'intervention et de soins et qu'il y a la présence d'infirmières scolaires dans nos écoles. Donc, si des difficultés se présentent, ces enfants peuvent être encadrés.

En ce qui concerne la question des réseaux sociaux, qui a été également évoquée ce lundi, aujourd'hui, il y a une réglementation, une utilisation réglementée par le règlement de travail en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux par les enseignants et donc, au contraire, il y a un cadre balisé normatif qui existe pour éviter l'arbitraire et objectiver les procédures à suivre afin de sécuriser les intervenants. En ce qui concerne ces réseaux sociaux, d'abord on demande aux enseignants et aux équipes pédagogiques un devoir de réserve, et évidemment on peut sanctionner s'il y a une atteinte qui est faite de la part des enfants ou de la part de membres de l'équipe pédagogique, mais je dirais que d'une manière générale, sur ces questions relatives aux réseaux sociaux, c'est d'abord une question de bon sens et de circonstances et évidemment, on ne peut pas surveiller toute la communauté scolaire par rapport à l'utilisation de ces réseaux, mais évidemment, si on constate qu'il y a

eu un dérapage ou qu'on est sorti de ce devoir de réserve et bien, selon les circonstances, il y a toujours le pouvoir d'appréciation du Pouvoir organisateur et des sanctions peuvent être prises. Mais ces sanctions ou ces appréciations sont toujours faites dans l'intérêt des enfants et du Pouvoir organisateur. Monsieur Ikazban a parlé de quatre cas qui ont posé des difficultés dans le passé, ce sont quatre cas qui se sont passés il y a de cela plusieurs années et je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu ces dernières années des difficultés qui auraient existé par rapport à l'utilisation des réseaux sociaux dans le cadre des activités scolaires.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**6. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale primaire francophone n°16.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van Ecole n°16.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**7. Instruction publique - Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°15.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - goedkeuring van het Intern reglement van School n°15.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**8. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°14 - Flûte enchantée.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van Ecole n°14 - Flûte enchantée.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**9. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°13.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School n°13.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**10. Instruction publique - Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°12.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - goedkeuring van het Intern reglement van School n°12.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**11. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale primaire francophone n°11.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School n°11.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**12. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°10.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School n°10.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**13. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale primaire francophone n°9.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School n°9.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?
*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**14. Instruction publique - Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°8.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - goedkeuring van het Intern reglement van School n°8.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?
*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**15. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°7.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School n°7.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**16. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°5.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School n°5.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**17. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°2.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School n°2.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**18. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°1.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School n°1.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**19. Instruction publique - Fiches d'évaluation des enseignants des écoles communales fondamentales de régime linguistique francophone.
Openbaar Onderwijs - Evaluatieverslagen van de leerkrachten in het gemeentelijk franstalig basisonderwijs.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**20. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale maternelle francophone du Korenbeek.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het Intern reglement van School du Korenbeek.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**21. Instruction publique - Modification de certains chapitres du Règlement des études des écoles communales fondamentales francophones.
Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van het studiesreglement van de gemeentelijke franstalige basisscholen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

22. Instruction publique - Enseignement fondamental communal francophone - Appel à candidatures pour une désignation à titre temporaire dans une fonction de direction pour une durée supérieure à quinze semaines - Ecole n°10 - La Cité des Enfants - Confirmation.

Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Oproep tot kandidatuurstelling voor de directeurfunctie van de School 10 - La Cité des Enfants - Bevestiging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

23. Instruction publique - Enseignement fondamental communal francophone - Appel à candidatures pour une désignation à titre temporaire dans une fonction de direction pour une durée supérieure à quinze semaines - Ecole n°13 - L'Ecole qui bouge - Confirmation.

Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Oproep tot kandidatuurstelling voor de directeurfunctie van de School n°13 - L'Ecole qui bouge - Bevestiging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

24. Instruction publique - Enseignement fondamental communal francophone - décision de principe relative à la mise en œuvre d'un enseignement en immersion linguistique à la nouvelle école communale francophone n°6, sise rue de Bonne, n°25. Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Schepping van een immersieonderwijs in School n°6 - De Bonnestraat, 25.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

Merci Monsieur le Président.

Je trouve qu'on ne peut que se réjouir de cette décision, parce que l'apprentissage en immersion touche une école qui est située dans un quartier populaire et défavorisé. Ce modèle d'apprentissage en immersion était toujours jusqu'ici, un peu l'apanage des classes favorisées et je trouve ici que c'est vraiment extraordinaire qu'on puisse l'adopter dans une Commune comme la nôtre ! En plus, on voit que de plus en plus de parents inscrivent leurs enfants dans ce genre d'apprentissage. Tout le monde est conscient qu'apprendre plusieurs langues, c'est un atout pour l'enfant, surtout quand un enfant commence très tôt. Je crois

que ça va permettre à nos enfants d'avoir plus de chances plus tard pour trouver un emploi. On sait très bien que le monde appartient aujourd'hui aux personnes qui maîtrisent plusieurs langues. On a toujours dit que l'ignorant est celui qui ne parle qu'une seule langue. Il est vraiment nécessaire que les enfants apprennent très tôt à parler au moins deux langues. Bien sûr, les méthodes sont multiples aujourd'hui, on retrouve l'apprentissage par Internet, l'apprentissage par des cours interactifs etc., mais je crois que le modèle d'apprentissage en immersion reste à mes yeux vraiment le meilleur modèle pour le moment. J'approuve complètement cette décision qui est très réfléchie et très positive !

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je me rappelle effectivement que, comme je l'ai dit aux Sections réunies de lundi, que c'est un projet qui nous enchante également et que nous approuvons, au nom du groupe PS, cette volonté de pouvoir mettre en place ce dispositif d'enseignement en immersion dès la rentrée prochaine. Faut-il rappeler, comme vous le dites également dans le préambule, qu'il s'agissait également d'une décision prise déjà en 2010. Bien sûr que pour le principe, nous voterons favorablement. Quand on lit le considérant juste en dessous de la décision qui a été prise le 15 septembre 2010, on lit bien que : « considérant que l'ouverture de cette école se fera au plus tôt le 1^{er} septembre si les travaux de construction sont achevés, si le matériel scolaire est disponible et si toutes les formalités administratives sont remplies ». Alors moi je me pose la question quant à tous ces « si », qu'en est-il des travaux en cours, parce que j'entends aussi que l'ouverture de l'école en septembre n'est pas garantie. Donc d'un côté, on nous parle d'une volonté de créer un enseignement en immersion, mais de l'autre côté nous n'avons actuellement aucune garantie. Lundi, vous nous parliez en Sections réunies d'une volonté de déjà contacter les parents le 21 avril prochain, pour pouvoir les inscrire en tenant compte notamment de critères de motivation des parents. Donc, je suis un peu perplexe sur ce critère de motivation qui malheureusement appellera aussi une motivation subjective, car comment est-ce qu'on pourra évaluer ce critère de motivation ? À partir de quand estime-t-on qu'un parent est plus motivé qu'un autre ? Est-ce qu'on doit comprendre que ce parent doit parler aussi la langue néerlandophone ? Donc moi, je reste un peu sur ma faim quant à ce critère de motivation et je souhaiterais si possible qu'on me donne des garanties quant à la façon dont vous allez gérer ces inscriptions. Je ne souhaiterais qu'en aucun cas un parent soit plus privilégié qu'un autre, que certains parents qui parlent la seconde langue nationale aient une priorité sur les autres parents. Donc, j'aimerais bien qu'on nous apporte des garanties à ce niveau-là, sur ses conditions de travaux en cours qui ne seraient actuellement pas encore garanties, je me demande où vous en êtes ? Car il n'est pas certain que ce projet, aussi noble soit-il, soit concrétisé en septembre prochain.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis très content qu'il y ait une décision de principe qui soit soumise aujourd'hui. Elle a été tellement promise que je suis vraiment très content. Je veux appuyer cela et poser trois questions. Je trouve l'idée d'une école pilote, je l'ai dit dans le passé, je trouve que c'est à soutenir, mais je trouve aussi que la Commune doit clairement éviter le piège que ça devienne une école privilégiée pour certains. Nous savons dans d'autres Communes à quel point et à quelle vitesse l'inscription dans une école comme ça peut très vite faire basculer la population scolaire, même si c'est dans un quartier comme celui-là. Je voudrais que la Commune s'engage à ce que ce projet pilote soit réellement utilisé, étudié et accompagné pour en tirer les leçons pratiques est généralisable pour les autres écoles. J'aimerais bien avoir l'avis de la Commune là-dessus, l'avis de la majorité et un engagement clair pour que cette expérience pilote ne soit pas isolée, mais soit plutôt une phase qui puisse s'élargir.

Je trouve que c'est effectivement correct, qu'on devrait garder cette école ouverte à tous les élèves, avec le moins de seuil possible. Je veux avoir des explications sur ce critère des parents motivés, même si on sait que ça peut aider, je voudrais savoir si ce critère ne cause pas à nouveau un tri ?

Je pense qu'une école comme cela peut être appuyée et adossée à un projet global en lien avec les activités extrascolaires dans le quartier, dans les deux langues et donc ça peut être appuyé. Je voudrais savoir si la Commune a une vision globale de démarrer quelque chose comme cela.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi aussi j'apprécie ce projet. C'est une très bonne initiative. Notre Région de Bruxelles-Capitale se veut être bilingue et on sait que sur le marché de l'emploi, la connaissance de la deuxième langue est un atout important. Un petit bémol, on vient de l'expliquer à l'instant, cette école ne sera accessible qu'à partir de cinq ans et elle ne sera accessible qu'à 50 élèves, puisqu'il y aura deux classes. Alors qu'on sait qu'à Molenbeek, la demande est beaucoup plus importante. Pour cette raison, je propose que dans nos écoles francophones actuelles, on permette de donner certains cours en néerlandais, ça pourrait être des cours ludiques ou à l'occasion de sorties ou d'activités extrascolaires, ou encore lors de cours gymnastique. Je sais qu'il y a un problème par rapport à la formation des professeurs, mais moi, je pense que quand on s'engage dans le métier d'enseignant, qui est un merveilleux métier, mais malheureusement qui n'est pas assez valorisé, il ne faut pas rester sur ses acquis, il faut en permanence être dans l'apprentissage. Ce n'est pas un métier figé, il y a une évolution de la société, avec des exigences de plus en plus importantes en termes de savoir-faire. On le voit bien avec la mondialisation, et puis, il y a ces voisins qu'on ne connaît pas. On ne peut pas se replier sur soi, il faut éviter les communautarismes et les nationalismes qui prônent le rejet de l'autre.

Pour ce qui est de l'organisation des Sections réunies, on nous a dit que les cours se donneraient peut-être à partir de la troisième primaire ou troisième maternelle, je n'ai pas bien entendu, mais donc je demande quand ces cours vont exactement commencer ? Il y aura 12 heures de cours apparemment, mais quelles cours se donneront en néerlandais ?

Par rapport aux évaluations externes, qu'est-ce qu'on prévoit de mettre en place, est-ce qu'il y aura une collaboration avec la Communauté flamande ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à l'immersion linguistique, je n'ai aucune réserve fondamentale, mais j'avais déjà dit à l'époque, lors d'un débat au sujet d'une motion le 23 mai 2013, que l'immersion linguistique pouvait se faire également dans d'autres langues. Ici, on parle du néerlandais, c'est une très bonne chose. J'avais plaidé également pour qu'on le fasse dès le plus jeune âge, on parle des maternelles, c'est une bonne chose. Maintenant, je l'ai dit en Sections réunies, c'est utile et c'est prévu dans le décret, que l'initiative soit évaluée, notamment par rapport à l'acquisition de la langue par ce public très jeune, c'est bien d'avancer l'âge pour suivre une langue, mais faut-il encore qu'elle soit bien donnée dans de bonnes conditions, et donc c'est utile d'évaluer par la suite la mesure et je sais que c'est prévu. Ça aussi, c'est une chose positive. Il faudra également voir, après cette évaluation, comment on pourra étendre ce projet pilote. Lors de la discussion, j'appelais un projet pilote et donc, ça aussi ça été entendu par la majorité et donc, je pense qu'aujourd'hui je vais voter favorablement et nous nous reverrons dans un an pour l'évaluation. Je souhaite bonne chance aux enseignants et à ce projet qui aura sûrement beaucoup de succès !

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Heel kort: het initiatief is natuurlijk toe te juichen. Ik denk dat het een goede zaak is dat er een tweetalige school zou komen in Molenbeek. Alles hangt er natuurlijk van af hoe dit concreet wordt uitgewerkt, hoe dit wordt geëvalueerd. En ik sluit me vooral aan bij hetgeen mijn collega van de PTB zegt. Het is heel belangrijk dat die school geen eliteschool wordt. Ik vind dat dit heel belangrijk is. Want we zien inderdaad op verschillende andere plaatsen dat het meestal de hoger opgeleide, gegoede ouders zijn die hun weg vinden naar een school, dus ik denk dat het heel belangrijk is dat het project ook een sociale kant krijgt en dat er voor gezorgd wordt dat alle leerlingen, al dan niet van gegoede afkomst, een plaats kunnen krijgen in die school, en dat dit geen eliteproject wordt, dus geen eilandje in Molenbeek.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Un projet pilote est sujet à être évalué évidemment et le cas échéant à être dupliqué à d'autres niveaux. Je ne peux que saluer l'initiative. L'immersion est une très très bonne

chose. Encore une fois, l'évaluation est un élément primordial pour renouveler cette expérience ailleurs et donc il faudra être très précis par rapport aux éléments qui entreront en ligne de compte pour l'évaluation. Évidemment, si le choix du projet pilote sur le principe de la localité va jouer un rôle important et va déterminer quelles sont les conditions d'adhésion et quel est le public cible, on sera évidemment très attentif quant à l'évaluation et la possibilité de dupliquer cette expérience positive à d'autres niveaux de la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mais justement, comme vous l'avez rappelé, en février de l'année passée, des Sections réunies avaient été consacrées à la question de l'enseignement en immersion, notamment à la demande de plusieurs Conseillers communaux et nous avons conclu à la suite de cette réunion, que l'immersion était un projet intéressant qui devait nécessairement se préparer avec des experts et des praticiens expérimentés.

Le Collège a décidé de commencer cette expérience avec l'ouverture de la nouvelle école, ouverture prévue en septembre 2015 et je voudrais préciser que dans les considérants, on reprend 2010 comme date de début des travaux, et évidemment aujourd'hui, l'entrepreneur nous a confirmé que des pré-réceptions de l'école et des logements auront lieu dans le courant du mois de mai et donc, en principe, tout devrait être prêt pour que la réception des travaux se fasse en juin 2015 et qu'on puisse ouvrir cette école en septembre 2015. Nous sommes prêts et nous espérons qu'il n'y aura pas de force majeure de dernière minute qui nous empêcherait d'accueillir les enfants, tout est sur les rails.

Évidemment qu'un tel projet demande l'adhésion et la participation des enfants et des familles concernées, mais je voudrais quand même préciser qu'il n'y a aucun critère de motivation par rapport à l'inscription de ces enfants dans cette école immersion. Ce qui était précisé lundi, c'est qu'une large information se fera auprès des parents pour leur faire comprendre le principe d'inscrire leurs enfants dans une école en immersion. Ce n'est pas à nous, au pouvoir organisateur d'évaluer si les enfants sont aptes ou pas à suivre ces cours en immersion, c'est aux familles de prendre la décision d'inscrire leurs enfants dans ce type de pédagogie. Évidemment, nous accompagnerons les enfants qui seront inscrits, mais il est important que les familles soient bien informées de ce type de projet pédagogique qui est quand même différent de ce que l'on propose habituellement dans les écoles. Pour rappel, l'enfant va suivre les cours en néerlandais et non pas des cours de néerlandais et donc il va vivre la moitié de sa vie scolaire, le début de sa scolarité en néerlandais et ces cours seront donnés essentiellement dans des cours d'éveil, de lecture et ce que nous voulons véritablement, c'est une participation de l'équipe éducative par rapport à ce projet pédagogique.

Je ne vais pas revenir en détail sur ce point, puisqu'il vous a été présenté en Sections réunies, évidemment il y a le projet dans cette école, mais nous envisageons aussi qu'il y ait des collaborations notamment avec l'enseignement néerlandophone à Molenbeek et par exemple, on pourrait envisager un partenariat avec une école néerlandophone de proximité et des projets pédagogiques qui pourraient être menés ensemble, des sorties culturelles, des bibliothèques, ludothèques, mais aussi et là ce serait aux parents de faire la démarche, de

faire en sorte que ces enfants puissent avoir des contacts avec les associations flamandes qui sont sur le territoire de Molenbeek.

Je voudrais encore préciser que nous, si nous approuvons ce projet ce soir, et bien la demande doit être faite à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une demande formelle indiquant la classe à partir de laquelle commence cette immersion. C'est immersion commencerait en troisième maternelle et en première primaire et chaque année, on rajouterait une année d'études. Le dossier complet sera alors remis si la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté française accepte le principe de cette immersion, le dossier sera remis en début d'année scolaire prochaine à la Communauté française.

J'espère avoir répondu aux différentes questions, mais je pense que nous pouvons tous être convaincus par ce nouveau projet pédagogique dans notre école.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je remercie Madame la Bourgmestre pour les réponses.

Je voudrais juste me permettre une dernière petite clarification, vous dites qu'effectivement la volonté, c'est de pouvoir ouvrir dès septembre et vous avez déjà pu obtenir une série de garanties, mais voilà, je ne veux pas être pessimiste, que se passera-t-il si pour x raisons, les travaux devaient prendre du retard ou que sais-je ? Est-ce qu'il y a un plan B qui est prévu, est-ce que ces enfants seront intégrés dans d'autres écoles, parce que dans ce projet, il y a beaucoup de conditions, beaucoup de « si », et c'est vrai qu'avec des « si », on mettrait Molenbeek en bouteille. Quels sont les garanties à donner aux parents si jamais demain malheureusement les enfants ne peuvent pas être inscrits dans cette école en immersion, est-ce qu'ils se verront obtenir des places dans d'autres écoles ?

Mme la Bourgmestre :

Donc cette nouvelle école accueillera des classes en immersion, mais n'accueillera pas uniquement que des classes en immersion et s'il devait y avoir une difficulté, et bien nous serons informés dès le mois de juin. Mais ça relève tout à fait de l'hypothétique.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**25. GRH - Statut administratif des secrétaires d'écoles communales francophones.
HRM - Administratief statuut van de secretaressen van de franstalige
gemeentescholen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai aussi des difficultés d'accessibilité au nouveau programme BO Secrétariat. C'est accessible pendant cinq minutes et puis après tout disparaît, on n'a plus accès à toutes les annexes, j'ai juste eu la possibilité d'imprimer les documents principaux et en ce qui concerne les protocoles d'accord, on aurait bien voulu les voir. On nous a parlé de certaines remarques, les syndicats nous ont parlé de certaines remarques et on aurait voulu les voir !

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Tous les protocoles d'accord sont ici, vous pouvez les consulter. Vous verrez qu'une personne a indiqué « voir remarques ». Et les remarques, lors des Sections réunies, on vous en a parlé. Les remarques, c'était qu'au niveau des descriptions de fonction, les directeurs d'écoles ont un avis à donner dans les évaluations et une personne dans les syndicats n'était pas d'accord avec ça et avait donc fait cette remarque. Pouvez consulter les protocoles ici ?

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**26. GRH - Statut administratif des assistantes sociales des écoles communales francophones.
HRM - Administratief statuut van de sociaal assistenten van de franstalige
gemeentescholen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

27. GRH - Petite enfance - Descriptions de fonctions du personnel des crèches communales.

HRM - Kinderopvang - Functiebeschrijving van het personeel van de gemeentelijke kinderdagverblijven.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Il est écrit dans la fiche de fonction de l'infirmière qu'elle est sous les ordres de la direction, alors qu'il me semblait que c'était de statut différent. Une des deux s'occupe de la santé et pouvant même s'occuper de diriger carrément la crèche ou partiellement selon le taux d'occupation.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Comme expliqué lundi, il s'agit ici de descriptions de fonctions qui ont été discutées avec l'ONE. C'est vrai que parfois ça peut être une infirmière qui est responsable de la crèche. Mais donc ça dépend, et c'est en tout cas actuellement des niveaux B4 qui sont désignés comme responsable dans nos crèches.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

28. GRH - Statut pécuniaire - Valorisation des années prestées antérieurement - Modification.

HRM- Geldelijk statuut - Valorisering van vroeger gepresteerde diensten - Wijziging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

29. Affaires juridiques - Projet EKLA - Convention entre la Commune et les s.c.r.l. Re-Vive Land Vandenheuvel et Re-Vive Vandenheuvel pour le nouveau parc et le parvis - Renonciation anticipée au bail emphytéotique du 29 novembre 2002 et cession à titre gratuit - Approbation.

Juridische zaken - EKLA-project - Overeenkomst tussen de Gemeente en de c.v.b.a. Re-Vive Land Vandenheuvel en Re-Vive Vandenheuvel voor het nieuwe park en het voorplein - Vroegtijdige afstand van de erfpacht van 29 november 2002 en gratis overdracht - Goedkeuring.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik heb één concrete vraag: ik dacht dat de ambitie was het park te verdubbelen in omvang. Dit was de oorspronkelijke ambitie van dit project, één van de ambities. Het is natuurlijk een vrij degelijk project, al heb ik mijn vragen bij het inplanten van een lagere school. Dus ik heb één vraag met betrekking tot het park, ik vind dat het park niet groter is dan oorspronkelijk voorzien. Dit was wel de bedoeling, maar we vinden netto geen openbare ruimte bij, dat vind ik spijtig en ik begrijp niet goed waarom.

En ik begrijp ook niet goed waarom men nog eens een Nederlandstalige lagere school gaat inplanten in die site, terwijl er in een straal van 300 m al 3 andere Nederlandstalige lagere scholen zijn. Men zou daar beter een middelbare school maken en geen lagere school.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

Merci Monsieur le Président.

Enfin voilà un projet d'une importance capitale aussi bien pour la Commune que pour ses habitants. Il s'inscrit et c'est ça qui m'a vraiment réjoui, dans la durée. Ce projet était vraiment nécessaire dans un endroit qui était vraiment à l'abandon. Je remarque que ce projet exprime un peu une transversalité entre les services communaux, entre aussi bien l'Echevin du Logement, que l'Echevin de l'Urbanisme et d'autres Echevins qui sont impliqués dans ce projet. Sans oublier que c'est la première fois qu'il y a un promoteur privé qui s'engage dans un projet de mixité et ça, c'est vraiment rare et donc on peut applaudir et se réjouir de ce projet qui va porter beaucoup de choses positives pour la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Par rapport à ce projet, c'est un quartier qui me tient particulièrement à cœur et je trouve que c'est un projet qui est extrêmement valable, un projet qui est audacieux, qui apporte une mixité dans le quartier au niveau de l'environnement, du commerce etc. C'est sur un site industriel qui a été détruit et sur lequel il y a énormément de dégradations. On va créer un parc avec deux entrées, il y aura tout de même la surveillance des habitants, ce qui permettra de donner un environnement bien meilleur, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'espace vert accessible dans ce quartier, dont je crois que c'est véritablement un plus dans ce quartier et j'espère que ce sera vraiment un modèle entraîneur parce qu'il y a encore beaucoup de choses à refaire, des réfections au niveau des bâtiments, mais aussi au niveau de la voirie etc. et je voudrais ici présenter toutes mes félicitations aux Echevins de l'Urbanisme et de l'Environnement pour toutes les idées qu'ils ont eues.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Tant qu'à féliciter les Echevins, on pourrait féliciter la majorité dans son ensemble, tous les gens qui sont parties prenantes. Ici, on a un projet qui traverse les années et donc qui traverse aussi les majorités, et donc il faut aussi avoir un peu l'honnêteté de le reconnaître, Madame Bastin. Néanmoins, c'est un beau projet, il a été présenté de manière très positive en Sections réunies lundi, j'ai beaucoup apprécié ! Je ne vais pas faire ma remarque sur la crainte que j'ai d'avoir un parc sous ombre, par contre j'ai un regret, je n'ai pas parlé de la dimension de l'espace qui est légèrement inférieur, mais bon il a bien fallu négocier etc., mais mon regret, c'est qu'on va avoir un espace, un parc, qui va être un petit peu caché, par rapport à cet axe justement de la chaussée de Ninove qui est franchement moche, très moche et qui aurait pu être amélioré par une visibilité de ce parc depuis la chaussée de Ninove. Il va être caché, on nous a donné des arguments en Sections réunies lundi, je ne suis pas hyper convaincu par ces arguments, et ma crainte, c'est qu'après un certain nombre d'années, si on constate des difficultés, avec un contrôle social absent, j'ai la crainte que ce parc devienne le jardin privé des futures habitations et alors ce serait un échec par rapport à ce qu'on a voulu faire. Si on a un beau parc et je suis certain qu'on aura un beau parc, il faut alors qu'il puisse profiter au plus grand nombre et au maximum de gens. C'est un regret personnel, mais ça ne m'empêchera pas d'approuver, c'est une remarque je souhaitais faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. L'Echevin Majoros :

Je me réjouis de votre enthousiasme par rapport à ce projet est un projet collectif du Collège avec mon collègue de l'Urbanisme qui a traité ce projet en amont, et avec ma collègue de l'Environnement et des Espaces verts, avec également le CPAS puisqu'il y a un

projet de logements AIS avec des logements destinés aux étudiants usagers du CPAS, et donc, c'est là un beau projet mixte qui permet la réalisation d'un parc, de logements. On a parlé de la SDRB, il y a un compromis qui a été signé en 2014 à ce niveau-là, on a aussi une crèche néerlandophone. Donc, c'est un projet d'échanges de terrains qui, il est vrai, nous fait perdre quelques mètres carrés, mais on ne peut pas tout avoir. Il était prévu d'essayer de garder au maximum la surface initiale, soit 2396 m², et on arrive à 1388 m². C'est vrai donc que l'on perd un peu de mètres carrés, 1245 m² seront notre propriété pure, alors qu'avant, on avait une emphytéose et 93 m² seront servitude de passage sur les logements de la SDRB. Débloquer un site comme celui-là, qui est situé juste en face de la Gare de l'Ouest alors qu'on sait que depuis de très nombreuses années, les terrains qui se trouvent aux alentours de la Gare de l'Ouest sont en friche, ça peut se faire au prix de la perte de quelques mètres carrés en emphytéose pour le bien d'une propriété pleine et entière qui dura plus que quelques dizaines d'années, puisque c'est une propriété qui par définition restera celle de la Commune tant que ce sera possible et encore pour des siècles, c'est possible. Ça ne risque pas de devenir la propriété privée des habitants parce que c'est un parc qui appartient à la Commune. Vous pouvez toujours essayer de privatiser un parc communal, je vous invite à essayer de le faire au parc Marie-José ou au parc Bonne-vie par exemple, je ne suis pas sûr que ça fonctionnera.

Pourquoi est-ce que c'est une école néerlandophone et bien il faudrait d'abord poser la question au propriétaire initial du terrain qui a conclu un accord avec la Gemeenschap Onderwijs, il y a plus d'un an, et c'était bien son droit. Il faut bien constater que la partie nord du pays a bien souvent plus de moyens pour développer des projets et elle le fait là où il y a des besoins démographiques et on comprend qu'elle puisse le faire à Molenbeek Saint-Jean et d'ailleurs on voit ça avec intérêt.

J'ai entendu qu'on parlait d'ombre, dans le permis d'urbanisme et l'étude d'ensoleillement dit que la tour qui sera sur le coin de cette parcelle ne fera pas subir d'ombre au parc. Je suis plutôt optimiste et je fais confiance à la Région dans cette étude qui a été validée par l'urbanisme régional.

Enfin, pourquoi est-ce que ce parc est caché de la chaussée de Ninove, et bien parce qu'il fallait bien choisir une ouverture d'un côté et on a fait une très large ouverture de l'autre côté plutôt que du côté de la chaussée de Ninove pour plusieurs raisons : la première c'est que la chaussée de Ninove est encore malheureusement très bruyante, il y a beaucoup de trafic là-bas et ça n'aurait pas permis une quiétude des gens qui vont aller dans ce parc, et d'autre part, ça aurait compliqué la sécurité des enfants et de tous les usagers qui auraient pu échapper à la surveillance de leurs parents et partir sur la chaussée de Ninove de manière plus évidente.

Enfin, il y a un contrôle social qui est important, certainement dans un quartier densément peuplé et certainement avec 193 logements qui seront créés sur le site plus une trentaine de logements SDRB avec un grand nombre d'habitants supplémentaires qui va venir renforcer ce contrôle social.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**30. Finances - Arrêt de crédits provisoires pour le 2ème trimestre 2015.
Financiën - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het tweede trimester 2015.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, en ce qui concerne ce point-là, j'aurais quelques remarques par rapport à la forme. Ici, on nous présente les considérations générales en nous disant qu'on va voter des crédits provisoires, mais il faut savoir qu'on se réfère au règlement général sur la comptabilité communale et il faut savoir aussi au niveau de ce règlement général, il est bien précisément indiqué que ces crédits provisoires ne peuvent être votés qu'une seule fois tous les mois et donc on dit que ce sont des crédits provisoires, on dit que ce sont des douzièmes provisoires, on ne dit pas que ce sont des trimestres provisoires. Donc ici, on ne peut pas dire qu'on va voter le deuxième trimestre 2015, il faut chaque fois voter à chaque séance du Conseil communal, 1/12 provisoire à la fois et on doit le faire normalement avant le mois. Ça fait déjà une chose.

La deuxième chose, c'est qu'il n'est pas précisé ici la raison pour laquelle on n'en arrive à ça. Au départ, normalement on aurait dû voter un budget au mois d'octobre de l'année passée et ici, on ne nous dit même pas quelles ont été les circonstances qui ont amené à voter un crédit provisoire, dans ce même règlement général auquel vous vous référez. Il est précisément indiqué que vous devez expliquer la raison pour laquelle vous présentez un crédit provisoire.

Encore une petite remarque, normalement précédente, je sais que vous avez déjà présenté un point pareil dans les séances précédentes, mais normalement on devrait avoir nous, en tant que Conseillers communaux, on devrait normalement obtenir les décisions de la Tutelle concernant cette demande-là. Donc ici, il y a vraiment un problème de forme qui concerne ce point-ci, puisque vous n'avez même pas précisé la raison pour laquelle il y a ces crédits provisoires et en même temps, vous présentez un deuxième trimestre, alors que ce ne sont pas des trimestres provisoires, mais des douzièmes provisoires.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je profite de l'occasion puisque la problématique finance est abordée, pour poser une question toute simple. On est déjà quasiment fin mars et la question fondamentale, à savoir l'établissement du budget n'est toujours pas abordé. Nous savons fort bien que pas mal d'institutions sont tributaires de la situation budgétaire et donc ils sont en attente. Fonctionner et travailler systématiquement sur le principe des crédits provisoires, nous avons à maintes reprises signalé que ce n'était pas une bonne façon de voir les choses et

donc il est impératif qu'en tant que Conseillers communaux, on puisse disposer ne fuisse que d'une date indicative quant à l'établissement du budget qui est essentiel dans la perspective de 2015.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Gjanaj, on a déjà longuement parlé de cette problématique, je ne sais pas à quel article vous vous référez, mais je rappelle qu'il ne s'agit pas de nouveaux crédits provisoires, il s'agit de crédits arrêtés sur base du dernier budget arrêté, c'est-à-dire du budget 2014. On ne présente pas de crédits supplémentaires, ce ne sont pas des crédits supplémentaires pour l'année 2015, on se base sur l'article 14 du règlement général de la comptabilité, par conséquent sur base du dernier budget arrêté. Ce ne sont pas des nouveaux crédits, on se limite aux douzièmes provisoires, à 1/12 par mois sur base du dernier budget arrêté. Par conséquent, il ne faut pas venir chaque mois avec ça. La Tutelle à ce titre-là ne fait aucune remarque. Comme je vous l'ai dit la fois passée, la Fédération des Receveurs bruxellois dit que c'est comme cela que ça doit s'appliquer et la Tutelle ne fait aucune remarque par rapport à cela. Je n'ai rien à vous transmettre puisque la Tutelle n'a fait aucune remarque. J'ai encore discuté de cela, sachant Monsieur Gjanaj que vous alliez revenir avec cette question, j'ai encore discuté de cela la semaine passée avec la Région et on m'a confirmé que c'est comme cela que ça devait se faire. Évidemment, si vous n'êtes pas d'accord, je vous invite à ouvrir un débat au Parlement, ce serait peut-être intéressant. Vous pourriez alors profiter de votre statut de parlementaire pour ouvrir un débat au Parlement par rapport à l'interpellation de cet article. Au niveau communal, on ne sait rien faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Écoutez, les règles sont claires, ce sont des règles régionales évidemment, ça a été voté au Parlement. Ce que vous m'avez fourni comme réponse est complètement insuffisant et n'est pas du tout en phase avec les règles qui sont d'application et qui sont régionales. Elles ont déjà été votées et ce que vous me dites n'est pas du tout cohérent et vous devez normalement déjà fournir une explication ce que vous faites, c'est du sophisme parce que vous dites que les douzièmes provisoires sont liés, que ce n'est pas un crédit supplémentaire. Mais la règle-même du crédit provisoire, c'est un montant qu'on reprend du budget précédent. C'est ça la définition d'un crédit provisoire, c'est qu'on n'a pas établi, on n'a pas voté un budget comme il fallait le faire normalement au 1^{er} octobre, la première semaine d'octobre de l'année dernière, on ne l'a pas voté, et donc on prend 1/12 du montant qui était prévu au budget précédent alors qu'on ne l'a pas voté avant le 1^{er} janvier. Ça c'est la définition du crédit provisoire. Donc moi, ce que je vous dis, c'est que vous, vous présentez ici non pas des douzièmes provisoires, mais des trimestres provisoires or ça, ce

n'est pas possible. Vous ne pouvez pas le faire, vous devez obligatoirement comme vous vous référez vous-même au règlement général sur la comptabilité communale, vous devez présenter des douzièmes provisoires mois après mois et avant que le mois ne débute parce que sinon, ça n'a aucun sens de le présenter à votre autorité budgétaire qui est le Conseil communal et en plus de ça, vous ne devez jamais oublier de mettre aussi la raison pour laquelle vous n'avez pas présenté un budget et la raison pour laquelle vous êtes amenés aujourd'hui à nous présenter des douzièmes provisoires.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

M. Achaoui :

Je voudrais ajouter un élément de réponse par rapport à l'intervention de mon ami Gjanaj, je ne voudrais pas faire le rôle du pédagogue, mais dans la notion de crédits provisoires, il y a deux termes importants, crédits d'une part et provisoires d'autre part, et effectivement en l'absence de budget, il est impératif de fonctionner malgré tout et donc, la définition d'un crédit provisoire, c'est de mettre à disposition un crédit suffisant pour pouvoir pallier les manquements budgétaires qui n'ont pas été définis pour des raisons X ou Y. À juste titre, la question est posée et elle mérite une réponse claire et nette. Je demande aussi une réponse à ma question, quand allons-nous pouvoir analyser un semblant de budget.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Par rapport à votre question Monsieur Achaoui, quand, et bien le plus vite possible et on n'y travaille de pied ferme et on espère le faire au plus vite, mais je n'ai pas de date précise, mais croyez-moi, on n'y travaille tous les jours et quand je dis tous les jours, c'est vraiment tous les jours.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 24 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas être très long.

Je vais être honnête, je n'ai rien compris aux explications de l'Echevin. Mais comme je fais confiance en mes deux collègues, Gjanaj et Achaoui, je m'abstiens pour ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Alors, comme j'ai épuisé l'ordre du jour du premier livre et que nous avons encore plusieurs points avec entre autres des interpellations ainsi que la séance à huis clos avec une décision importante que nous devons prendre au niveau disciplinaire, je propose d'en rester là et de reprendre demain puisque de toute façon, nous ne pourrons pas terminer cette nuit.

*La séance est interrompue à 24h30.
De zitting wordt om 24.30 uur onderbroken.*

*La séance est rouverte jeudi 26/03/2015 à 19h00.
De zitting wordt op donderdag 26/03/2015 om 19.00 uur heropend.*

31. Propriétés communales - Rue des Quatre-Vents, 190 - Occupation d'un bien rénové dans le cadre du contrat de quartier Ecluse-Saint-Lazarre - Location d'un local sis dans le bâtiment de l'école communale n°5.

Gemeentelijke eigendommen - Vier-Windenstraat, 190 - Gebruik van een in het kader van het wijkcontract Sluis-Sint-Lazarus gerenoveerd gebouw - Huur van een lokaal gelegen in het gebouw van de gemeentelijke school n°5.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

32. Développement Urbain - Nouvelle Loi communale article 236 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Stedelijke Ontwikkeling - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

**33. Politique de la Ville - Approbation de la convention 2015.
Stedelijk Beleid - Goedkeuring van de overeenkomst 2015.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

34. Développement Urbain - Contrat de quartier Rives Ouest - Projet BELIRIS (Opération T10/a/b/d/e) - rue des Etangs Noirs 76 - Marché « 4.1.34.1 - Mission d'auteur de projet relative à la construction de 7 logements passifs, rénovation d'un bâtiment en espace collectif et création d'un parc public - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Stedelijke Ontwikkeling - Wijkcontract Westoevers - Belirisproject (Ingrep T10/a/b/d/e) - Zwarte Vijversstraat 76 - Ontwerperopdracht voor de constructie van 7 passieve woningen, de renovatie van een gebouw in een collectieve ruimte en de creatie van een park - Overeenkomst mbt delegatie van bouwheerschap.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

35. Développement Urbain - CQD PS - Convention Tripartite pour les opérations 1.E1 Meubles de recyclage Klimop, 2.D Rénovation Façades, 6.B BelleVue 4 Starters et 6.D Formation Espace Hôtelier BelleVue.

Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Tripartite-overeenkomst ingrepen 1.E1 Recyclagemeubels Klimop, 2.D Renovatie van de Gevels, 6.B BelleVue4Starters en 6.D Opleidingscentrum Hotel Bellevue.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

36. Urbanisme - pl/cdc - Attribution du nom 'Espace Baron Paul Halter' au lieu-dit 'la fontaine' à proximité du building 'Arc-en-ciel' sis à l'angle des boulevards Edmond Machtens et Louis Mettwewie.

Stedenbouw - pl/cdc - Toekenning van de naam "Baron Paul Halterplaats" aan de plaats genaamd "de fontein" in de nabijheid van het "Regenboog gebouw" gelegen in de hoek van de Edmond Machtenslaan en de Louis Mettwewielaan.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Le Baron Halter, Président de la Fondation Auschwitz, vous vous rappelez que la famille était venu ici en Conseil communal pour faire cette demande et vous vous rappelez que c'était il y a un certain nombre de mois. Il me semblait important de vous dire pourquoi ça avait pris autant de temps. Ce n'est pas une chose anodine. Nous avons dû explorer d'abord la procédure à poursuivre, à entamer pour ce genre de décision et vous avez vu dans les considérants que nous avons notamment demandé à la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie la permission d'utiliser d'abord dans un premier temps le terme square Baron Halter pour le lieudit de la Fontaine qui se trouve au coin Machtens-Mettewie que vous connaissez tous, devant l'Arc-en-ciel, et cette Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie nous avait dit que le terme square ne convenait pas et qu'il fallait utiliser le mot Espace. C'est ce que nous avons fait. Nous avons repris le terme Espace Baron Halter et nous avons fait une deuxième salve de procédure qui consistait à interroger toutes les Communes bruxelloises et quatre Communes nous ont répondu qu'il n'y avait pas de soucis. Toutes les autres n'ont pas répondu et par dépassement de délai, on peut dire que c'est acquis. Ce soir, nous venons au Conseil pour vous soumettre cette appellation, ce baptême, cette proposition de nom pour l'Espace Baron Halter au lieudit la Fontaine, devant le bâtiment l'Arc-en-ciel et bien sûr, lorsque vous serez d'accord, nous pourrions ensuite convier la famille pour une inauguration de cet espace. La date est encore à convenir. Il faut d'abord passer par l'étape conseil, bien évidemment.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Je tenais à dire un petit mot à ce sujet. C'est un choix et un hommage auquel s'associe le mouvement Islam. Monsieur le Baron Paul Halter est une figure de la résistance. Il a été déporté à Auschwitz en 1943 et a été libéré par l'armée Rouge, dont il a rejoint les rangs. Alors l'armée Rouge ou la Russie, je trouve qu'on leur témoigne très peu de gratitude pour avoir libéré l'Europe de ce fléau qui était le nazisme, de même qu'on ne témoigne aucune gratitude à ce soldat nord-africain, ces sous-hommes qui ont servi de chair à canon pour les troupes alliées et un grand nombre d'entre eux étaient Berbères, n'en déplaise à Monsieur De Wever. Alors Monsieur Paul Halter était également Président de la Fondation Auschwitz dont un des objectifs est de prévenir la résurgence de toute idéologie ou régime

qui foule au pied la dignité et la liberté humaine. Justement, le mouvement Islam est là pour offrir à l'individu une voie, une alternative à toute dérive idéologique, néfaste à sa dignité et à sa liberté.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

**37. Urbanisme - pl/cdc - Attribution du nom 'rue de la Petite Senne' à la nouvelle voirie à créer entre les rues Sainte-Marie et Vandermaelen sur l'ancien site 'Stevens'.
Stedenbouw - pl/cdc - toekenning van de naam "Zinnekestraat" aan de nieuwe weg die aangelegd zal worden tussen de Sint-Maria- en de Vandermaelenstraat op de vroegere site "Stevens".**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

On ne baptise pas souvent des nouvelles rues à Molenbeek, nous avons donc choisi le nom, enfin sur proposition du service, le Collège vous propose ici donc la rue de la Petite Senne parce que, comme vous le savez, c'est par là que passait la Petite Senne avant et passe toujours en sous-sol. Donc ce nom s'imposait quelque part et bien sur, la procédure a suivi exactement le même chemin.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

38. Octroi d'un subside à l'asbl « Nouvelles Perspectives ».
Toekenning van een subsidie aan de vzw « Nouvelles Perspectives ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

39. Octroi d'un subside à l'Academy Tiger Club.
Toekenning van een subsidie aan de Academy Tiger Club.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
27 votants : 27 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
27 stemmers : 27 positieve stemmen.*

*Monsieur Léonard prend la présidence de la séance au point 40.
Mijnheer Léonard neemt de voorzitterschap van de zitting voor punt 40.*

40. Secrétariat communal - Motion introduite par Monsieur Eylenbosch relative à la propreté.
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Eylenbosch betreffende de properheid.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur Michel Eylenbosch, simple Conseiller communal pour présenter sa motion.

M. Eylenbosch :

Ça c'est la première fois qu'on le dit dans ces Conseils communaux, je crois.

Mesdames, Messieurs, effectivement, vous n'êtes donc pas sans savoir que j'avais présenté une première motion au courant du mois d'octobre, que j'avais retirée et qui concernait effectivement la propreté. Je l'avais retirée en disant clairement que je reviendrais si jamais la Ministre qui est en charge de la matière ne faisait pas le pas de côté qui était demandé à ce moment-là ou qui était espéré et donc je suis revenu maintenant parce que je crois que c'est une matière qu'on ne peut pas laisser de côté parce qu'elle est importante pour tous les citoyens de Bruxelles et pas seulement ceux de Molenbeek et pour tous les habitants parce que c'est aussi une question de santé et d'hygiène. Je vais vous présenter la motion telle que je l'ai rédigée.

« Attendu que la Ministre Fadila Laanan a introduit un nouveau plan de collecte de déchets en Région de Bruxelles-Capitale avec une entrée en vigueur début 2016 ;

Attendu que le plan actuel prévoit deux ramassages hebdomadaire de sacs blancs concernant les déchets non-triés ;

Attendu qu'il est fait aujourd'hui un ramassage alternatif bimensuel des sacs jaunes, cartons, papiers et bleus, bouteilles, berlingots ;

Attendu que la taille de beaucoup de logements en Région de Bruxelles-Capitale ne permet pas le stockage de nombreux sacs dans les appartements ;

Attendu que les ménages occupant ces logements sont souvent des familles nombreuses et donc confrontés à une quantité importante de déchets divers ;

Attendu que la volonté de la Ministre Laanan est de supprimer un ramassage des sacs blancs et de le remplacer par un ramassage des sacs oranges, plus résistants, destinés aux ordures organiques ;

Attendu que ces sacs oranges ne seront ramassés qu'une seule fois par semaine ;

Attendu que le tri proposé des ordures organiques fera que les sacs blancs ne pourront plus être utilisés pour ces mêmes déchets organiques ;

Attendu qu'en conséquence cela revient à forcer le stockage des ordures organiques pendant une semaine par les ménages ;

Attendu que ce genre d'ordures est la source première des nuisances olfactives et d'attrait pour toutes sortes d'insectes et de rongeurs ;

Attendu que la pression des déchets est déjà forte au sein des immeubles en général et que le stockage de tels déchets en quantité et sur une période plus longue risque d'être problématique pour le maintien d'une hygiène correcte des appartements et des communs ;

Attendu que la collectivité est déjà soumise à des incivilités nombreuses au niveau de la propreté publique et doit investir des sommes importantes afin de tenter de maintenir cette propreté au mieux possible ;

Attendu que la création du ramassage des seuls déchets organique est un élément positif mais organisé sans tenir compte de la situation déjà difficile de nombreux ménages ;

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean à l'attention de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- 1/ Demande qu'il soit tenu compte des réalités du terrain en maintenant et même en augmentant le nombre de collectes des sacs blancs.
- 2/ Demande de garantir la santé des habitants et le maintien d'une hygiène de qualité dans les immeubles.
- 3/ Propose à la Ministre Régionale de privilégier les tournées de ramassage des immondices en fin de soirée comme dans d'autres grandes villes européennes afin d'améliorer la propreté des rues.
- 4/ Demande le maintien du ramassage alterné des sacs bleus et jaunes et d'organiser une meilleure communication des collectes et de leurs objets via différents médias.
- 5/ Propose de développer une nouvelle déchetterie le long de la rue Vandenpeereboom afin de permettre aux habitants de l'ouest de Bruxelles de pouvoir déposer leurs encombrants dans une station de tri.

6/ Demande à ce que des mesures plus répressives soient prises à l'encontre des pollueurs en multipliant des contrôles et en augmentant le montant des amendes afin de privilégier encore plus la dissuasion de verser des immondices ou des encombrants sur le territoire de la Région.

7/ Propose d'instaurer une carte de dépôt de matériaux de construction en déchetterie pour les professionnels du secteur avec une comptabilisation des quantités déposés pour permettre lors du contrôle d'un chantier de vérifier si l'entrepreneur respecte les règles d'évacuation de ces déchets de chantiers.

8/ Propose l'organisation d'une étude comparative entre les systèmes de collectes des ordures dans différentes grandes villes au plan technique, financier et efficacité. Que ces résultats soient communiqués aux citoyens et qu'une consultation soit organisée afin de donner le choix du système aux habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

9/ Demande de soutenir une opération teste de ramassage des ordures ménagères, sacs blancs, via containers dans un quartier pilote de Molenbeek-Saint-Jean, en collaboration avec la commune.

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean demande au Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre la présente motion aux autres Conseils communaux de la Région de Bruxelles-Capitale et de transmettre celle-ci à la Ministre compétente ainsi qu'à tout le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le point 9 qui ne se trouvait pas, au départ, dans la motion que j'avais déposée originellement l'a été par rapport à une demande d'amendement qui m'est parvenue et j'avais transmis la correction au Secrétariat communal ainsi qu'à tous les chefs de groupes.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Evidemment, la décision qui a été prise au niveau de la Région est une décision qui aura certainement des répercussions assez néfastes sur la propreté et notamment dans les quartiers densément peuplés de Molenbeek et dans les immeubles où il y a déjà des problèmes au niveau des espaces, des appartements qui sont souvent trop petits avec des petites cuisines, où il y vraiment un manque de place pour pouvoir mettre, pouvoir trier ces déchets et ces suppressions, pour nous, clairement ont été motivées pour des raisons simplement économiques. Une nouvelle fois, les questions économiques passent prioritairement par rapport aux intérêts des citoyens et ça, pour nous, c'est inacceptable. Il faut un maintien d'un service public pour la population et notamment en matière de propreté, c'est essentiel. Notre groupe se joint entièrement à la motion qui est ici présentée et nous la soutiendrons.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Bien sur ces motions sont revenues souvent au Conseil communal. On a souvent eu l'occasion d'en discuter. La problématique de la propreté est un sujet très important pour notre Commune. Je me joins à cette motion. Je ne comprends pas cette directive qui vient de la Région. Pourquoi ces sacs orange ? Pourquoi est-ce qu'il faut toujours se distinguer, créer la polémique pour qu'on parle de soi ? Par rapport à cette motion, j'ai juste une petite question. Au point trois, vous dites que vous privilégiez le ramassage en soirée. Simplement, je voudrais demander est-ce que ça conviendrait aux travailleurs ? La soirée, ce sont des moments privilégiés qu'on veut passer en famille. Il y a les enfants, il faut faire les devoirs avec eux etc. Priver les travailleurs de ça, c'est quand même, enfin il faut demander l'avis des travailleurs avant. Il faut le faire en concertation avec le représentant des travailleurs et le point cinq, par rapport à la déchetterie que vous voudriez installer à la Gare de l'Ouest, je pense que c'est au bout de la rue de Groeninghe, mais je me pose des questions par rapport à la nuisance dans le quartier. Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt éloigner ce genre de nuisances de nos quartiers densément peuplés ? Le point neuf aussi. Vous voudriez faire un test, placer un container à un endroit, bon c'est un peu comme avec les encombrants. On veut placer un container et le problème de placement se pose. Comment nos citoyens vont pouvoir aller jeter leurs sacs à des lieux assez loin de chez eux ? Est-ce qu'ils vont le porter sur leurs dos, à vélo ? Je suis plutôt à un retour, à un maintien, parce que je pense que le service Propreté fait bien son travail, laisser les sacs blancs, le triage est déjà assez difficile. Beaucoup de nos citoyens ne trient pas encore convenablement leurs poubelles et pour le ramassage des encombrants, j'aimerais bien qu'on retourne à la situation d'avant, qu'on le fasse par rendez-vous, parce que notre service Propreté fait bien son travail. Ils étaient même assez large quand on sortait nos encombrants, ils emportaient tout, alors que maintenant, lorsqu'on fait appel à Bruxelles Propreté, ils vous laissent la moitié devant votre porte.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Il y a une motion où il y a du bien et du moins bien dedans. Je pense que la chose qui est à souligner, c'est qu'effectivement, le plan de Laanan de supprimer la deuxième tournée des sacs blancs, c'est quelque chose qui ne passe pas. C'est indigestible pour beaucoup de Bruxellois. Je ne vais pas répéter les raisons, on en a déjà parlé. Par contre, j'ai un petit problème où en fait dans la motion, je pense ou dans la résolution qu'on a soumise la fois passée, qu'on a choisi de refuser, il y a aussi la responsabilité de la Commune entre autres avec les encombrants et qu'on proposait de réinstaurer et donc je voudrais demander à l'Echevin, à un moment donné, il laissait une certaine ouverture et j'aimerais bien entendre un petit peu plus qui dit A doit dire B, donc ça, c'est une chose que je trouve importante. Avec le PTB on a été clair que si ce plan n'en tient pas clairement compte, c'est une évidence avec la situation, avec la réalité des familles, on va aller vers des dépôts clandestins. Je ne suis vraiment pas pour le fait d'augmenter les amendes parce que ça ne va rien résoudre. La solution réside, dans ce cas-ci, au maintien des deux sacs poubelles et des tournées des sacs blancs. C'est important. Il y a des gens de Bruxelles-Propreté qui m'ont dit qu'on leur demande de faire des quotas d'amendes. C'est très important parce qu'en fait, l'efficacité, le management est calculé selon le nombre d'amendes qu'ils amènent.

Alors je pose la question, est-ce que c'est l'agent qui compte ou est-ce que c'est la propreté ? Ce qui est révélateur, c'est qu'en fait, le travail, l'efficacité de ces travailleurs n'est pas du tout jugé sur leurs interventions éducatives de parler aux gens. La seule chose qui compte, c'est de coller des amendes. On s'y oppose parce que ça n'a rien résolu et je défie tout le monde ici avec une augmentation des amendes que nous avons connue depuis quelques années que ça a résolu quoi que ce soit.

Je pense que la dernière chose, et ça c'est plutôt une question, dans la motion on nous présente le sac orange qui a comme conséquence que les gens ne pourront plus déposer leurs déchets organiques dans le sac blanc et Laanan prétend le contraire, à un moment donné de la semaine, on peut déposer l'organique dans le sac blanc. L'autre moment de la semaine, juste avant de déposer le sac orange, on peut le mettre dans le sac organique et donc j'aimerais bien avoir une réponse très claire si vous avez d'autres informations ?

Finalement, cette affaire de container dans un quartier pilote, j'aimerais bien connaître le dispositif. Si c'est un container tous les cinq cent mètres, je crains que les Molenbeekois ne vont pas se promener avec leurs sacs blancs à Molenbeek pour un petit tour du quartier.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

C'est en tant que Président du Logement Molenbeekois, Monsieur le Conseiller communal, ex futur Président du conseil que vous introduisez votre motion. Vous vous êtes sûrement trompé d'adresse. Une remarque préalable. Vous êtes bien sur le Président du Logement Molenbeekois. Je ne voudrais pas vous faire l'injure de vous le faire remarquer, mais ce soir, ici, nous sommes au Conseil communal et la matière de la propreté publique est essentiellement et prioritairement, je dirais, une matière de terrain, une matière communale. Que constate le Molenbeekois ? Je suis quand même obligé de le rappeler ce soir en quelques mots. En deux mots, il regrette des rues et des places publiques sales, des déversages sauvages en augmentation constante, la suppression des services communaux rendus à la population. Par exemple, les responsables et gestionnaires communaux actuels ont fait une croix sur un service, un service qui était un service essentiel à savoir campagne communale gratuite de ramassage d'encombrants à domicile. Il y a peu, on nous parlait aussi, avec insistance, du travail collégial important consacré à la création d'une déchetterie communale. Il y a eu des réunions à ce sujet. Ou en sommes-nous ? Nulle part. Vous l'évoquez dans votre projet de motion. C'est donc un constat d'échec, beaucoup de vent et très peu de promesses tenues. Sauf erreur de ma part, n'avait-il pas été convenu aussi dans cette enceinte qu'il y aurait incessamment des Sections réunies consacrées au thème de la propreté publique ? Une présentation des politiques engagées et un débat sur les résultats engrangés ? La dernière Section réunie comportait un nombre important de points, mais malheureusement, rien sur la propreté publique. Vos critiques aujourd'hui portent sur des matières essentiellement régionales qui concernent avant tout une autre assemblée. Votre mal-être, pour l'essentiel, concerne des politiques nouvelles qui sont encore à mettre en œuvre dans une autre assemblée. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller communal, nous traitons ici de la propreté publique. J'insisterai, en ce qui me concerne, sur le fait qu'il faut réfléchir à la matière. Effectivement, une Section réunie serait la bienvenue. Il faut travailler collégialement en cette matière avec les jeunes et les moins jeunes, le travail vers

les écoles, la sensibilisation à la propreté publique et à l'environnement et surtout certains, quand je dis il faut réfléchir, très bien, on parle ici de propreté publique, d'apprendre à balayer d'abord devant sa porte avant de voir celle du voisin. Je ne peux accepter ce procès d'intention fait à une autre assemblée d'autant plus que la Ministre responsable en ces matières n'est pas sourde. Elle a déjà répondu aux critiques et a déjà confirmé que sa réforme prévoyait le maintien de deux jours de collectes différents pour sortir les déchets odorants. Elle n'a pas attendu ce projet, votre projet de motion. Par ailleurs, si je suis bien informé, lors d'une réunion avec la Commune tout récemment en date du 9 mars, la Ministre a aussi indiqué son souhait d'installer des containers enterrés dans les quartiers denses et où ils pouvaient s'avérer nécessaires, lors d'une concertation avec le Collège Molenbeekois. Elle a également indiqué sa disposition à faire analyser la proposition de projet pilote déposé par la Commune, installation de container en milieu résidentiel et pour les sacs blancs, il a été convenu aussi de mettre en place un groupe de travail, le dossier suit son cour. Un contact avec la Commune devrait être pris prochainement. Vos comprendrez, j'ai envie de dire beaucoup de choses ce soir, mais je ne suis pas quelqu'un qui aime bien la démagogie, je reste sur le terrain et je préfère, pour toutes ces raisons, j'espère que vous comprendrez, qu'on ne puisse, en tout cas en ce qui nous concerne, accepter et je pèse mes mots, une telle motion.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

J'apprécie l'intérêt soudain de la part de certains qui semblent trouver l'occasion de masquer leurs manquements par un écran de fumée que je trouve plutôt malsain et malhonnête. Je tiens ainsi à pointer le ridicule de ceux qui s'agitent en trouvant l'occasion de pointer du doigt Madame Laanan. Sachez que les décisions avant tout qui sont prises en matière de propreté et tris des déchets ne tombent pas du ciel. Elles sont le fruit de l'investissement d'équipes mobilisées et spécialisées en la matière. Je vais être très court. Je demande tout simplement aux personnes concernées de prendre sérieusement en main le problème de la propreté publique sur le territoire de Molenbeek et éviter des motions farfelues.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

C'est un sujet très important. Je me rappelle, j'étais dans la salle la dernière fois et il y avait une interpellation citoyenne qui était adressée aux Conseillers communaux et les intervenants, je les ai bien entendus, tout le monde était d'accord sur le fait que supprimer le ramassage ou diminuer le nombre de ramassage par semaine poserait un problème, particulièrement dans les quartiers à forte densité. Je crois que ces revendications étaient

légitimes. Nous, Ecolo-Groen, nous avons justement et nous sommes vraiment à cheval sur ce principe, parce que la propreté pour nous est quelque chose qui touche le citoyen dans sa vie quotidienne, dans son vécu et là, nous proposons non seulement, parce que je ne vais pas relater tous les points qui sont déjà cités ici, je crois qu'il faut prendre en considération justement l'avis du citoyen. Quand on voit déjà que le ramassage de deux fois par semaine n'est pas suffisant et l'état de certains quartiers qui sont dans un état lamentable, on comprend bien que diminuer le nombre de ramassage poserait énormément de problèmes. Cela étant dit, je crois que tout le monde est d'accord pour dire que cette diminution aura un impact sur les emplois et aussi sur la sécurité. Quand on a énormément de dépôts, ou je dirais des poubelles jetées, ça crée au moins si ce n'est pas de l'insécurité, ça donne la même impression que l'insécurité et je crois qu'il est nécessaire de maintenir le ramassage dans l'état actuel. Je souhaiterais avoir juste une explication sur le troisième point à savoir que justement pour le confort des ouvriers qui devront travailler le soir, là je souhaiterais avoir quelques explications.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Madame Palanga.

Mme Palanga :

Moi, je voudrais faire l'inverse. Je voudrais féliciter Monsieur Mahy, parce que justement je pense que beaucoup de personnes devraient mettre des lunettes. Moi, je trouve que nos quartiers sont devenus beaucoup plus propres. Et je les remercie, parce que je vois beaucoup de balayeurs, je vois beaucoup de personnes qui s'impliquent et je vois une nette différence et je vais en haut et en bas de Molenbeek. Alors, je le félicite et bravo à tous ces gens qui travaillent. Et je suis pour la motion de Monsieur Eylembosch !

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Palanga.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais commencer par la note positive qui était cette rencontre avec Madame Laanan. Je ne vais pas faire des grandes fumées, comme certains diraient, mais en tout cas cette rencontre fut cordiale, Monsieur Magérus, vraiment cordiale. Mais Madame Laanan a fixé ses idées. Elle n'est pas revenue sur ses décisions. C'est une femme de caractère. Clairement elle a officialisé, en face de moi, son maintien d'une seule collecte de sacs blancs à Molenbeek. J'étais venu pour un maintien de deux collectes à Molenbeek et dans d'autres quartiers densément peuplés à Bruxelles et ça n'a pas été entendu. Elle m'a confirmé l'abandon du projet dans un premier temps soutenu par Monsieur Madrane de la mise en place d'une déchetterie sur le site de la Gare de l'Ouest. Ce projet a été officiellement abandonné. Il y avait de bonnes choses. Le retour d'un jour unique pour la collecte des sacs bleus et jaunes était, je trouve, une bonne chose. C'était, je le lui ai dit, je ne me gêne pas pour donner mes sentiments quand ils sont positifs, et chose qui avait été changée par

Monsieur Madrane, il avait imposé la collecte alternée et on a vu les conséquences que ça avait apporté. Madame Laanan et les services de l'ABP ont rappelés les effets pervers de cette mesure et heureusement, on est revenu à plus de raison. J'ai aussi donné mon sentiment positif par rapport à l'accueil qu'elle a fait par rapport au projet pilote que je souhaitais proposer, que j'ai proposé pendant deux ans à l'ABP, c'est-à-dire une collecte via conteneurs des déchets ménagers dans quelques rues de Molenbeek pour un test, pour une opération pilote et pour tester la formule. On ne parlait pas de conteneur enterré, mais pourquoi pas ? Il y avait des aspects positifs et des aspects négatifs par rapport à cette rencontre, mais au moins, ça s'est passé dans la cordialité et dans le respect mutuel. Elle ne m'a pas sorti un écran de fumée, elle ne m'a pas sorti des arguments boiteux, elle n'a pas commencé à charger les services et la Commune par rapport à la malpropreté, qu'elle-même disait connaître dans ses quartiers d'Anderlecht. Elle disait que c'était un véritable fléau qui ne touchait pas nécessairement Molenbeek, mais également Anderlecht. Je veux bien entendre que Molenbeek a continué à être sale pendant les mois et les deux premières années de l'investiture, mais je suis désolé, et je l'ai dit que la situation a fortement évolué depuis qu'on a pu mettre en place toute l'organisation et l'engagement des vingt-cinq travailleurs à la Propreté publique. C'est un effort énorme que le Collège et la Commune a fait en la matière. Je rappelle que rien que depuis 2012, le nombre de contrôleurs est passé de quatre à douze. Aujourd'hui, nous sommes à douze contrôleurs en 2015 pour la Commune. L'ABP est à 25 contrôleurs pour toute la Région bruxelloise et Madame Laanan a dit qu'elle allait augmenter ces effectifs de 10 unités et qu'elle allait porter à 35 contrôleurs sur toute la Région bruxelloise. Je suis désolé, mais vous voyez la disproportion. Je n'ai pas fait la critique de Madame Laanan par rapport à sa politique. Je comprends bien qu'il y a des choix budgétaires, mais j'ai plaidé pour que certaines zones durement touchées par l'exiguïté des logements et la taille des familles soient épargnés par cette mesure. Donc je vous rappelle, enfin c'est bien beau de dire que Molenbeek, c'est sale et que ça reste sale et que c'est la marque de fabrique et que rien n'y changera parce que vous n'êtes pas aux affaires. Je suis désolé les choses ont fortement évolués et je ne peux pas vous permettre d'avoir un tel regard négatif par rapport aux efforts qui sont faits par les services. Il me semble donc important de soutenir cette motion, de soutenir cette motion pour montrer quand même qu'une Commune et ses élus sont sensibles à la situation de certains quartiers. Evidemment au Machtens, Mettewie on a une situation un peu différente que dans le centre avec des populations, une sociologie et un habitat beaucoup plus difficile.

J'ai encore une idée, elle m'a échappée, excusez-moi, j'ai tellement d'idées à dire. Il faut bien se dire que le ramassage unique de sacs blancs par semaine est une véritable catastrophe pour Molenbeek. Vous connaissez la taille des trottoirs étroits qui sont presque la règle générale dans le centre de Molenbeek. Rien que deux ramassages vous ne pouvez pas marcher sur certains trottoirs tellement il y a d'immondices. Alors, imaginez le double un jour de la semaine, là je pense qu'on ne roule même plus sur les rues, dans certaines rues du centre. Donc, d'office, on va droit à la catastrophe. Certaines personnes vont être amenées à se départir plus rapidement de leurs sacs blancs dans le meilleur des cas ou des sacs de commissions jetés dans les corbeilles ou dans des recoins sur la chaussée. Je pense qu'à un moment donné, il faut faire preuve de logique et d'intelligence. Il faut soutenir cette motion, même si effectivement ça vient d'un personnage de votre parti, mais il faut avouer que le choix fait par Madame Laanan va conduire tout droit à la catastrophe. Nous avons fait des efforts énormes et nous ne voudrions pas revenir en arrière, je vous l'assure. On va connaître une situation très difficile si on ne vient pas à trouver une solution par rapport à ces quartiers densément peuplés dont fait partie Molenbeek et également Anderlecht.

Merci.

M. le Président :

Je rappelle que le règlement d'ordre intérieur prévoit qu'après la réponse du Collège, seule la personne ayant introduit la motion peut encore intervenir. Donc je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Monsieur le Président.

Mes réponses et mes remarques vont être ...

M. le Président :

Je n'ai pas eu l'impression que l'Echevin mette en cause qui que ce soit. Il ne vous a pas cité. Il a répondu aux propos, donc je laisse la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Ma réaction va être courte.

Je rejoins Monsieur De Block quand il dit qu'aujourd'hui probablement que par rapport à des tris qui sont mal faits, il y a peut-être trop d'amendes qui sont données et pas toujours à bon escient. Je l'ai déjà constaté également, mais j'ai bien évité de parler de cet élément-là parce que ce n'est pas aujourd'hui l'objet de la décision. Ensuite, le double langage de la Ministre aujourd'hui, c'est l'art de noyer le poisson et rien d'autre. Ça fait déjà quelques mois qu'elle a fait développer un projet. Elle a fait semblant de dire qu'elle allait faire un pas en arrière. Il y a des messages qui sont passés dans ce sens-là à différents entreprises, et aujourd'hui on se rend compte qu'elle a continué à mener sa barque et à la mener à bon port, et donc moi, j'ai l'impression que son bateau, c'était un bateau de pêche et rien d'autre.

Ensuite, je n'ai pas non plus dit dans mon introduction que je présentais cette motion en tant que Président du Logement Molenbeekois. Il est exact que c'est indiqué sur le document qui vous a été transmis que je l'avais écrit, mais je l'ai soigneusement évité dans mon interpellation, justement parce que je ne voulais pas créer de polémique par rapport à ça, parce que je suis convaincu aujourd'hui que toute la problématique de la propreté dans les immeubles n'est pas seulement limitée aux logements sociaux, mais l'est également dans des logements privés. A partir du moment où vous avez une surpopulation, que vous n'avez pas de jardin, que vous n'avez pas de terrasse et que vous devez stocker des poubelles chez vous, ce n'est pas agréable. J'ai une collègue qui a insisté fortement en parlant de langes, déjà à différentes reprises. Mais des personnes avec des enfants en bas âge qui doivent stocker des langes malgré les poubelles spéciales qui existent pour ça, je peux vous dire que ce n'est pas agréable quand cette odeur doit perdurer pendant une semaine dans votre appartement.

Par rapport à la compétence qui est celle d'une autre assemblée, oui effectivement probablement que les injonctions qui peuvent être données à la Ministre par une assemblée ne se trouvent pas dans celle-ci. Néanmoins j'ai l'impression que la Ministre voudrait que cette assemblée prenne tous les habitants de Bruxelles pour des poires et donc ça, je ne l'accepterai pas. Je crois qu'il ne faut pas non plus nous traiter de démagogiques dans ce sujet-là. Je crois que ça c'est déjà produit plusieurs fois dans d'autres partis.

Merci.

M. le Président :

Nous pouvons donc passer au vote. Qui est pour, qui est contre qui s'abstient ? Une abstention de Monsieur De Block.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 24 votes positifs, 6 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 24 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que la motion globalement est un bon message. Je trouve que malheureusement ce paragraphe sur les sanctions est mal placé, vu que c'est le seul point qui est très concret dans le plan de Laanan. Sur l'affaire des ramassages en soirée, je pense que c'est quelque chose qui fait débat. Aussi parmi les citoyens, je ne sais pas si c'est tellement populaire et donc pour cette raison et finalement pour la raison que je trouve que la responsabilité partagée avec certains aspects de la propreté, je suis vraiment pour que la Commune prenne sa responsabilité, je veux vraiment soutenir ça. La fois passée, on a refusé ou rejeté ma motion avec l'idée qu'on allait présenter une motion globale ici. Mais malheureusement, je ne constate pas cette motion globale, donc je reste un petit peu sur ma faim suite à cela.

Monsieur Eylenbosch reprend la présidence de la séance.

Mijnheer Eylenbosch herneemt het voorzitterschap van de zitting.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur le Président adjoint, si je peux vous appeler ainsi. Voilà, l'interpellation qui a été déposée par Monsieur Ikazban qui est absent.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que la forme qu'a pris le débat n'était peut être pas le bon choix. Par une motion dans le sens que maintenant on a empêché que le débat ait lieu et que l'opposition puisse poser aussi ses questions à l'Echevin. Il y a eu certaines questions qui ont été posées la fois passée. On nous a dit qu'on allait répondre et donc maintenant, on dit je vais donner quelques éléments et je trouve que c'est quelque part un débat un petit peu tronqué. Donc j'espère que la prochaine fois, la majorité, la Commune assumera effectivement aussi éventuellement des motions, mais d'une façon que l'opposition puisse aussi dans ce cas-ci s'exprimer, parce que c'est un mélange entre des questions adressées au Collège, à l'Echevin et amène une motion un petit peu floue.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je me permets simplement de préciser que cette motion avait été envoyée aux chefs de groupes et donc qu'ils avaient l'occasion également de réagir et je pense que comme vous l'avez souligné, il faut faire une commission, enfin le sujet est suffisamment important que pour pouvoir organiser une commission pour un sujet aussi emblématique que celui-là.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Comme vient de le souligner Madame la Bourgmestre, nous avons proposé de pouvoir mettre sur pied deux commissions par rapport aux sujets extrêmement importants à Molenbeek. Ces commissions portent sur la propreté publique et sur la mobilité. Ces commissions permettront justement de travailler ensemble, tous les groupes confondus, majorité et opposition. Des représentants de chaque groupe assisteraient à ces commissions. Il faudra désigner des représentants pour chaque groupe et pouvoir aussi travailler ensemble et soumettre des idées par rapport à ces thématiques qui sont pour nous extrêmement importantes parce qu'en réalité, comme vous le savez très bien, elles sont deux points noirs. Une est en phase d'être améliorée et c'est celle de la propreté. Mais il faut continuer à apporter des efforts. Justement, c'est l'esprit de cette motion qui clairement veut empêcher un retour en arrière par rapport à tous les efforts qui ont été faits en matière de propreté.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

C'est dangereux de présenter une motion et de s'adresser à notre assemblée. Il y a déjà des Conseillers qui parlent de commissions alors que ce sont des Sections réunies. On mélange tout, mais effectivement j'ai dit qu'il fallait un débat sur le sujet, qu'il fallait être collégial. Surtout, effectivement, on a promis non pas une commission, mais une Section réunie depuis un bon bout de temps et bien qu'on la tienne, qu'on ait ce débat et qu'on en discute ensemble et pas de la démagogie de bas étage comme on a assisté ce soir.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je trouve vos propos presque comiques Monsieur Magérus. Excusez-moi de vous le dire en face, mais il y a une espèce de grande éloquence un peu ridicule. N'oubliez pas quand-même que la simple idée de faire des commissions réunies, c'est cette majorité qui l'a

eue. J'ai l'impression qu'en la matière, vous avez ce qu'on pourrait appeler la ferveur des nouveaux convertis, des gens qui découvrent quelque chose et qui alors en veulent toujours plus. On sait très bien que cette ferveur ne tient jamais très longtemps.

M. le Président :

Merci. Je vais simplement préciser quelque chose. Il y a effectivement le principe des Sections réunies, mais la Nouvelle Loi Communale ouvre également la possibilité de créer ce qu'on appelle des commissions qui sont d'autres systèmes, d'autres instances du Conseil communal qui réunit à ce moment-là une sélection de personnes de différents groupes qui peuvent parler et qui peuvent à ce moment-là parler d'un sujet et le développer. C'est dans ce cadre-là que je crois que la proposition a été faite.

Est-ce qu'on peut considérer que l'on peut continuer le Conseil communal ?

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai hésité à prendre la parole, mais je ne vais pas être très longue. Juste deux éléments. Effectivement je regrette aussi que les sections ne sont pas tenues avant que les motions de ce type soient déposées. C'est bien qu'on nous appelle et qu'on nous invite à des commissions de section sur le sujet, mais je pense qu'à l'avenir, ce serait peut-être plus intéressant de faire l'inverse, donc de faire d'abord, de proposer des commissions. Puis, un second élément, j'espère vraiment que cette deuxième soirée du Conseil va un petit peu rendre fluide les débats parce que je suis arrivé un petit peu en retard, certes je suis fautive, mais depuis mon arrivée, j'assiste à une échange qui est malsain, je trouve de part et d'autres et ce n'est pas un beau spectacle. Heureusement d'ailleurs que le public n'est pas présent aujourd'hui, parce que franchement, c'est triste à observer.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Bien sûr, le mouvement Islam participera à toutes les commissions quand il y est invité. J'espère qu'on y sera invité. Toujours dans un rôle très positif, il faut être constructif et il faut dépasser cette polémique et ces clivages quand il s'agit de discuter d'intérêt communal et de l'intérêt de nos citoyens.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig

**41. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban relative au Partenariat Local de Prévention (PLP).
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban betreffende het buurtinformatienetwerk (BIN).**

M. le Président :

Nous passons au point 42. L'interpellation qui a été déposée par Monsieur Ikazban. Monsieur Ikazban est absent. C'est Monsieur Rekik qui va défendre le point ?

M. Rekik :

Monsieur Ikazban a un souci de santé et d'ordre vocal. Il ne va pas pouvoir assurer le Conseil communal ce soir, je vous prie de l'excuser et on préfère reporter l'interpellation. Il en est de même pour Madame Piquard qui est excusée aussi.

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

**42. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme relative à la fermeture de la sortie 12 du RING 0.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende de sluiting van afrit 12 van RING 0.**

M. le Président :

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

M. le Président :

Nous passons à une interpellation de Monsieur De Block.

**43. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block relative aux fermetures ou licenciements dans les entreprises molenbeekoises.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block betreffende de sluitingen en de ontslagen in de molenbeekse bedrijven.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai vu qu'il y a ces derniers temps, quelques nouvelles au niveau de l'emploi ou la disparition de l'emploi à Molenbeek. Il y a eu l'usine Takeda, l'entreprise pharmaceutique qui avait annoncé son départ. Dans la précision soulevée, la raison qu'il n'y avait pas moyen d'élargir ou d'étendre l'entreprise à Molenbeek. J'ai cru comprendre que Monsieur l'Echevin a eu une rencontre avec la direction, avec les représentants et donc j'ai quelques questions auxquelles j'aimerais avoir une réponse. D'abord, je voudrais féliciter Monsieur l'Echevin qu'il a pris les devants, mais malheureusement je ne vois que des propositions palliatives. C'est-à-dire d'accompagnements d'un décès, d'une mort annoncée, c'est-à-dire que l'entreprise elle-même a contacté les services régionaux à activer la Cellule d'accompagnement et de

réorientation, la reconversion. Je m'imagine que la Mission locale peut donner un coup de main, mais donc ma première question est qu'est-ce que la Commune peut faire ou quel est son jugement sur la raison que l'entreprise évoque ? C'est-à-dire le manque de possibilité d'étendre l'entreprise. Est-ce que vous pouvez m'éclaircir là-dessus ? Est-ce que c'est parce que dans le PPAS, c'est juste interdit ou est-ce juste physiquement parce qu'il y a des autres propriétés, des propriétaires qui l'empêchent ? J'aimerais avoir un peu plus de nouvelles. Quelles sont les pistes possibles pour contribuer à ce que cette entreprise reste à Molenbeek ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur De Block pour votre interpellation concernant cet énième drame qui touche notre Commune. Comme vous l'avez dit, ce n'est pas la première fois qu'une entreprise ferme et malheureusement licencie des personnes. Ici, nous ne sommes pas encore dans une procédure de licenciement, nous sommes dans une phase d'information. C'est-à-dire que des instructions, vous savez Takeda fait partie d'un groupe international. C'est une multinationale vraiment importante qui possède des implantations dans tout une série de pays dans le monde, dont la Pologne et l'Allemagne, ainsi que la Tchéquie, la Slovaquie pour les pays les plus proches de la Belgique. Nous avons pris les devants. Nous avons rencontrés la direction, la Bourgmestre et moi-même, parce que nous avons eu les premières informations de cet éventuel licenciement qui se préparait. Lors de ce rendez-vous, nous avons cherché à savoir quelles sont les causes qui poussent à Takeda non pas de licencier l'ensemble de son personnel, mais essentiellement le personnel de production. Alors, il faut savoir que Takeda est une entreprise pharmaceutique qui emploie des gens qui ont des compétences techniques spécifiques et donc le niveau de formation qu'on retrouve parmi ce personnel, c'est minimum le niveau A2, donc humanité technique. Et puis, nous sommes avec des profils d'ingénieurs et de chimistes. Ça représente à peu près cent vingt-cinq personnes qui sont théoriquement concernées par le licenciement et parmi celles-ci, il y a vingt-cinq molenbeekoises. Donc nous avons d'abord, avant d'étudier les pistes possibles, étant donné les moyens que nous possédons au niveau communal avec le relai au niveau régional, nous avons donc essayé de comprendre quelles sont les motivations de l'entreprise et effectivement, il y a principalement deux raisons. La première, c'est que ces infrastructures qui se trouvent sur la chaussée de Gand qui ont été rénovées, il n'y a pas longtemps, elles ont été modernisées, donc la ligne de production de Takeda est une production de pointe, mais qui permet de limiter, enfin je dirais qui est une production très limitée. Les demandes par rapport aux produits qui sont produits dans cette pharmacie nécessitent, je pense un détail technique, un prolongement de leur ligne de production et si on leur donnait l'autorisation, ils empiéteraient sur 50% du cimetière. Donc, effectivement, la disposition des lieux ne permet pas l'extension de cette usine alors que dans d'autres usines et je reprends les arguments qu'ils ont avancés en Pologne et en Allemagne, ils sont en sous production. Ils ont encore une capacité de produire allant de 30 à 50%, en fonction des usines. Evidemment, dans leurs analyses économiques, ils étaient pour eux et on sait très bien qu'ils cherchent à faire des économies d'échelles, on sait très bien que les charges salariales en Belgique sont relativement importantes par rapport à d'autres pays européen et donc aujourd'hui, sur base de ce problème d'impossibilité de pouvoir s'étendre sur le site actuel, ils ont décidé de proposer une délocalisation de leur production, c'est-à-dire la partie technique seulement, donc la production de médicaments et d'aller sur les autres sites. Par rapport au personnel qui normalement serait licencié dans le cas d'une procédure Renault,

nous sommes, je le répète encore une fois, dans une procédure d'information. C'est une procédure qui prend plusieurs mois. Ils ont prévu, ils ont informé les services régionaux, c'est-à-dire Actiris et le Gouvernement ont été informés par mes soins. Le Ministre en charge de l'Economie, parce qu'ils n'avaient le l'avait pas encore vu, mais moi, je les ai rencontrés avec le cabinet de l'Economie. Donc si cette procédure Renault est lancée, il faut savoir que 125 personnes seront licenciées, des propositions de localisation de ce personnel ont été faites pour les profils les plus pointus, c'est-à-dire qu'à certains profils, à certains travailleurs on leurs a proposé d'occuper des fonctions dans d'autres pays européens. Ce qui est positif dans la situation de Takeda actuellement, ce sont les profils pointus, ce sont des profils relativement rares sur le marché de l'emploi et donc d'autres entreprises qui ont la même activité ont déjà contacté Takeda et ont proposé une collaboration pour reprendre une partie du personnel. Je ne connais pas les chiffres, je ne connais pas le nombre, ils ne peuvent pas communiquer aujourd'hui parce qu'ils sont encore qu'au début du processus et donc les raisons essentielles qui sont évoquées, c'est l'incapacité de pouvoir produire sur base du site actuel et l'incapacité de pouvoir s'étendre étant donné que d'un côté, ils ont le cimetière de Molenbeek et de l'autre une entreprise à côté qui ne permet pas de s'étendre. Ce sont précisément ces deux raisons.

Au niveau communal, nous sommes déçus mais malheureusement nos moyens ne peuvent, l'avaient rappelés non pas simplement mettre des petits sparadraps sur des petites blessures mas seulement faire des informations. Nous avons des structures communales et nous avons évoqué cette possibilité de faire appel entre autres à la mission locale comme nous l'avons fait dans le cadre du licenciement qui s'est produit lors de la fermeture de la piscine. Mais surtout il y a cette cellule au niveau régional, cette cellule de reconversion qui se trouve au sein du service d'Actiris et qui est théoriquement sensé pouvoir aider toutes ces personnes a trouver un emploi en région bruxelloise et même au-delà. Donc aujourd'hui nous sommes au début du processus, j'ai eu personnellement un contact avec les syndicats pour savoir quel était leur avis et ce qu'ils comptaient faire mais donc eux aussi participent à ce processus qui je le répète pour la troisième fois pour l'instant nous sommes dans la phase d'information et donc il est fort probable que nous allons vivre dans les prochaines semaines une procédure Renault, c'est-à-dire un licenciement collectif qui va être enclenché et qui va voir à terme le départ de la partie production de cette usine. Nous sommes vraiment démunis, si ce n'est de pouvoir accompagner les travailleurs au niveau communal avec les moyens qui sont les nôtres et au niveau régional avec la cellule de reconversion qui se trouve au sein d'Actiris. Takeda, très honnêtement, les responsables que nous avons rencontrés, ce sont des responsables Belges, évidemment ça ne fait pas plaisir de fermer cette cellule qui, je le rappelle et je reprends leurs propos, est extrêmement rentable. L'unité de production molenbeekoise est une unité qui est extrêmement rentable. Néanmoins, dans leur projet de développement de pouvoir répondre à tous les besoins du marché des médicaments, ils ont besoin d'une extension et dans d'autres pays européens, ils sont en sous production et donc ils vont faire un peu le principe des vases communicants, transférer la production vers d'autres sites qui fonctionnent au ralenti.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Mijnheer De Block wenst u nog iets bij te voegen ? Neen ? Dank U.

La séance publique est levée. De openbare zitting is opgeheven.